

LE TANNEUR & CIE

LE TANNEUR & CIE - DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009



Document de référence
incluant le rapport financier annuel

2009



PROFIL

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe LE TANNEUR & CIE est un acteur essentiel du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir.

Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : LE TANNEUR et SOCO.

Au 31 décembre 2009, le réseau de détail à l'enseigne LE TANNEUR se compose de 49 points de vente en France, Belgique et Luxembourg : 26 magasins détenus en propre, 22 magasins affiliés et un site Internet. Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe français sur son site de production corrézien de Bort-les-Orgues.

En 2009, LE TANNEUR & CIE a réalisé un chiffre d'affaires global de 53,3 millions d'Euros.

sommaire

PAGE 1	le mot du président
PAGE 2/3	repères
PAGE 4/5	chiffres-clés
PAGE 6/7	une vision créative de notre métier : créateur > fabricant
PAGE 8/9	une vision créative de notre métier : distributeur
PAGE 10/11	LE TANNEUR
PAGE 12	SOCO
PAGE 13	le cahier financier

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le dépôt de ce document de référence le 13 avril 2010. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le dépôt n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés. Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2009 (D. 09-0145).
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence enregistré par de l'AMF le 9 avril 2008 (D. 08-0217).



L'année 2009 restera dans les mémoires comme l'année de la plus grande crise que nous ayons connue depuis celle des années 1930. Même si les perspectives pour l'année 2010 et les quelques prochaines années ne sont pas particulièrement enthousiasmantes nous pouvons espérer que c'est en 2009 que le point bas de notre activité a été touché.

Nous avons réagi devant cette crise avec la priorité d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, d'éviter le risque d'une crise de trésorerie et de limiter la baisse de nos résultats. Ces objectifs ont été atteints et nos efforts de gestion nous ont même permis d'améliorer très sensiblement notre trésorerie et de limiter la perte à un niveau très faible.

L'augmentation de capital réalisée en juin 2009, dont l'objectif n'était, en aucun cas, de résoudre un éventuel problème de trésorerie mais de nous aider dans notre développement, nous a permis de passer cette période difficile en toute sérénité et nous met aujourd'hui dans une position favorable pour analyser les opportunités qui se présentent.

La crise a, en effet, pour conséquence une accélération des changements qui étaient à l'œuvre dans le marché. De plus en plus de commerçants éprouvent le besoin ou ressentent la nécessité, par exemple, de rejoindre des formes de commerce associé. Cette évolution nous a permis en pleine crise d'ouvrir 11 nouveaux magasins affiliés en 2009 et ce rythme devrait se confirmer dans les prochaines années. La crise remet aussi en cause les valeurs des consommateurs et nous avons profité de cette année difficile pour faire une vraie analyse de nos forces et de nos faiblesses à la lumière de ces évolutions. Cette analyse qui a représenté un investissement important nous a conduits à une révision de notre concept de magasin et de notre positionnement «marketing». Elle nous a aussi permis de renforcer notre conviction que notre marque dont les valeurs de solidité, de classicisme, de conception intelligente mais aussi de tradition française et d'authenticité étaient tout à fait dans l'air du temps de l'après-crise.

C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous abordons 2010, un espoir conforté par la preuve que les choix stratégiques qui ont été faits il y a maintenant quelques années sont les bons et nous amèneront progressivement au succès.

Hervé Descottes

Président Directeur Général



1997 - Renaissance d'un grand maroquinier

Hervé Descottes, avec le soutien de partenaires financiers, reprend à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux SA et Andrelux Industrie comprenant les marques LE TANNEUR et SOCO et crée la société anonyme LE TANNEUR & CIE.

1999 - L'entrée au capital de Louis Vuitton Malletier

A l'occasion d'une augmentation de capital réservée à Louis Vuitton Malletier, LE TANNEUR & CIE renforce ses fonds propres d'un montant de 3,7 M€.

2000 - L'introduction en bourse

LE TANNEUR & CIE s'introduit sur Euronext Paris C. L'usine corrézienne de Bort-les-Orgues entame une montée en puissance afin de répondre à une demande croissante de ses donneurs d'ordres, grandes maisons de luxe françaises.

2004 - Le lancement de la commission-affiliation

Depuis plusieurs années, le Groupe accélère le renouvellement des collections des marques détenues en propre en renforçant les lignes "femmes" de la marque LE TANNEUR et en créant des collections alternatives à la ligne mythique San Diego de la marque SOCO.

Le Groupe amplifie la communication publicitaire autour de la marque LE TANNEUR.

LE TANNEUR & CIE décide de mettre en place, parallèlement à son propre réseau de magasins, une formule de commission-affiliation, forme moderne de la franchise dans les métiers de la mode. Le premier magasin affilié LE TANNEUR ouvre à Bordeaux en novembre 2004.

2006 - L'adoption d'un modèle de pur opérateur marketing et distribution

LE TANNEUR & CIE lance un *re-engineering* de la production en sous-traitance de ses marques propres dans une optique d'amélioration de la rentabilité.

La mobilisation des efforts vers la distribution de détail conduit à une forte augmentation d'activité du réseau qui poursuit son développement grâce à l'ouverture de nouveaux magasins affiliés.

Le modèle de sac féminin Matilde de la marque LE TANNEUR remporte un vif succès auprès des consommatrices.

Louis Vuitton Malletier cède sa participation à Hervé Descottes et au fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV.

2007/2008 : l'affirmation de la marque et de l'enseigne de maroquinerie LE TANNEUR

L'activité du réseau de vente au détail poursuit sa croissance, de nouveaux magasins sont inaugurés, dont en 2007 la vitrine-phare du Groupe au Carrousel du Louvre.

Le site Internet www.letanneur.com voit ses ventes tripler au cours de l'exercice 2008 qui est aussi la 1^{ère} année pleine de commercialisation des lignes de bagages du co-branding AIR France by LE TANNEUR.



AIRFRANCE /
by LE TANNEUR

2009

La résistance à la crise des magasins LE TANNEUR

En dépit d'un environnement économique dégradé, l'activité à périmètre constant de la distribution contrôlée poursuit sa progression et le Groupe atteint son record d'ouvertures annuelles avec 11 nouveaux magasins.

Une réflexion en profondeur sur la marque LE TANNEUR aboutit à une nouvelle campagne de communication et à un concept de magasin novateur.

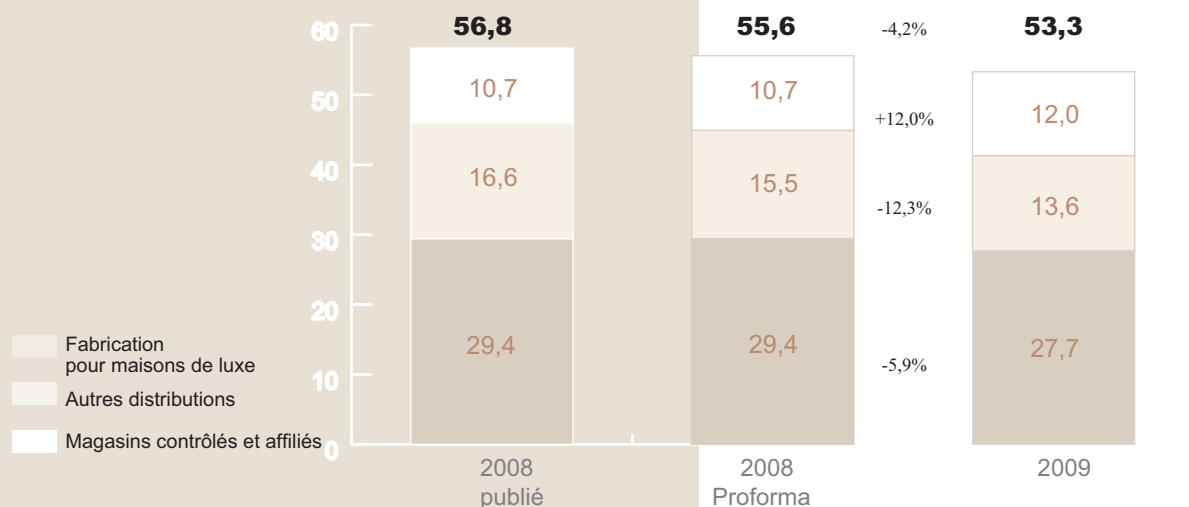
Une augmentation de capital d'un montant net de 2,7 M€ avec droit préférentiel de souscription est souscrite à hauteur de 111% en juin.

REPÈRES

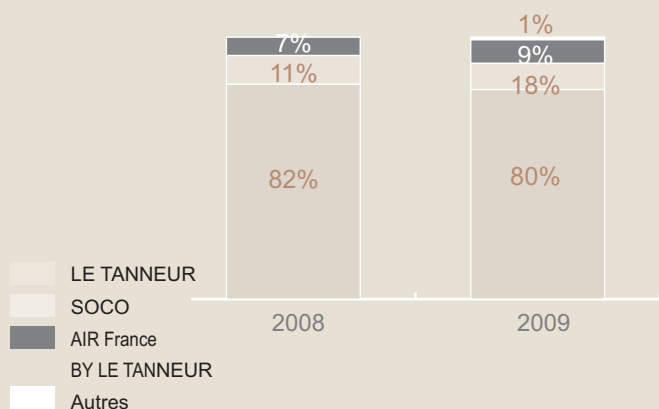
Les chiffres clés (indiqués selon les normes IFRS)

Les données Proforma de l'exercice 2008 tiennent compte du reclassement de la contribution de la filiale japonaise en "résultat des activités arrêtées ou en cours de cession" et d'un changement de méthode relatif aux charges constatées d'avance (IAS 38.69).

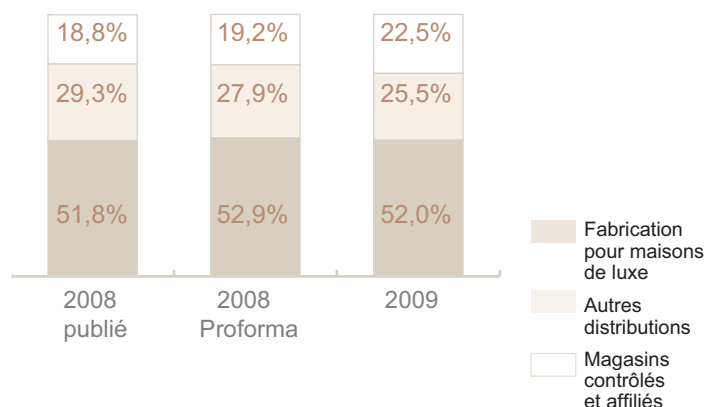
Evolution du chiffre d'affaires en millions d'euros



Répartition du chiffre d'affaires par marque (hors fabrication pour maisons de luxe)



Répartition du chiffre d'affaires par activité

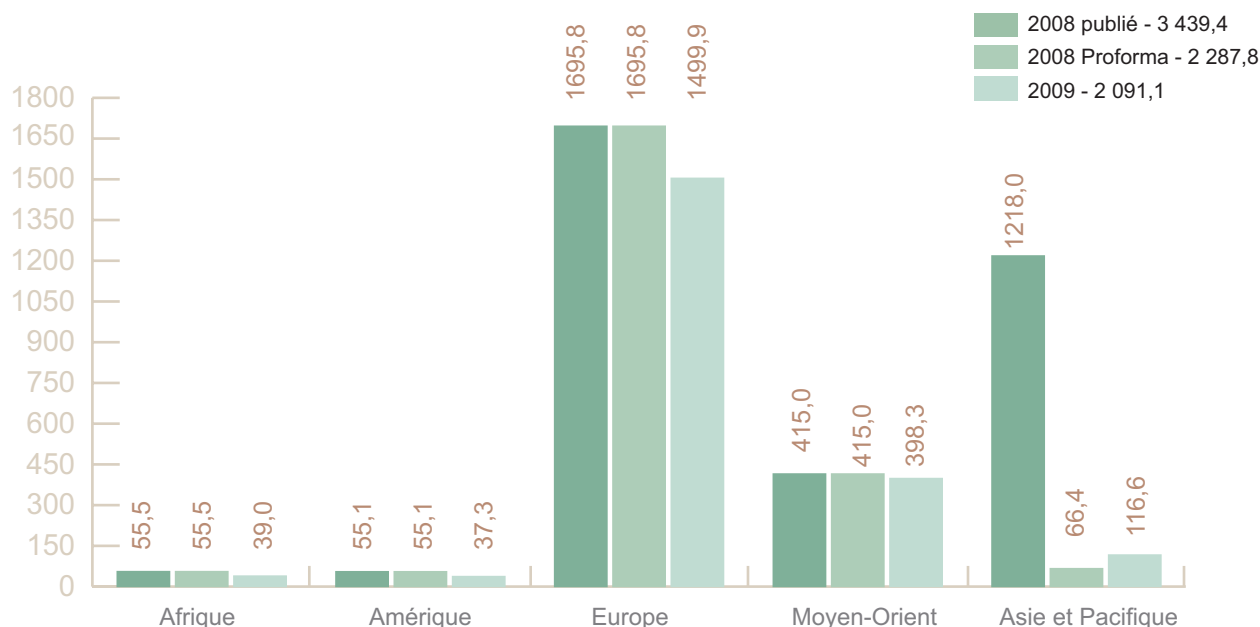


Comptes de résultat comparés en millions d'euros

	2009	2008 Proforma	2008 publié
Chiffre d'affaires	53,26	55,62	56,78
Valeur ajoutée	18,01	17,97	17,95
EBE	1,31	1,55	1,35
Résultat opérationnel courant	0,20	0,81	0,54
Autres produits et charges opérationnels	0,14	0,67	0,67
Résultat opérationnel	0,34	1,48	1,21
Résultat financier	-0,35	0,11	0,11
Résultat net avant activités abandonnées	-0,14	1,88	1,58
Résultat net	-0,83	1,50	1,57

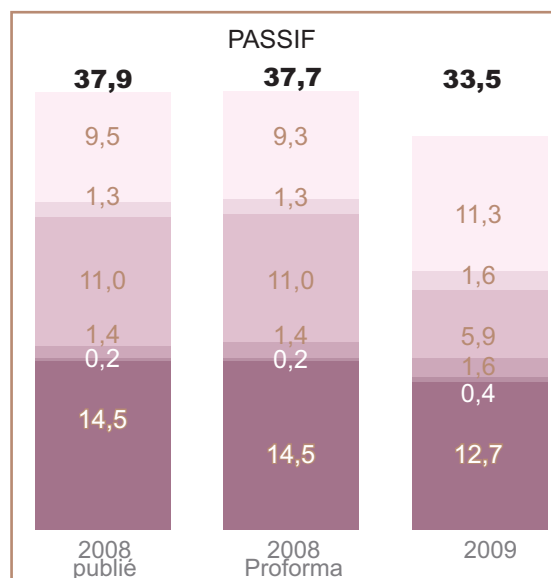
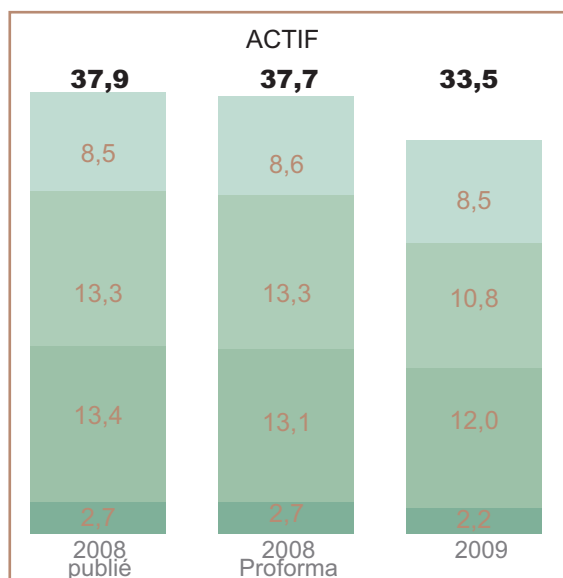
Répartition du chiffre d'affaires des Autres distributions Export en milliers d'euros

Par zones géographiques (hors fabrication pour maisons de luxe)



Bilans comparés en millions d'euros

(au 31 décembre)



- ACTIF**
- Actif non courant
 - Stocks
 - Créances et comptes de régularisation (*)
 - Liquidités et quasi-liquidités

- PASSIF**
- Capitaux propres
 - Dettes financières à plus d'un an
 - Dettes financières à moins d'un an (*)
 - Provision pour indemnités de départ à la retraite
 - Autres provisions
 - Dettes fournisseurs et autres dettes

(*) Les créances clients intègrent les factures cédées à la société d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly, la contrepartie est enregistrée en dettes financières à moins d'un an. Au 31 décembre 2009, le montant des créances cédées comprises dans le poste clients s'élève à 2,5 M€, la contrepartie est constatée en dettes financières à moins d'un an (6,4 M€ en 2008 et 3,8 M€ en 2007).

Une vision créative de notre métier

créateur > fabricant

créateur

**des gammes sans
cesse renouvelées**

LE TANNEUR & CIE, à travers ses marques propres LE TANNEUR et SOCO, propose des gammes complètes de portefeuilles, sacs, serviettes et bagages.

A l'écoute permanente du marché, les équipes marketing analysent les collections passées, étudient les tendances de la saison, anticipent les évolutions de la mode.

L'imagination se met alors en marche : association des matières, design, choix des cuirs, mariage des couleurs...



> distributeur



STRATÉGIE

TANNEUR & CIE face à ses responsabilités sociétales et environnementales

L'entreprise se positionne comme responsable des promesses qu'elle délivre au marché (design, qualité...), responsable face à ses engagements commerciaux et plus largement, responsable face aux enjeux actuels du monde. Au plan social, elle est attachée à la cause de la non discrimination et au respect de la diversité. Au plan environnemental, elle s'emploie particulièrement à recycler les emballages dans le cadre de son activité de Fabrication pour maisons de luxe. En ce qui concerne l'activité Marques propres, les livrets de la campagne de communication Eté 2010 sont imprimés sur du papier PEFC, issu de forêts gérées durablement. Les emballages protecteurs ont été simplifiés pour diminuer le poids des produits et réduire ainsi l'émission de CO2 lors du transport. Le packaging des produits a évolué avec l'utilisation de matériaux éco-responsables (coton organique, papier recyclé, papier PEFC).

fabricant

une qualité à l'épreuve du temps

Les collections haut de gamme sont fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers. Une démarche de chaque instant et dans la durée. A Belley, berceau de son histoire, le laboratoire du Groupe effectue de multiples opérations de contrôle qualité où les produits subissent de nombreux tests. Bijouteries, serrures, qualité des cuirs, tressages main, toutes les finitions sont passées au crible pour offrir une qualité exceptionnelle, dans le respect de la trilogie « qualité-prix-créativité » qui a forgé l'esprit du Groupe.

Deux usines lui appartenant, situées à Bort-les-Orgues (Corrèze), s'appuient sur le savoir-faire plus que centenaire afin de réaliser les créations de prestigieuses marques de luxe françaises.

Par ailleurs, la plupart des productions Marques propres sont désormais délocalisées en Chine, en Inde et au Maghreb. Toutefois, et c'est une prise de position claire, LE TANNEUR & CIE s'est attaché depuis le début à suivre une éthique de travail stricte.

Une vision créative de notre métier

créateur > fabricant

distributeur

le réseau LE TANNEUR, un concept haut de gamme de magasin

Pour mettre en avant son savoir-faire de maître maroquinier, LE TANNEUR a repositionné en 2009 ses points de vente autour du concept d'atelier de maroquinier, imaginé en collaboration avec l'agence de design Dragon Rouge. LE TANNEUR a souhaité s'appuyer sur des points de vente qui communiquent de l'émotionnel et du relationnel avec les clients, et surtout véhiculer de l'envie et de la surprise. Ainsi est née la création d'un magasin autour du concept de l'atelier qui met en avant les valeurs de savoir-faire traditionnel, mais qui se positionne aussi dans un univers plus mode permettant ainsi de renforcer la perception d'une marque authentique en totale adéquation avec son époque. L'esprit atelier se traduit par plusieurs éléments de décoration, de conceptions originales et

de couleurs soigneusement sélectionnées. Le concept joue avec des effets de matériaux bruts : murs façon béton, plancher en bois, tonalités de cuir. Une immersion dans l'ambiance des ateliers d'autrefois par des couleurs chaudes allant du chocolat tendre au brun naturel pour un environnement des plus accueillants. Une deuxième lecture nous amène dans un univers mode. Un lustre tout en rondure, préparé en atelier pour chaque magasin, diffuse un éclairage basse consommation. A côté des quelques fauteuils, des mannequins en carton conçus par un créateur japonais permettent de s'imaginer un sac à l'épaule. Les univers femme - homme - voyage - petite maroquinerie et accessoires se retrouvent au fil de la boutique dans des approches originales. Ce nouveau concept où se mêlent mode

et tradition dans une ambiance actuelle redonne à la marque une légitimité très contemporaine basée sur un savoir-faire à la qualité irréprochable et allant jusqu'au travail de sur-mesure pour être toujours à l'écoute de ses clients. .

LE TANNEUR propose ce concept moderne de magasin à des entrepreneurs autonomes à travers la commission-affiliation.

Au 31 décembre 2009, le réseau compte 48 magasins à enseigne LE TANNEUR dont 22 en commission-affiliation.

LE TANNEUR a été identifié et reconnu par la Fédération Française de la Franchise. C'est le gage d'un savoir-faire et du respect permanent du code de déontologie européen.



> distributeur

Le wholesale

En France, les marques du groupe LE TANNEUR & CIE sont présentes auprès des plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans des corners spécifiques animés par les démonstratrices du Groupe.

Les marques sont également distribuées auprès de 500 détaillants multimarques français.

A l'export, LE TANNEUR & CIE diffuse ses marques par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins.

Les marques LE TANNEUR et SOCO sont distribuées dans une quarantaine de pays.

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR



Les points de vente LE TANNEUR & CIE dans le monde

MARQUES



LE TANNEUR est l'une des quatre maisons françaises nées au XIX^e siècle autour du travail du cuir. C'est la plus ancienne créée spécifiquement à partir de la maroquinerie.

La marque naît en 1898 de l'association d'un maroquinier et d'un tanneur qui déposent un brevet de porte-monnaie révolutionnaire, le "sans couture".

Reconnu pour son ingéniosité, sa résistance, son style, ce porte-monnaie très innovant et désormais légendaire fait aujourd'hui encore la réussite des collections de la marque. Inventeur de la petite maroquinerie moderne, LE TANNEUR est devenu une marque traditionnelle généraliste à forte notoriété. Aujourd'hui, LE TANNEUR propose des gammes complètes de portefeuilles, serviettes, sacs et bagages. Les collections, fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers, s'adressent à une clientèle exigeante, séduite par des accessoires de mode de grande qualité.



L'authenticité plus que l'apparence, le raffinement plus que l'extravagance, l'intemporalité plus que l'éphémère, c'est exactement ce que propose la marque LE TANNEUR, maroquinier depuis 1898. Sur le marché de la maroquinerie, LE TANNEUR est la marque dans laquelle se reconnaissent le mieux les hommes et les femmes de 30 à 50 ans, accomplis et s'assurant parfaitement, non conventionnels mais aimant les choses qui durent, valorisant davantage la richesse intérieure, les rapports humains et l'art de vivre que l'aspect extérieur. Car LE TANNEUR partage avec eux la même vision du monde, reconnaît la complexité intérieure et la singularité des individus derrière la surface et manifeste cette vision du monde en leur proposant des produits qui combinent un extérieur dont la qualité de matière est telle qu'il agit comme un habitacle protecteur et dont le style sait rester actuel par-delà les modes, et un intérieur parfaitement adapté à la personnalité intime, au style et aux besoins de chacun. Ceci grâce à son savoir-faire historique concernant le travail des matières, du cuir en particulier, et concernant la conception et la qualité de l'aménagement intérieur de ses produits, à la fois du point de vue esthétique et fonctionnel.

LA MATIERE

La matière c'est la base. La page blanche sur laquelle va s'inscrire toute l'histoire. La qualité exceptionnelle des cuirs employés par LE TANNEUR est une tradition de la marque : en ce domaine, l'intransigeance de LE TANNEUR est proverbiale.

LE GESTE

On ne naît pas maître-marroquinier par hasard. C'est le patient apprentissage, la lente transmission des savoir-faire ancestraux qui assurent la continuité des gestes du métier. En France comme ailleurs, les artisans LE TANNEUR sont tous de grands professionnels au faite de leur art.

LE TEMPS

Des ateliers de prototypage au produit fini, chaque création LE TANNEUR naît étape après étape de la lente application des hommes. Présente dès 1898, aux origines de la marque, cette exigence fondamentale se perpétue encore aujourd'hui.

LA FONCTION

Chez LE TANNEUR, la fonctionnalité est la règle de base – même si elle ne saurait suffire à faire le tour de la question. Le talent de la marque c'est sa capacité à faire naître le beau sur la base du pratique : réinterpréter, de façon parfois audacieuse, une forme dictée par la fonction.

LE TALENT

Si toutes les créations LE TANNEUR bénéficient sans limite du savoir-faire de nos équipes, elles exigent souvent de véritables tours de force qui mobilisent le talent de ses meilleurs artisans – et font parfois reculer la frontière entre l'art et l'artisanat.

L'EXCELLENCE

La marque LE TANNEUR est née de l'association d'un tanneur et d'un maroquinier. L'exigence de ses créations était déjà légendaire bien avant que le terme durable ne connaisse son succès d'aujourd'hui. Le secret ? Des tests impitoyables qui couvrent toutes les étapes : les cuirs bien sûr, mais aussi les bijoux, les serrures, les tressages et toutes les finitions.

LE



MARQUES



Gloria - 35 ans
Dirige un label musical

CAMPAGNE ÉTÉ 2010

LE TANNEUR

WWW.LETANNEUR.COM

ÉLÉGANCE NATURELLE

TANNEUR

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR & CIE, DE



L'origine de SOCO remonte au XIX^e siècle avec la création d'une tannerie à Bort-les- Orgues (Corrèze).

En 1932, un atelier de maroquinerie est ouvert comme débouché pour la tannerie : la Société pour la vente du Cuir Ouvré (SOCO) est née et fabrique des galoches et des troussees de voyage garnies.



S O C O



Dans les années 80, les collections de sacs s'étoffent et la ligne San Diego est créé.

SOCO bouscule alors le marché plutôt conventionnel du sac à main en introduisant des couleurs attrayantes et son style reconnaissable "conquête de l'ouest américain". Un grand succès qui signera fièrement son identité. En quelques années,

SOCO devient un véritable phénomène de mode auprès des jeunes femmes de 20 à 30 ans.

Aujourd'hui, SOCO continue de proposer des sacs et de la petite maroquinerie, toujours pratiques et de qualité, à la personnalité si identifiable. La marque affiche son empreinte dynamique et effrontée et développe ses collections en interprétant ses pro-

pres codes : mélange insolite de matières et de couleurs, modèles originaux et astucieux. SOCO est une marque instantanément reconnaissable et touche une cible avide de différence.

Dans les magasins LE TANNEUR, la marque SOCO complète efficacement et de façon cohérente, l'offre produits de la marque LE TANNEUR.

CAHIER FINANCIER 2009

sommaire

PAGE 14	la communication financière
PAGE 16	rapport du Conseil d'Administration
PAGE 34	rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
PAGE 36	document d'information annuel
PAGE 37	organigramme du Groupe
PAGE 37	analyse des risques
PAGE 41	comptes consolidés annuels au 31 décembre 2009
PAGE 45	annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2009
PAGE 73	comptes sociaux au 31 décembre 2009
PAGE 76	annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2009
PAGE 95	rapports des Commissaires aux Comptes P 95 rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 P 96 rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 P 97 rapport spécial P 99 rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne P 100 rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions P 100 rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux P 101 rapport sur l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux P 101 rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
PAGE 102	renseignements généraux
PAGE 108	texte des résolutions
PAGE 112	table de concordance
PAGE 115	table de réconciliation avec le rapport financier annuel

la communication financière

Répartition du capital au 31 décembre

	2009	2008	2007
Public	44,5%	45,3%	46,0%
Dirigeant	33,0%	32,4%	32,5%
D&P PME IV	15,6%	15,5%	15,5%
Autre fonds d'investissement	5,3%	5,4%	5,4%
Cadres	0,9%	0,7%	0,4%
LE TANNEUR & CIE	0,7%	0,7%	0,2%

Evolution des cours de Bourse depuis 2000 (en euros) (source : Euronext)



Cours en euros

	2007	2008	2009	2010 (31/03)
+ haut	18,30	13,00	4,47	2,90
+ bas	11,80	2,78	1,50	2,48
A la fin de la période	12,85	3,40	2,48	2,90
Volumes quotidiens	1 583	992	12 449	6 521

Nombre d'actions (Nominal de 1 €)	4 224 759
Capitalisation boursière au 31 décembre 2007	18,0 M€ soit 12,85 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2008	4,8 M€ soit 3,40 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2009	10,5 M€ soit 2,48 € par action
Capitalisation boursière au 31 mars 2010	12,3 M€ soit 2,90 € par action
Cours au 31 décembre 2009	2,48 €
Fonds propres au 31 décembre 2009	11,3 M€ soit 2,67 € par action
Résultat net au 31 décembre 2009	-0,8 M€ soit -0,20 € par action

Evolution des cours et volumes (source : Euronext)

	Cours (en €)			Nombre de titres échangés
	plus haut	plus bas	Moyen	
déc-07	13,49	12,11	12,76	18 811
janv-08	13,00	9,00	11,23	17 813
févr-08	10,59	9,10	9,70	7 260
mars-08	10,28	9,60	9,90	13 827
avr-08	9,75	8,81	9,26	16027
mai-08	10,21	8,22	9,52	32 863
juin-08	9,55	7,78	8,50	17 994
juil-08	7,90	6,00	6,69	16 368
août-08	7,50	6,46	6,96	7 885
sept-08	8,15	6,76	7,56	20 246
oct-08	7,24	4,35	5,90	35 673
nov-08	4,65	3,99	4,29	28 928
déc-08	4,60	2,78	3,93	29 033
janv-09	4,00	2,81	3,51	9 802
févr-09	4,47	3,75	4,16	5 025
mars-09	4,45	2,83	3,33	48 380
avr-09	3,14	2,85	3,04	19 622
mai-09	3,64	3,00	3,20	63 762
juin-09	3,15	1,89	2,42	250 532
juil-09	1,95	1,50	1,71	278 183
août-09	2,39	1,77	2,10	866 301
sept-09	2,73	2,14	2,53	614 157
oct-09	3,21	2,48	2,86	581 294
nov-09	2,99	2,61	2,80	136 721
déc-09	2,73	2,43	2,61	101 510
janv-10	2,90	2,53	2,67	174 776
févr-10	2,84	2,48	2,60	103 642
mars-10	2,66	2,90	2,79	132 077

La communication financière

Actionnaires nominatifs

CM – CIC Securities
Service aux Emetteurs
6 avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09

Relations actionnaires

Patricia MOULON - Tél. 04 79 81 60 60
e-mail : p.moulon@letanneuretcie.com

Communication financière

AMP Consultants (Alain BOCHER) - Tél. 01 40 55 01 84
e-mail : alainbocher@ampconsultants.fr

Calendrier d'information financière 2010

Chiffre d'affaires annuel 2009	27 janvier 2010
Résultats annuels 2009	13 avril 2010
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2010	28 avril 2010
Chiffre d'affaires 2^e trimestre et 1^{er} semestre 2010	28 juillet 2010
Résultats 1^{er} semestre 2010	31 août 2010
Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2010	27 octobre 2010
Chiffres d'affaires 4^e trimestre et année 2010	26 janvier 2011

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Nous vous proposerons également d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, à consentir des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe et à attribuer des actions gratuites à ces mêmes bénéficiaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

1.1 - Faits marquants

L'exercice 2009 a été marqué essentiellement par les opérations suivantes :

LE CONTEXTE DE CRISE

La crise économique a fortement perturbé les activités de la Société au cours de l'année 2009.

Pour les Marques propres, dans une démarche d'anticipation de la baisse de la consommation et donc de réduction de leur stock, les commandes des détaillants multimarques, d'une enseigne de grand magasin français et des clients japonais ont chuté brutalement, tandis que le réseau de distribution à l'enseigne LE TANNEUR a réussi, et c'est une performance notable, à faire progresser son niveau d'activité à périmètre constant.

Pour la Fabrication pour maisons de luxe, les perspectives de prises d'ordres pour l'année 2009 avaient conduit la Société à réduire son effectif de production de 8% en fin d'exercice 2008 par un moindre recours au personnel intérimaire. A cette baisse d'activité, s'est conjuguée au cours du 1er semestre une diminution significative de productivité liée à la mise en place de nouveaux produits. En revanche, la seconde

partie de l'année a pu notamment bénéficier des effets positifs d'actions de lean manufacturing qui ont en partie compensé le manque à gagner constaté au 30 juin 2009.

L'OUVERTURE DE NOUVEAUX MAGASINS

La Société a poursuivi le développement du réseau de magasins à l'enseigne LE TANNEUR en inaugurant de nouveaux points de vente : deux en propre dans le centre commercial de Toulouse Labège et à Rouen et 9 en affiliation à Quimper, dans le centre commercial de Montpellier Odysseum, à Nantes, Tours, rue de Sèvres et rue de Passy à Paris, à Compiègne, Versailles et Bruxelles. Avec 11 nouveaux magasins en 2009, le réseau atteint son record d'ouvertures annuelles. Au 31 décembre 2009, il comprend 49 points de vente : 26 magasins détenus en propre (dont 6 magasins d'usine), 22 magasins affiliés et 1 site Internet.

La bonne résistance de la distribution de détail au contexte de crise démontre la pertinence de cette stratégie de développement. La distribution de détail représente désormais 46,3% du chiffre d'affaires 2009 des Marques propres contre 39,9% en 2008.

En début d'année 2009, l'entreprise a engagé une réflexion en profondeur sur le positionnement de sa marque principale, en recherchant les éléments de différenciation propres à séduire des consommateurs remettant eux-mêmes en cause des schémas de consommation traditionnels. Cette réflexion a abouti d'une part à une nouvelle campagne de communication en liaison avec l'agence de communication Beaurepaire spécialisée dans les annonceurs mode et d'autre part à un nouveau concept de magasin où les valeurs de la marque s'expriment d'une manière claire et novatrice. A partir de mars 2009, tous les magasins ont été ouverts selon ce nouveau concept de point de vente.

LA DIMINUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2009 a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2 812 250 €, le portant ainsi de 4 218 375 € à 1 406 125 €. Cette réduction du capital social a été réalisée par diminution de la valeur nominale de chacune des actions, portant celle-ci de 3 € à 1 €. La somme de 2 812 250 € prélevée sur le capital social a été intégralement affectée au compte de prime d'émission.

Aucun créancier ne s'est manifesté pendant le délai légal d'opposition.

L'AUGMENTATION DE CAPITAL

En vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé le 29 mai 2009 d'augmenter le capital social avec

maintien du droit préférentiel de souscription d'une somme de 2 812 250 € par l'émission de 2 812 250 actions ordinaires de la Société à leur valeur nominale d'1 € et sans prime d'émission, suivant une parité de deux actions nouvelles pour une ancienne. Après l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de l'opération, l'augmentation de capital a été annoncée le 8 juin 2009 et la période de souscription s'est déroulée du 10 au 24 juin 2009.

Les demandes de souscription à titre irréductible et réductible ont totalisé 3 124 117 €, soit un taux de souscription de 111%.

Conformément à leurs engagements, les deux principaux actionnaires de la Société (le groupe familial du PDG M. Hervé Descottes, et le fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV) qui détenaient respectivement 32,7% et 15,5% du capital, ont souscrit à l'opération à hauteur de la totalité de leurs droits de souscription.

Le succès de cette opération a permis à la Société de renforcer ses fonds propres afin d'affronter sereinement le contexte économique et de diminuer son ratio d'endettement en réduisant les dettes à court terme.

LE TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ AU JAPON

LE TANNEUR & CIE a décidé de réorganiser son activité au Japon. En effet, le marché japonais et en particulier les grands magasins connaissent une crise sans précédent qui a eu un effet particulièrement négatif sur une activité en plein démarrage. Initiées au début du 2ème semestre, des négociations ont conclu au principe du transfert de l'activité de la filiale à un tiers, ce qui permettra à la fois de maintenir la présence de la marque LE TANNEUR sur ce marché, de capitaliser sur les investissements consentis depuis ces dernières années et de supprimer un foyer de pertes important. L'incidence de ce changement, qui n'interviendra qu'au premier semestre 2010, a été totalement provisionnée sur l'exercice 2009.

LA RÉORGANISATION DE LA DIRECTION COMMERCIALE

En mars 2009, la Société a accueilli un nouveau directeur commercial France chargé de la distribution de détail et des grands magasins.

LA LIQUIDATION DE LA FILIALE LUXROM

La filiale roumaine qui n'avait plus d'activité depuis 2006 a été dissoute en décembre 2009. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'exercice compte tenu des provisions constatées lors des exercices précédents.

1.2 - Analyse de l'activité et des résultats de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors cessions d'approvisionnements de 55,3 M€ contre 56,9 M€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2,9%.

En comparaison avec l'année précédente, les activités traditionnelles de la Société ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail (11,9 M€) ont augmenté de 12,2%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (11 en 2009 et 4 en 2008) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 1,7% à périmètre constant.

- En France, les ventes des Marques propres aux tiers (11,5 M€) ont baissé de 13,0%. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multi-marques a subi une chute de 22,4% en raison d'un phénomène de déstockage. Les ventes aux grands magasins affichent un repli de 7,2% malgré une progression de 32,8% des Galeries Lafayette. En effet, l'activité avec les autres distributeurs a connu un net recul qui s'explique en partie par la prise en compte d'un rachat de stock de 180 K€ au Printemps en prévision d'un passage au mode de gestion conditionnel début 2010.

- A l'exportation, l'activité des «Autres distributions» en baisse de 15,6% a souffert, en particulier au Japon. Seuls la Belgique, la Suisse et le Liban finissent l'année en progression.

- La Fabrication pour maisons de luxe (27,7 M€) a connu une diminution de chiffre d'affaires de 5,9%.

Pour l'activité Marques propres, le chiffre d'affaires de la marque principale LE TANNEUR a représenté 80% du total (contre 82% en 2008), celui de la marque SOCO est passé de 11 à 10% et les nouvelles lignes de la marque AIR France by LE TANNEUR ont représenté 9%, contre 7% en 2008.

Les charges d'exploitation représentent un total de 53,3 M€, contre 60,0 M€ pour l'exercice précédent. La variation s'explique notamment par :

- La baisse des achats consommés de matières premières et approvisionnements en lien avec celles du chiffre d'affaires et de la production stockée,

- La diminution de coût du personnel extérieur en raison d'un moindre recours aux intérimaires de la Fabrication pour maisons de luxe,

- La baisse des charges de publicité dans le cadre du plan d'économies de la Société.

En 2008, une dotation pour dépréciation de la créance client de la filiale japonaise avait été constatée à hauteur de 694 K€. Au 1^{er} janvier 2009, la créance client a été reclassée en grande partie en créance rattachée à des participations. En conséquence, un montant de 474 K€ de dépréciation de la créance client a fait l'objet d'une reprise d'exploitation et a été doté en charge financière pour dépréciation de la créance rattachée à des participations.

Les dotations d'exploitation aux amortissements ont augmenté de 124 K€. La variation des dépréciations de stocks a représenté une charge nette de 5 K€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 920 K€ contre 570 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à -1 498 K€ contre -890 K€ pour l'exercice 2008. Les charges d'intérêts ont fortement diminué grâce à la baisse conjuguée de l'endettement net et des taux d'intérêt variables. Le gain net de change de 348 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises, la Société ayant bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

Une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 85 K€ concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles, pour 1 417 K€ concernant la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan et pour 8 K€ concernant le prêt à LE TANNEUR Chine.

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à -578 K€ alors qu'il s'élevait à -321 K€ en 2008.

Le résultat exceptionnel correspond principalement à une charge sur un litige de défense de marque de 120 K€, à une dotation de 85 K€ pour dépréciation d'une créance sur cession d'immobilisation, à la sortie des titres et dettes Luxrom et à la reprise de dépréciation sur les titres, la liquidation de la filiale ayant été prononcée en décembre 2009 (charge nette de 17 K€).

Un crédit d'impôt recherche de 300 K€ ayant été enregistré sur l'exercice, le résultat net s'établit à -458 K€ contre 332 K€ pour l'exercice 2008.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres de la Société est passé de 28,9% à fin 2008 à 21,8% à fin 2009. Le ratio d'endettement net sur chiffre d'affaires s'établit à 4,7% en 2009, contre 4,9% en 2008.

1.3 - Activités en matière de recherche et de développement

Pour ses collections Marques propres, LE TANNEUR & CIE dispose dans son bureau parisien d'un service de développement où s'élaborent des prototypes de produits nouveaux. Ce service est composé de prototypistes qui concrétisent les idées et nouveaux

concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la direction du marketing. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché. La direction générale est fortement impliquée dans l'activité de création et de développement.

Ces coûts de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier et ont permis à la Société d'enregistrer un produit de 300 K€ au titre du crédit impôt recherche sur l'exercice 2009 et de 100 K€ en 2008.

2 - ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 - Filiales

Les filiales de la société LE TANNEUR & CIE sont toutes détenues à 100% par la maison-mère à l'exception de LE TANNEUR Chine Co LTD. qui est entièrement contrôlée par Sopadima Far East. Les filiales s'inscrivent dans le prolongement de l'activité de la maison-mère. Au cours de l'exercice 2009, il n'y a pas eu de transaction intragroupe entre les filiales.

2.1.1 Luxrom

La vocation initiale de la filiale dont l'usine a ouvert en février 2001 était la sous-traitance pour le compte de la maison-mère. A la suite de la relocalisation des productions des marques propres du Groupe, de la cession de la marque UPLA et de la volonté du Groupe de se désengager des activités industrielles pour les Marques propres, les productions de Luxrom pour LE TANNEUR & CIE ont cessé au cours du premier semestre 2006 et la majeure partie des effectifs a été reprise début octobre 2006 par une entreprise locale de maroquinerie. Le bâtiment industriel a été cédé en mars 2007. Le Conseil d'administration du 29 mars 2007 a décidé la dissolution de la filiale qui, après les fastidieuses mais nécessaires démarches administratives locales, est finalement intervenue fin décembre 2009.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Charges opérationnelles courantes	(11)
Résultat opérationnel	(11)
Résultat financier	(6)
Résultat net	(17)

En application de la norme IFRS 5, la perte de la filiale est présentée au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

2.1.2 Sopadima Far East

Sopadima Far East gère et contrôle pour le compte du Groupe les activités des sous-traitants implantés en Chine. L'effectif de cette filiale basée à Hong-Kong est de 4 personnes. La commission perçue par la filiale en vertu du contrat de services signé avec la Société-mère constitue sa seule source de chiffre d'affaires. Sopadima Far East détient la totalité de la participation LE TANNEUR Chine, filiale implantée en Chine depuis fin 2006.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	191
Achats consommés	(5)
Charges de personnel	(108)
Dotations aux amortissements	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(62)
Résultat opérationnel	15
Résultat financier	(12)
Résultat net	3

2.1.3 LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA

Cette filiale belge exploite depuis décembre 2003 un magasin à enseigne LE TANNEUR situé dans la Galerie du Roi à Bruxelles. Une augmentation de capital de 300 000 € a été souscrite par la maison-mère en décembre 2009 afin de porter les capitaux propres des comptes locaux de la filiale à un montant positif.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	181
Achats consommés	(100)
Charges de personnel	(67)
Impôts et taxes	(2)
Dotations aux amortissements	(2)
Autres charges opérationnelles courantes	(64)
Résultat opérationnel	(54)
Résultat financier	(5)
Résultat net	(59)

2.1.4 LE TANNEUR Japan K.K.

Le 6 janvier 2006, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale japonaise dont l'objet est d'importer et de distribuer les produits de marques propres du Groupe sur le territoire japonais. Cette filiale détenue à 100% emploie quatre salariés au 31 décembre 2008. Depuis 2006, la filiale a développé son activité en grands magasins et auprès de détaillants positionnés haut de gamme. Elle distribue également les produits LE TANNEUR dans le domaine de la vente par correspondance. Le Japon a été particulièrement touché par la crise économique à partir du second semestre 2008 avec des incidences significatives sur le résultat du Groupe, si bien que le transfert de l'activité commerciale de la filiale à un tiers a été décidé à la fin de l'année 2009 pour intervenir sur une phase transitoire se déroulant sur le premier semestre 2010. Les coûts liés à ce changement ont été provisionnés au 31 décembre 2009.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	1 125
Reprise de dépréciation	5
Autres produits opérationnels courants	1
Achats consommés	(563)
Charges de personnel	(221)
Impôts et taxes	(3)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(70)
Autres charges opérationnelles courantes	(887)
Résultat opérationnel courant	(613)
Autres charges opérationnelles	(133)
Résultat opérationnel	(746)
Résultat financier	(56)
Impôt	(2)
Résultat net	(804)

En application de la norme IFRS 5, la contribution de la filiale japonaise (incluant la provision pour transfert d'activité) et le coût d'achat des marchandises vendues par la maison-mère à LE TANNEUR Japan sont présentés au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession. L'état du résultat global proforma pour 2008 adopte cette même présentation.

2.1.5 LE TANNEUR Chine Co LTD.

Le 17 octobre 2006, Sopadima Far East a créé une filiale chinoise entièrement contrôlée dont l'objet est

de distribuer les produits du Groupe sur le territoire chinois. Cette filiale emploie un salarié au 31 décembre 2009. A fin 2009, les produits de la marque LE TANNEUR sont commercialisés par un partenaire local dans deux corners d'un grand magasin à Shanghai et dans un shop in shop dans un grand magasin de Dalian, ville du nord de la Chine. Le Groupe étudie les différentes options à sa portée pour un développement plus rentable.

En fin d'année 2007, un contrat de prêt d'une enveloppe globale de 75 000 € a été mis en place entre LE TANNEUR & CIE et la filiale chinoise. Une première tranche de 30 000 € a été tirée en janvier 2008 et un deuxième tirage de 7 000 € est intervenu en août 2009.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	79
Autres produits opérationnels courants	32
Achats consommés	(85)
Charges de personnel	(19)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(12)
Autres charges opérationnelles courantes	(32)
Résultat opérationnel	(37)
Résultat financier	(7)
Résultat net	(44)

2.2 - Comptes consolidés et rapport sur la gestion du Groupe

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2008, sauf en ce qui concerne la norme IAS 38.69 telle qu'amendée par le texte Amélioration des normes IFRS publié en mai 2008 qui n'autorise plus de comptabiliser en charges constatées d'avance des achats de biens ou services dont la livraison ou la prestation sont déjà intervenues, même s'ils ont une utilité ultérieure. Cette première application a été traitée de manière rétrospective et un pro-forma a été établi pour l'exercice comparatif, pro-forma qui tient également compte du classement de l'activité au Japon en « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession » (cf. ci-dessus).

Le chiffre d'affaires consolidé est très proche de celui des comptes annuels de la Société-mère. Il s'établit à 53,3 M€ contre 55,6 M€ pour le proforma 2008, soit une baisse de 4,2% (cf. §1.2 pour les commentaires sur l'évolution des ventes par activité).

Le résultat opérationnel courant qui s'élève à 199 K€ a été pénalisé par la baisse de contribution de la Fabrication pour maisons de luxe au 1er semestre 2009, par la diminution des commandes des détaillants multi-marques et d'une enseigne de grand magasin français, par le démarrage des nouveaux magasins en propre (Strasbourg Rivétoile, Toulouse Labège, Rouen) et par des dépenses non récurrentes : honoraires pour le nouveau concept de magasin, baisse du taux d'actualisation pour le calcul de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite, engagement de reprise de stock pour passage au mode conditionnel au Printemps, réorganisation de la direction de la distribution. Cependant, la baisse de résultat a pu être contenue grâce à un plan d'économies : le budget de communication publicitaire a été fortement réduit, des départs de personnel n'ont pas été remplacés, les salaires non soumis aux grilles de minima n'ont pas été augmentés et la part variable des rémunérations a été réduite.

Après des autres produits et charges opérationnels de 136 K€ incluant un crédit impôt recherche de 300 K€, un coût de l'endettement financier de -428 K€, des autres produits et charges financiers de 77 K€ (gain de change) et une charge d'impôt différé de 126 K€, le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ressort à -137 K€ contre 1 878 K€ pour le proforma 2008.

En application de la norme IFRS 5, la perte de l'activité au Japon (676 K€) et de la filiale roumaine Luxrom (17 K€) est présentée au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession. Le résultat net après résultat des activités arrêtées ou en cours de cession s'établit à -830 K€.

La situation nette consolidée représente 11,3 M€, soit 2,67 € par action.

Le ratio d'endettement net est passé de 100% à fin 2008 à 47% à fin 2009. En neutralisant les créances affacturées ou cédées classées en dettes financières court terme selon les normes IFRS, le ratio d'endettement net s'établit à 25% à fin 2009 contre 33% à fin 2008. Cette diminution significative s'explique par l'augmentation de capital de mi-2009, l'optimisation des stocks de produits finis et de matières premières et la diminution du délai moyen de règlement client dans le cadre de la loi sur la modernisation de l'économie.

Au cours de l'année 2009, les investissements du Groupe ont concerné principalement le réseau de vente au détail avec en particulier l'ouverture des magasins de Toulouse Labège et de Rouen et le rachat du

magasin de Saint Etienne à un partenaire affilié, du matériel et un nouveau logiciel de GPAO pour le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues, l'agencement de corners en grands magasins français et des matériels et logiciels informatiques.

3 - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques auxquels est soumis le Groupe sont décrits dans le chapitre 4 Analyse des risques.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a pas subi de changement significatif depuis la fin de l'exercice 2009.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

4 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. LE TANNEUR & CIE n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme et options plain vanilla.

5 - EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

Plusieurs facteurs favorables devraient entraîner dès 2010 un redressement sensible des ventes et de la rentabilité.

En ce qui concerne la Fabrication pour maisons de luxe, LE TANNEUR & CIE devrait bénéficier des signes de reprise perçus par les donneurs d'ordres. Pour rester parmi les fabricants français de référence dans le secteur de la maroquinerie de luxe, le site industriel de Bort-les-Orgues doit améliorer sans cesse sa qualité, sa réactivité et sa compétitivité. Dans cette optique, deux projets importants sont en-cours :

- La migration vers un logiciel moderne de « GPAO » va être déployée durant tout le premier semestre 2010.

- Les premières expériences validées en 2009 de «lean manufacturing», méthode visant à organiser les processus de production sur le principe des flux tendus, vont être étendues à d'autres groupes de travail.

En ce qui concerne les Marques propres, la priorité est donnée au développement de la distribution contrôlée

afin d'être au plus près de la mutation des modes de distribution de la maroquinerie. L'activité 2009 a démontré la validité de l'évolution de LE TANNEUR & CIE vers un modèle de distributeur intégré. L'ouverture de points de vente à l'enseigne LE TANNEUR peut en outre permettre de susciter des partenariats à l'export. Actuellement, 6 ouvertures de magasins sont d'ores et déjà programmées pour 2010 : en propre à Béziers, en affiliation à La Baule, Metz, Périgueux et Laval, en franchise à Alger. Tous les nouveaux magasins seront équipés du nouveau concept qui sera également installé dans le magasin détenu en propre du centre commercial de Vélizy 2. D'autres projets d'affiliation sont en-cours et la Société est toujours à l'affût d'opportunités d'acquisitions que l'augmentation de capital du mois de juin lui permettrait de saisir.

D'autres facteurs de développement sont également à signaler :

- Le passage des stands LE TANNEUR du Printemps en mode de gestion conditionnel devrait permettre à ces corners de connaître une hausse sensible de leur activité.

- Le référencement progressif par AIR France de la marque AIR France by LE TANNEUR pour le remplacement des bagages perdus ou endommagés dans les aéroports va accélérer la montée en puissance de cette gamme et renforcer sa notoriété.

- Le marketing de la marque LE TANNEUR va continuer d'être affiné par la communication publicitaire et l'offre produits. La réflexion menée en 2009 sur le positionnement de la marque va déboucher sur des campagnes Eté et Hiver 2010 propres à séduire les consommateurs. Une collaboration avec le jeune créateur Raphaël Young va permettre la commercialisation de plusieurs modèles distinctifs.

Grâce à ses efforts appuyés de rationalisation des stocks et à l'augmentation de capital de juin dernier, la Société a diminué son endettement net de plus de 4 M€ à fin 2009. Après une année difficile, LE TANNEUR & CIE aborde 2010 avec confiance et espoir.

6 - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31/12/2009

Le 25 février 2010, la Société a procédé à la levée anticipée du crédit-bail immobilier de l'atelier principal de Bort-les-Orgues pour un montant de 199 K€ (frais inclus) dans l'intention d'opérer une cession-bail de ce même site avec un organisme financier au cours du 2^{ème} trimestre 2010.

7 - INFORMATIONS SOCIALES

Afin de poursuivre le développement de son réseau de distribution, LE TANNEUR & CIE s'est donné des moyens humains et organisationnels en structurant sa

direction commerciale et en se dotant de procédures managériales efficaces pour répondre à ses besoins.

7.1 - Effectifs

L'effectif inscrit moyen de la société LE TANNEUR & CIE de l'exercice 2009 qui s'élève à 510 salariés a augmenté par rapport à celui de 2008 qui était de 502 salariés.

En équivalent temps plein, l'effectif moyen s'établit à 488 personnes contre 482 pour l'exercice précédent.

Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2009 s'élève à 515 dont 3 personnes en contrat de professionnalisation et 1 apprenti faisant tous partie du personnel de vente, soit une augmentation de 15 salariés par rapport à la fin de l'exercice précédent, conséquence du développement du réseau de magasins et du développement de la collection de bagages Air France by LE TANNEUR :

- Ouverture du stand de bagages AIR France by LE TANNEUR au BHV Rivoli à Paris : création d'un poste de démonstration à temps complet,
- Ouverture du stand de bagages AIR France by LE TANNEUR au Printemps Haussmann : création d'un poste de démonstration à temps partiel,
- Ouverture d'un stand de bagages AIR France by LE TANNEUR aux Galeries Lafayette de Saint Laurent du Var : création d'un poste à temps partiel,
- Reprise en succursale du magasin de Saint-Étienne : création d'un poste à temps complet et d'un poste à temps partiel,
- Ouverture du magasin de Rouen : création de deux postes à temps complet et d'un poste à temps partiel,
- 16 CDD toujours présents à la fin de l'année (contre 7 au 31 décembre 2008) : 1 CDD confirmé en CDI début 2010 sur le site de Belley, 13 CDD de remplacement et renfort dans le réseau de magasins et 2 CDD en surcroît temporaire d'activité à Paris,
- Un poste de direction régionale ouvert pour renforcer le réseau de distribution,
- Deux départs non remplacés à Paris à la création et au développement produits.

En 2009, la Société a procédé à 58 embauches sous contrat à durée indéterminée (contre 64 en 2008), dont 38 contrats liés à la rotation du personnel de vente, 4 créations de poste liées à l'ouverture de nouveaux stands de démonstration, 2 créations de poste sur le site de Paris Valmy, 11 contrats dus à l'ouverture de points de vente et à l'augmentation de l'effectif sur certains autres, 3 contrats à Bort-les-Orgues en rotation de personnel.

153 contrats à durée déterminée ont été conclus (contre 111 en 2008) principalement lors des soldes, des fêtes de fin d'année et des remplacements de congés (61 personnes sur les stands de démonstration en grands

magasins et 83 personnes en magasins). 8 contrats à durée déterminée concernent les sites de Paris (remplacement au standard, tests au bureau d'étude pour une embauche et un surcroît d'activité au développement produits) et 1 à Belley (logistique).

Le total des départs s'est élevé à 199 (contre 161 en 2008). Ils concernent des fins de contrat à durée déterminée (134), des démissions (18), des fins de période d'essai (16), des licenciements pour motif non économique (9), des départs volontaires en retraite (8), 6 ruptures de contrat d'un commun accord, 3 licenciements économiques, 3 transferts d'établissement liés à une mobilité interne avec création d'un nouveau poste et 2 licenciements pour inaptitude.

Le nombre total d'entrées et de sorties continue à progresser (+22% par rapport à 2008 en quantité de contrats conclus et rompus). Ce dernier résultat concerne principalement les entrées en CDD (+38%) et les sorties en général (+23%). En revanche, le nombre d'embauches en CDI a baissé de 9%.

7.2 - Organisation du temps de travail

Au cours de l'exercice, le recours aux heures supplémentaires a fortement baissé par rapport à l'année précédente : 16 359 heures en 2008 et 6 758 heures en 2009 (contre 5 204 heures en 2007). Le recours à la gestion des temps annualisée en jours s'est généralisé pour certains salariés en statut agent de maîtrise dit «autonome» notamment les responsables de magasins.

7.3 - Rémunérations

7.3.1 Masse salariale

La masse salariale s'est élevée à 11,3 M€ sur l'exercice pour un total chargé de 15,6 M€.

En 2008, elle s'élevait à 11,1 M€ pour un total brut chargé de 15,3 M€ ; les charges de personnel ont donc légèrement augmenté par rapport à 2008.

7.3.2 Intéressement et participation

L'intéressement n'a pas été déclenché au cours de l'exercice 2009. L'accord triennal d'intéressement a cessé de s'appliquer fin 2009. Un nouvel accord triennal est en cours de préparation pour être présenté aux négociations pour un objectif de finalisation avant la fin de la moitié de la première période de calcul, soit avant la fin du 1^{er} trimestre.

Un accord de participation a été signé le 4 mars 2009, il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le résultat ne permet pas le versement de primes pour l'exercice 2009.

7.3.3 Autres avantages sociaux

L'ensemble du personnel de la Société bénéficie d'une

couverture complémentaire pour les frais de santé ; le personnel cadre et agent de maîtrise est inscrit à un régime de prévoyance.

Les cadres bénéficient toujours d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation entièrement financé par la Société.

La Société organise sur chacun de ses trois établissements principaux une remise annuelle de médailles du travail.

7.4 - Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les négociations salariales de juillet 2009 ont créé le principe d'une prime d'expérience pour le personnel ouvrier. Toujours dans le cadre de la suppression des écarts entre personnel soumis à la prime d'ancienneté et ceux non soumis, d'autres intégrations de primes d'ancienneté au salaire de base ont été appliquées sur le personnel non ouvrier.

Le personnel a bénéficié d'une valorisation des minima de 1,50%. L'accord sur les négociations salariales a maintenu les primes mensuelles d'assiduité et de rentabilité sur le site de Bort-les-Orgues. Le taux de l'indemnité kilométrique a été revalorisé de 10%.

Il a été décidé de mettre en place au 1er janvier 2010 la subrogation de paiement des indemnités journalières en cas de maladie et d'accident du travail ou maladie professionnelle sur le site de Bort-Les-Orgues.

Les négociations sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ont abouti à un accord sur l'emploi des seniors applicable au 1er janvier 2010.

7.5 - Conditions d'hygiène et sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par les comités d'hygiène et de sécurité des établissements de la Société dont la taille en justifie l'existence. Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale auprès de la médecine du travail tous les deux ans selon la réglementation en vigueur sauf en ce qui concerne les salariés en surveillance médicale renforcée qui sont suivis tous les ans.

Les établissements succursalistes du réseau de distribution mettent à jour leur Document Unique pour l'évaluation des risques professionnels.

Les formations obligatoires sur la sécurité (incendie, sauveteurs secouristes...) sont prévues chaque année sur les trois établissements principaux.

Une nouvelle infirmière a été recrutée en avril 2009 sur le site de Bort-Les-Orgues. Elle a initié les actions suivantes :

- Evaluation des risques et hiérarchisation des problé-

matiques : nuisance sonore, utilisation de produits chimiques, troubles musculo-squelettiques...

- Mise en place d'une procédure d'urgence visant à faciliter le message d'alerte.
- Mise en place de dispositions relatives à la prévention d'une pandémie grippale : création d'un plan de continuité d'activité visant à identifier les postes clefs, former des personnes, suppléer les absences et être capable d'identifier les personnes ayant des compétences pouvant être mises à contribution dans une telle situation d'absentéisme. Ce document permet également de lutter contre l'absentéisme tout au long de l'année. D'autre part, 16 postes de lavages de mains et un protocole en cas de victime de grippe A/H1N1 ont été créés. Des masques chirurgicaux et FFP2 ont été achetés suivant les directives du ministère de la santé. Une campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière a été reconduite sur les deux sites de Bort les Orgues (ainsi que sur celui de Belley).
- Equipement du second atelier de Bort-les-Orgues d'un plan mural d'évacuation et d'intervention. L'emplacement des extincteurs a été revisité par une entreprise habilitée.
- Afin de mieux gérer les déchets toxiques et assurer une prévention lors de l'utilisation de produits chimiques, une évaluation des pratiques a été conduite au niveau des postes de travail avec la collaboration du Service de soins à la santé à l'aide d'un logiciel. Celui-ci a permis de prioriser les actions en fonction du temps d'utilisation, la quantité et la dangerosité du produit selon la Fiche de données de sécurité.
- Intervention d'une ergonome afin d'observer les process de fabrication des modèles en flux tendus.

En 2010, les actions suivantes sont projetées :

- Etude des arbres des causes d'accidents du travail afin d'éviter les récurrences.
- Programmation d'un exercice d'évacuation d'incendie.
- Lutte contre l'absentéisme et poursuite du travail d'amélioration de l'ergonomie.
- Réflexions à mener pour prévenir le stress du management et l'épuisement professionnel et pour lutter contre le bruit.
- Poursuite de l'adaptation des postes utilisant des produits éventuellement toxiques.

7.6 - Formation professionnelle

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de l'exercice 2009 ont représenté un montant de 101.457 € correspondant à 0,91% de la masse salariale de la Société, soit un montant de 1,4% de dépassement par rapport au montant de l'obligation

légale. Quelques dossiers de formation ont été constitués pour l'obtention de fonds mutualisés sur la partie « professionnalisation » (formation piquage à Bort-Les-Orgues par exemple), ce qui permettra d'obtenir un report de fonds pour 2010. De plus, une formation interne organisée sur l'usine a bénéficié d'un dossier de demande de subvention régionale en attente de validation.

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : Management (29,83%), bureautique (17,69%), vente (17,22%), technique maroquinerie (14,32%), production (5,24%), développement personnel (4,52%), commercial (4,36%), sécurité (2,52%), langues (2,25%) et juridique (2,05%).

En terme d'heures effectuées : Technique maroquinerie (438,50h), vente (308h), management (273h), bureautique (273,50h), sécurité (70h) et un total de 97,50h pour le reste des domaines.

26% des salariés dont 49% provenant du personnel ouvrier et employé, et 19% d'hommes et 81% de femmes, ont bénéficié d'actions de formation pour un nombre total de 1 460,50 heures. 17% de l'effectif formé concerne le personnel dit « senior », de plus de 50 ans (35% d'entre eux ont entre 50 et 55 ans et 65% ont plus de 55 ans).

L'entreprise intègre dans son plan de formation les demandes au titre du Droit Individuel à la Formation : 14% du budget a été consacré au DIF, ce pourcentage étant en légère baisse depuis 2008. Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 42 236 heures représentant une moyenne de 82 heures par salarié.

Le plafond légal d'acquisition arrive à échéance fin mai 2010 avec un nombre maximum par personne de 120 heures.

7.7 - Egalité professionnelle

La Société veille à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, notamment sur les rémunérations et accordera une attention particulière à ces considérations au moment des négociations annuelles sur les salaires de juillet 2010.

7.8 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La Société n'emploie pas de travailleurs handicapés et verse à ce titre une cotisation auprès de l'Agefiph dans le respect de ses obligations légales. Elle utilise de plus en plus des prestataires externes employant des travailleurs handicapés (travail avec des ESAT, impression du document de référence). De nombreuses actions ont été mises en œuvre en 2009 pour analyser les possibilités supplémentaires de participation de

l'entreprise au développement du travail des personnes handicapées : rencontre avec les institutionnels du milieu, participation à des forums, recensement de nouveaux besoins, demandes de devis pour de nouvelles prestations.

7.9 - Œuvres sociales et caritatives

En interne, une subvention de 0,8% de la masse salariale est accordée aux comités d'entreprise, dont 0,6% pour les œuvres sociales et 0,2% pour le budget de fonctionnement.

En externe, LE TANNEUR & CIE soutient des causes d'intérêt général en participant à des opérations caritatives : associations d'aide à l'enfance défavorisée en France et dans des pays en voie de développement, soutien à la recherche médicale, restaurants du cœur, clubs sportifs, clubs du 3^{ème} âge, amicales des pompiers, etc.

7.10 - Relations avec les communautés locales

LE TANNEUR & CIE cherche à construire des relations durables avec les communautés locales et s'engage à participer au financement d'associations implantées sur ses territoires d'activité.

7.11 - Sous-traitance

La Société sous-traite la production de son activité Marques propres qui représente 48,2% de son chiffre d'affaires commercial en 2009. Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards.

La Société s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail grâce à des déplacements répétés sur place.

8 - CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

L'activité de la Société n'a aucune conséquence néfaste sur l'environnement. Elle ne nuit aucunement à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces végétales protégées.

La maroquinerie n'est pas concernée par la législation sur les articles contenant du nickel car les accessoires utilisés ne sont pas en contact permanent avec la peau du consommateur. Par ailleurs, les cuirs provenant de bétail pouvant être potentiellement atteint de la maladie de la vache folle, interdits à la vente, ne sont pas utilisés par la Société.

La consommation en eau de la Société est faible,

puisqu'elle a représenté un montant de 17 K€ pour l'année 2009. La consommation d'énergie se limite à l'électricité, le combustible et le carburant et elle s'est élevée à 217 K€ pour l'année. Les matières premières consommées par la Société sont principalement des peausseries, toiles, accessoires notamment de quincaillerie servant à la confection d'articles de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement et d'expédition. La consommation de matières premières s'est élevée à 12,1 M€ sur l'année.

La Société procède systématiquement au recyclage des emballages de son activité de Fabrication pour maisons de luxe. En ce qui concerne l'activité Marques propres, les marchandises provenant de Chine, d'Inde et du Maghreb sont acheminées par voie maritime dans la mesure du possible, afin de réduire les émissions de CO². Les livrets de la campagne de communication Eté 2010 sont imprimés sur du papier PEFC, issu de forêts gérées durablement. Les emballages protecteurs ont été simplifiés pour diminuer le poids des produits et réduire ainsi l'émission de CO₂ lors du transport. Le packaging des produits a évolué avec l'utilisation de matériaux éco-responsables (coton organique, papier recyclé, papier PEFC).

Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous

égards. En outre, les membres du personnel se déplaçant chez les sous-traitants s'assurent des mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement.

9 - RÉPARTITION DU CAPITAL ET ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Les personnes morales ou physiques détenant au 31 décembre 2009, à notre connaissance, une participation supérieure aux seuils prévus par la loi sont les suivantes :

- plus du quart du capital social et des droits de vote : l'ensemble constitué entre la société « Financière Descottes », Mme Jocelyne Descottes et M. Hervé Descottes,
- plus des trois vingtièmes du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement « Développement & Partenariat PME IV »,
- plus du vingtième du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement « FCP sélection action rendement ».

Aucun élément particulier de nature à nous laisser penser que des modifications sont intervenues n'a été notifié à la Société.

La répartition du capital à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

	Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Public	1 883 310	44,6	45,0	636 615	45,3	46,0	643 634	46,0	46,3
Dirigeant (*)	1 386 918	32,8	33,0	456 255	32,4	32,6	455 655	32,5	32,5
Développement & Partenariat PME IV	659 864	15,6	15,6	217 500	15,5	15,3	217 500	15,5	15,3
SPGP	224 112	5,3	5,3	76 204	5,4	5,4	76 204	5,4	5,4
Cadres	39 743	0,9	1,1	9 997	0,7	0,7	5 997	0,4	0,5
LE TANNEUR & CIE	30 812	0,7	-	9 554	0,7	-	3 135	0,2	-
Total	4 224 759	100,0	100,0	1 406 125	100,0	100,0	1 402 125	100,0	100,0

(*) Au 31 décembre 2009, M. et Mme Descottes détiennent 1,6% du capital de la Société et la SARL FIDES (Financière Descottes) de droit français dont M. Descottes est le gérant, en détiennent 31,2%. FIDES est détenue à 100% par la Compagnie Immobilière et Financière du Dôme, holding familial de M. et Mme Descottes, qui détiennent par ailleurs des participations immobilières et industrielles.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double. Une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) réalisée en date du 31 juillet 2009 indiquait un nombre d'actionnaires de 1 369 et une répartition du capital de 89% et 11% entre actionnaires résidents et non résidents et de 65% et 35% entre investisseurs institutionnels et actionnaires particuliers.

Il n'y a pas eu de variation significative de la structure du capital depuis le 31 décembre 2009.

10 - OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RÉSERVÉES AU PERSONNEL SALARIÉ DU GROUPE

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas accordé d'option.

Dans le cadre de l'augmentation de capital décrite dans les Faits marquants, le nombre de stock options et le prix de souscription des plans en vigueur ont été ajustés de la façon suivante pour préserver le droit des bénéficiaires :

$$\text{Prix de souscription ajusté} = \frac{\text{Prix de souscription initial} \times \text{Valeur du droit de souscription}}{\text{Valeur de l'action ex-droit}}$$

$$\text{Nombre d'actions ajusté} = \frac{\text{Prix de souscription total}}{\text{Prix de souscription ajusté}}$$

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 4 juin 2009, soit 3,10 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élevait à 1,40 € et la valeur théorique de l'action ex-droit à 1,70 €.

Le prix de souscription du plan du 30 août 2007 a ainsi été ajusté de 14,76 € à 12,16 € et le nombre d'options affectées est passé de 7 000 à 8 498.

Le prix de souscription du plan du 28 août 2008 a été ajusté de 6,55 € à 5,39 € et le nombre d'actions affectées est passé de 40 000 à 48 609.

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2009 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008
Nature d'option	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	-	-
Options affectées en cours	8 498	48 609
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	8 498	48 609

Aucune option n'a été levées en cours d'exercice.

11 - OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIÉ DU GROUPE

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas mis en place de nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de l'augmentation de capital décrite dans les Faits marquants, les droits des titulaires d'actions gratuites ont été ajustés de la façon suivante pour préserver le droit des bénéficiaires :

$$\text{Nombre d'actions gratuites ajusté} = \frac{\text{Valeur de l'action droit attaché} \times \text{Nombre d'actions gratuites initialement attribuées}}{\text{Valeur de l'action ex-droit}}$$

Le nombre d'actions gratuites en cours d'attribution dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration le 30 août 2007 a ainsi été ajusté de 3 500 à 6 384.

Ces actions gratuites ont été attribuées le 30 août 2009 à des salariés du Groupe à l'issue d'une période d'attribution de deux ans.

12 - ACTIONS PROPRES RACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 pour une durée de 18 mois allant jusqu'au 23 octobre 2010, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à la société de bourse Invest Securities jusqu'en janvier 2009 puis à CM-CIC Securities à partir de mai 2009. Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées sur les actions détenues en propre :

- Achat de 298 412 actions à un prix moyen pondéré de 2,46 €.
- Vente de 277 154 actions à un prix moyen pondéré de 2,44 €.

Ces mouvements ont été portés à la connaissance de l'AMF dans le cadre des déclarations mensuelles prévues à cet effet.

Au 31 décembre 2009, la Société détient 30 812 actions d'autocontrôle pour une valeur brute en portefeuille de 80 027 € et une valeur nette de 76 414 €.

13 - OPÉRATIONS SUR LES TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice, Monsieur Hervé DESCOTTES et sa société Financière Descottes ont, conformément à leurs engagements, souscrit à titre irréductible à l'augmentation de capital de juin 2009 à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription. La société Financière Descottes s'était en outre engagée à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 18 153 actions, ordre qui a été pris en compte.

14 - PRISES DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France n'est intervenue sur l'exercice.

15 - MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES SOMPTUAIRES

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 20 346 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal.

16 - DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Au 31 décembre 2009, la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance des comptes sociaux de LE TANNEUR & CIE était la suivante (en K€) :

Echu	Payable à 30 jours	A 60 jours	Au-delà	Total
803	3 721	2 046	62	6 632

Les factures échues au 31 décembre 2009 ont été réglées le 4 janvier 2010 pour des raisons d'organisation pratique du service comptable.

17 - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux Comptes seront amenés à vous donner lecture de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Ils ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

18 - RÉSULTATS, AFFECTATION, DIVIDENDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette de 458 098,67 €. Les capitaux propres de la Société avant distribution de dividendes sont de 11 935 637,93 €.

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice 2009 au compte report à nouveau bénéficiaire qui se trouverait ainsi porté de 1 633 646,52 € à 1 175 547,85 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2006	2007	2008
Dividende global	168 135 €	-	-
dont éligible			
à la réfaction de 40%	168 135 €	-	-
- dont non éligible	-	-	-

19 - TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est annexé (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

20 - RAPPORT JOINT

Au présent rapport est annexé le rapport établi par votre Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de présentation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne existantes.

21 - ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de MM. René-Jean Brun et Hervé Descottes et de Mme Jocelyne Descottes ont été renouvelés pour 6 exercices lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007 au cours de laquelle M. Alain Fauqueur a été nommé comme 4^{ème} administrateur de la Société.

21.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-annexé (annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours des cinq dernières années.

21.2 - Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

21.3 - Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008, nous vous rendons compte de la rémunération totale directe ou indirecte et des avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(En €)	2008	2009
Hervé Descottes, PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	232 360	243 340
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	232 360	243 340

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
(En €)	2008		2009	
Hervé Descottes	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe (FIDES)	229 360	229 360	240 340	246 440
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	3 000	3 000	3 000	3 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	232 360	232 360	243 340	249 440

Conformément à un contrat de mission et assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants		
(En €)	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
René-Jean BRUN		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
Jocelyne DESCOTTES		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
Alain FAUQUEUR		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-

Aucun mandataire social n'a conclu de contrat de travail avec une société du Groupe. La Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux, à une clause de non concurrence ou à un régime de retraite supplémentaire. Il ne leur a pas été attribué de stock options ni d'actions de performance.

21.4 - Jetons de présence

Une allocation globale de 12 000 € sous forme de jetons de présence est envisagée par votre Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée.

21.5 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) de chaque commissaire aux comptes sont les suivants :

	2008				2009			
	SPITZ OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%	SPITZ OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	63 000 €	50,0	63 000 €	50,0	63 500 €	50,0	63 500 €	50,0
Diligences directement liées	-	-	2 500 €	100,0	5 250 €	50,0	5 250 €	50,0
Sous total Prestations d'audit	63 000 €	49,2	65 500 €	51,0	68 750 €	50,0	68 750 €	50,0
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	63 000 €	49,2	65 500 €	51,0	68 750 €	50,0	68 750 €	50,0

21.6 - Mandat des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de la société Spitz, Ollivier et associés et de la Fiduciaire Leydet, co-commissaires aux comptes titulaires, arrivent à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale.

Nous vous proposons la nomination de :

- AFIGEC

26-28 rue Marius Aufan

92300 Levallois-Perret

- Fiduciaire Leydet

47 rue de Liège

75008 Paris

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous vous rappelons que les mandats de la société MMP Audit et de la société Sogeni, co-commissaires aux comptes suppléants, arrivent à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale.

Nous vous proposons la nomination de :

- Monsieur Yannis GIRAUD

26/28 rue Marius Aufan

92300 Levallois-Perret

- Mme Evelyne CLARI

120 avenue Bonaparte

13100 Aix-en-Provence

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

22 - PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- * De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;
- * D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- * De réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées, cet objectif étant rendu possible par l'adoption de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 permettant l'annulation des actions ;
- * D'attribuer des actions aux salariés ou aux manda-

taires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 10 euros. Les actions achetées pourront être annulées, conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

23 - DÉLÉGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2008 a délégué au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois la compétence de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et dans la limite d'un plafond de 3 millions d'euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette dé-

légation le 29 mai 2009 en décidant d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription d'une somme de 2 812 250 € par l'émission de 2 812 250 actions ordinaires de la Société à leur valeur nominale d'1 € et sans prime d'émission, suivant une parité de deux actions nouvelles pour une ancienne. Après l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de l'opération, l'augmentation de capital a été annoncée le 8 juin 2009 et la période de souscription s'est déroulée du 10 au 24 juin 2009.

Les demandes de souscription à titre irréductible et réductible ont totalisé 3 124 117 €, soit un taux de souscription de 111%.

Conformément à leurs engagements, les deux principaux actionnaires de la Société (le groupe familial du PDG M. Hervé Descottes, et le fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV) qui détenaient respectivement 32,7% et 15,5% du capital, ont souscrit à l'opération à hauteur de la totalité de leurs droits de souscription.

Un rapport complémentaire concernant cette augmentation de capital a été établi par le Conseil d'administration en date du 29 mai 2009. Ce rapport a été mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur le site de la direction générale de la Société situé 117 Quai de Valmy, 75010 Paris, dans les conditions et les délais visés à l'article R.225-116 du Code de commerce.

24 - AUTORISATION D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Nous proposons aujourd'hui à l'Assemblée Générale Extraordinaire de nous autoriser à consentir en une ou plusieurs fois au bénéfice des membres du personnel salarié du Groupe ou de certains d'entre eux, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions.

Cette mesure a pour objectif d'accroître la motivation des bénéficiaires et de les fidéliser à la Société.

Le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter plus de 10% du capital existant au moment où ces options seront attribuées

En cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait déterminé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'Administration et ne pourrait être infé-

rieur à 95% de la moyenne du cours des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seraient consenties.

En cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'Administration et ne pourrait être inférieur ni à 95% de la moyenne du cours des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seraient consenties, ni à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et/ou L.225-209 du Code du Commerce.

Aucune option de souscription ou d'achat ne pourrait être consentie dans un délai inférieur à vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

En cas d'options consenties à des dirigeants et en application de la loi du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration imposera à ces derniers de conserver au nominatif tout ou partie des actions issues d'options exercées jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Nous demandons à l'Assemblée Générale Extraordinaire de fixer à trente huit mois le délai pendant lequel il pourra être fait usage de son autorisation.

25 - AUTORISATION D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Nous proposons aujourd'hui à l'Assemblée Générale Extraordinaire de nous autoriser à procéder en une ou plusieurs fois au profit des membres du personnel salarié du Groupe ou de certains d'entre eux, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à des attributions, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre.

Cette mesure a pour objectif d'accroître la motivation des bénéficiaires et de les fidéliser à la Société.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourrait représenter plus de 10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. La durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition.

En cas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants et en application de la loi du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration imposera à ces derniers de conserver au nominatif tout ou partie des actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Nous demandons à l'Assemblée Générale Extraordinaire de fixer à trente huit mois le délai pendant lequel il pourra être fait usage de son autorisation.

26 - AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Nous vous rappelons les dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du Commerce instituant l'obligation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire de se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à des salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise selon les conditions prévues par l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Cependant, nous vous rappelons qu'aucun nouveau plan de ce type n'est envisagé à ce jour.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à voter contre cette résolution, que nous n'avons d'ailleurs pas agréée.

Le Conseil d'Administration

ANNEXES AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1

Résultats sociaux des cinq derniers exercices					
(en €)	31/12/09	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 224 759	4 218 375	4 206 375	4 184 775	4 155 000
NOMBRE D' ACTIONS					
Ordinaires	4 224 759	1 406 125	1 402 125	1 394 925	1 385 000
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS À CRÉER					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	57 107	68 875	32 875	28 075	40 500
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	55 258 624	56 922 746	50 127 432	48 808 758	48 821 855
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	675 883	2 348 793	1 703 332	1 157 627	1 593 282
Impôts sur les bénéfices	(304 240)	(103 600)	(100 000)	(93 130)	18 750
Participation des salariés	(868)	24 804	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1 439 089	2 095 399	1 399 970	773 526	830 122
Résultat net	(458 099)	332 191	403 362	477 231	744 410
Résultat distribué	-	-	-	168 135	139 050
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,23	1,73	1,29	1,17	1,14
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,11)	0,24	0,29	0,34	0,54
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,12	0,10
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	510	502	479	472	501
Masse salariale	11 319 014	11 122 061	10 044 400	10 712 585	10 556 388
Sommes versées en avantages sociaux	4 243 148	4 199 523	3 669 513	3 683 609	4 093 657

ANNEXE 2

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ
PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 225-102-1 DU
CODE DE COMMERCE)**

Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010

Hervé DESCOTTES

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Président-Directeur Général

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président du Conseil d'Administration : Sopadima Far East, , LE TANNEUR Japan KK, LE TANNEUR Chine CO, Ltd.

Administrateur : Innodéc, Cie Financière Masséna

Gérant : SARL FIDES, SCI 17 rue des Halles

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Administrateur jusqu'en 2005 : Manufacture Jean Rousseau

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2006 : Développement et Partenariat PME Gestion

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2008 : Nortène

René-Jean BRUN

(90, rue du Bessac 19110 Bort-les-Orgues)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Administrateur jusqu'en 2009 : SA Pierre Cotte

Jocelyne DESCOTTES

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président Directeur Général : Compagnie Immobilière et Financière du Dôme, Boulevard Extérieur SAS

Gérant : SARL Les Trois Portes, SCI Maguy Bellecote, SCI Peguy Bellecote,

SCI du palais de Vienne, SCI Bastille

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : Néant

Alain FAUQUEUR

(101, rue de la Faisanderie 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Membre du Conseil de Surveillance : Giraud International

Gérant : Fininvest

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : Néant

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L. 117 de la Loi de sécurité financière du 2 août 2003, nous présentons par ce document les principes de gouvernance et les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société. Pour la rédaction de ce rapport, le Président s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008 adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

1 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le Conseil d'Administration comprend, en plus du Président, trois administrateurs : René-Jean BRUN, Directeur Industriel du groupe Andrelux jusqu'en 1994, Jocelyne DESCOTTES, PDG de CIFD maison mère de FIDES (qui détient 31,2% du capital du Groupe au 31 décembre 2009) et Alain FAUQUEUR, membre du conseil de surveillance du groupe de transport GIRAUD. Les personnalités composant le Conseil d'Administration connaissent bien notre groupe et les problématiques de notre secteur d'activité, leur intervention est précieuse. René-Jean BRUN et Alain FAUQUEUR sont des administrateurs indépendants. La création de comités divers au sein d'un Conseil d'Administration de quatre personnes n'est pas justifiée. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Au cours de l'exercice 2009, il s'est réuni à cinq reprises. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les représentants du comité central d'entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 20 juin 2002 a décidé que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'Administration. Les sta-

tuts ne prévoient pas de limitation aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le Conseil d'administration de la société LE TANNEUR & CIE a constaté lors de sa réunion du 9 décembre 2008 que sa gouvernance en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux se conformait d'ores et déjà aux recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP en 2008. Cette conformité a fait l'objet d'un communiqué en date du 15 décembre 2008. Le PDG est le seul mandataire social dirigeant, il n'est pas salarié de la Société, ne bénéficie pas de stock options, de parachute doré, de rémunération variable ni de régime de retraite supplémentaire. Conformément à un contrat de mission et d'assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT. Cette convention réglementée est mentionnée chaque année dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

LE TANNEUR & CIE se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise établis par l'AFEP et le MEDEF en 2008 sauf en ce qui concerne les recommandations suivantes :

- En raison des moyens limités dont le Groupe dispose, il ne lui est pas possible de publier ses comptes annuels consolidés dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Un délai inférieur à 4 mois est d'usage.
- Du fait de sa taille réduite, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile d'établir un règlement intérieur formalisé. Pour la même raison, il n'existe pas de comité spécialisé des nominations, des comptes et des rémunérations au sein du Conseil d'administration, ni d'évaluation écrite de son fonctionnement. Concernant le comité d'audit des comptes, le Conseil d'administration a prévu de se placer sous l'exemption et de se réunir sous forme de comité d'audit d'ici 2013, année où les mandats des administrateurs actuels viendront à échéance.
- La durée du mandat des administrateurs fixée par les statuts excède 4 ans puisqu'elle est de 6 ans, cette durée paraissant plus adaptée à la Société.

2 - DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

2.1 - Les objectifs de LE TANNEUR & CIE en matière de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du groupe LE TANNEUR & CIE, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

2.2 - Organisation générale

Les décisions stratégiques du Conseil d'Administration sont mises en œuvre par la direction générale, qui est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et à l'activité du Groupe. Dans ce cadre, la direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application, veille à l'engagement des actions correctives nécessaires et informe le Conseil d'Administration des points importants. Si besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

La direction générale assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction. Cette dernière se réunit régulièrement sous forme de différents comités et décide de plans d'actions spécifiques, dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Un organigramme hiérarchique et fonctionnel définissant clairement les rôles et les domaines de responsabilités des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement en tenant compte des évolutions du personnel et des variations des périmètres de responsabilités. Chaque collaborateur concerné a la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés. Chez LE TANNEUR & CIE, le contrôle interne s'accompagne en outre de pratiques de conduite et d'intégrité qui ne sauraient le réduire à un dispositif purement formel, en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique des affaires.

2.3 - Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place.

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, LE TANNEUR & CIE a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- des effectifs,
- des compétences de chacun des acteurs,
- de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,
- des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- des délégations de signature,
- des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire, ...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

LE TANNEUR & CIE définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. La totalité du capital de ses filiales lui appartient. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe clairement identifiés.

Quatre situations mensuelles des comptes consolidés sont réalisées chaque année avec une présentation croisée du compte de résultat par nature et par destination. Un comparatif par rapport au budget et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors-bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

La constitution d'un manuel de procédures administratives et de contrôle interne initiée en 2004 a été poursuivie au cours de l'exercice 2009. Ce manuel comporte cinq grandes parties :

- Engagements et budgets
- Ressources humaines
- Qualité
- Activité de détail
- Comptabilité.

L'enrichissement de ce manuel sera poursuivi au cours de l'année 2010.

En application des dispositions prévues par le Code monétaire et financier et le Livre VI du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Société établit une liste des salariés qui ont accès aux informations dites « privilégiées » (cadres de direction, personnel des services comptabilité, gestion et juridique, représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration) ainsi qu'une liste des tiers ayant accès aux mêmes informations dans le cadre de relations professionnelles (administrateurs, établissements financiers, conseil en communication financière). Ces personnes ont accusé réception d'un courrier de la part de la Société les informant de leur

appartenance à cette liste, de leurs obligations quant à l'information privilégiée et des sanctions encourues en cas de délits d'initiés. Cette liste a été mise à jour en cours d'année 2009.

Le Groupe travaille sur ces sujets en collaboration avec les commissaires aux comptes.

3 - MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Elles sont détaillées dans les statuts de la Société (art.23 à 30) et sont résumées dans la partie Renseignements généraux du document de référence.

Hervé Descottes
Président du Conseil d'Administration

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Au cours des douze derniers mois, LE TANNEUR & CIE a publié les informations suivantes pour satisfaire à ses obligations en matière de communication financière :

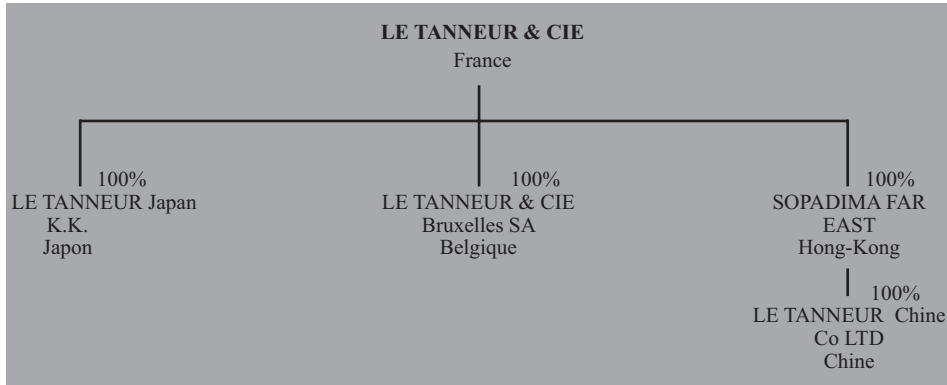
Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 24 avril 2009	20/03/2009
Droits de vote à l'Assemblée Générale du 24 avril 2009	06/05/2009
Approbation des comptes sociaux et consolidés 2008 par l'Assemblée Générale du 24 avril 2009	10/06/2009
Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions et aux bénéficiaires d'actions	09/06/2009

Diffusion réglementée

Mise à disposition du document de référence 2008	25/03/2009
Commentaires sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2009	22/04/2009
Commentaires sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre et du premier semestre 2009	29/07/2009
Commentaires sur le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009	28/10/2009
Commentaires sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre et de l'année 2009	27/01/2010
Commentaires sur les résultats semestriels au 30 juin 2009	31/08/2009
Commentaires sur les résultats de l'exercice 2009	13/04/2010
Ouverture d'un magasin Le Tanneur à Toulouse Labège et à Quimper	25/03/2009
Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 24 avril 2009	03/04/2009
Projet d'augmentation de capital	20/03/2009
Lancement de l'augmentation de capital de 2,8 M€ de juin 2009	08/06/2009
Clôture de l'augmentation de capital	06/07/2009
Nombre d'actions et de droits de vote composant le capital social	03/09/2009
Descriptif du programme de rachat d'actions	27/04/2009
Mise en œuvre d'un contrat de liquidité	04/05/2009
Bilan du premier semestre 2009 du contrat de liquidité	08/07/2009
Bilan du deuxième semestre 2009 du contrat de liquidité	12/01/2010

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2009



L'ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

1 - FACTEURS DE RISQUES

LE TANNEUR & CIE a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.1 - Risques de marché

RISQUE DE TAUX

La note 3.12.1 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les caractéristiques des emprunts contractés ainsi que la sensibilité au risque de taux.

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.

Une variation de 1% du taux de référence aurait un impact de 25 K€ sur le montant des intérêts d'emprunt dus au titre de l'exercice à venir.

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme, également décrite en note 3.12.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe dispose d'une ligne d'encours de traite avalisée et d'un recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage et de la loi «Daily».

Le détail des dettes financières par nature et par échéance est le suivant au 31 décembre 2009 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 556	1 316	1 240	-
Dettes liées aux locations-financements	464	118	346	-
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	4 483	4 483	-	-
Total	7 503	5 917	1 586	-

Le risque de liquidité et notamment le respect des covenants au 31 décembre 2009 sont décrits au § 3.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2009, les liquidités du Groupe s'élèvent à 2 183 K€ et se composent pour 86 K€ de valeurs mobilières de placement, pour 2 103 K€ de disponibilités et pour 4 K€ de primes d'options de change. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009, la trésorerie nette a augmenté de 3 720 K€.

LE TANNEUR & CIE a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Eu égard à la dérogation accordée par le pool bancaire quant au respect de covenant, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

RISQUE DE CHANGE

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Yen japonais, le RMB chinois et le Dollar hongkongais.

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain, le Dollar hongkongais et le Yen japonais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme et option plain vanilla).

La note 3.12.3 de l'annexe aux comptes consolidés détaille la sensibilité au risque de change et les engagements de couverture existant à fin décembre 2009.

RISQUE SUR ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé un programme de rachat pour une période de dix-huit mois expirant le 23 octobre 2010 destiné aux objectifs de croissance externe, d'un contrat de liquidité, de réduction de capital ou d'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux. Le descriptif du programme a été publié le 27 avril 2009. La Société a poursuivi la mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société de bourse Invest Securities jusqu'en janvier 2009 puis a travaillé avec CM-CIC Securities à partir de mai 2009. Elle n'a pas procédé à une réduction de capital ou à une attribution d'actions achetées au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2009, LE TANNEUR & CIE détient 30 812 actions d'autocontrôle acquises en cours d'exercice dans le cadre du contrat de liquidité. 298 412 actions ont été achetées et 277 154 ont été vendues sur la période. Par la détention d'actions, la Société-mère s'expose aux aléas des marchés pouvant impacter le cours. Le nombre d'actions auto-détenues étant faible, ce risque est limité.

La Société envisage l'autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions en proposant une résolution en ce sens à l'Assemblée Générale des actionnaires de mai 2010.

RISQUE DE CRÉDIT

Les créances représentent un montant de 12,0 M€ dont 10,5 M€ concernent les clients. Le risque client est traité au § 1.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée et le détail des créances figure au § 3.7 de cette même annexe qui fournit également des informations sur la qualité du crédit et une analyse de l'âge des créances clients.

En 2009, le montant des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées s'est élevé à 41 K€.

1.2 - Riques particuliers à l'activité

RISQUE CLIENTS :

En 2009, la contribution de l'activité Fabrication pour maisons de luxe au résultat du Groupe a été réalisée avec un seul donneur d'ordres. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en mars 2010 jusqu'à fin février 2013.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des

Marques propres (ventes en gros), environ 30% du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multi-marques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de « credit management ». Un contrat d'assurance couvrant toutes les zones export sauf la Russie, le Liban, le Japon et le Moyen-Orient a été souscrit à partir de début 2008.

RISQUE FOURNISSEURS :

La production de l'activité Marques propres est sous-traitée auprès de fournisseurs étrangers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une quinzaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Chine et Hong-Kong, Inde et Maroc. De plus, LE TANNEUR & CIE est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus d'industrialisation, des contrôles en usine notamment par le biais de la filiale hongkongaise et d'un agent dédié en Inde et des contrôles a posteriori réalisés à la réception des produits finis.

RISQUE MATIÈRES :

L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait exposer LE TANNEUR & CIE à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2009, les peausses ne représentent plus que 29% des achats de matières premières de l'entreprise, les toiles et les accessoires ayant une proportion respective de 20% et 44%. Ces pourcentages ne concernent que l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. La production de l'activité Marques propres est entièrement sous-traitée et les sous-traitants sont responsables de l'approvisionnement en matières premières.

RISQUE HUMAIN :

La personnalité de M. Hervé Descottes est importante pour l'entreprise. Actionnaire et Président-Directeur Général, il porte le projet de développement du groupe LE TANNEUR & CIE. Il est toutefois entouré d'une équipe confirmée qui connaît bien le Groupe et le secteur d'activité.

1.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques LE TANNEUR, SOCO et TANN'S lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques LE TANNEUR et SOCO dans les classes 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

LE TANNEUR & CIE considère qu'à ce jour, aucun fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée n'est susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe. LE TANNEUR & CIE présente la totalité des risques spécifiques qu'elle juge pertinents et significatifs, il n'y a pas d'autres hormis ceux présentés.

1.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans le chapitre « conséquences environnementales de l'activité » du rapport du Conseil d'Administration.

2. ASSURANCES

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine, tant en France que dans ses filiales étrangères. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis essentiellement sur 5 compagnies de renommée.

Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs.

Les programmes d'assurance concernent :

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRISE

Cette police couvre la « Responsabilité civile exploitation » pour un montant garanti de 7 700 K€. Elle comprend également une couverture « Responsabilité civile produits livrés » pour 3 M€ ainsi qu'une protection « Atteinte accidentelle à l'environnement » pour 750 K€.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

La Société dispose d'une protection à l'égard de ses dirigeants et mandataires de droit mais aussi de fait couvrant tous les pays sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour un montant garanti de 3 M€ sans franchise.

LA MULTIRISQUE INDUSTRIELLE

La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les divers dommages que peuvent subir les patrimoines industriels et administratifs de la Société et les magasins de vente en France. Cette police couvre également la perte d'exploitation pouvant résulter desdits dommages.

Le total des capitaux assurés en dommages aux biens (bâtiments, installations et matériels, marchandises) s'élève à 40 M€, les pertes d'exploitation sont couvertes à hauteur d'un plafond de 30 M€. Les franchises applicables sont de 5 K€ pour les sites à usage industriel et de 1 K€ pour les bureaux et les magasins.

La limite globale d'indemnité du contrat est de 30 M€ par sinistre.

L'ASSURANCE TRANSPORT

La police d'assurance Transport couvre les expéditions maritimes, terrestres et aériennes partout dans le monde à l'exclusion des pays suivants : Iran, Irak, Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Soudan, Afghanistan, Cuba, Libye et Corée du Nord.

La garantie couvre tous les risques, sauf les risques de guerre et risques assimilés qui pourront être couverts sur demande préalable. Le maximum garanti par sinistre est de 458 K€ (ce qui représente la limite maximale par expédition) avec une franchise de 300 €.

L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Cette assurance garantit les véhicules personnels des salariés dans le cadre de missions professionnelles ponctuelles contre les risques suivants : responsabilité civile automobile, protection juridique automobile, dommage tous accidents, vol et incendie, bris de glace, bagages et effets personnels, catastrophes naturelles, attentats. La garantie s'exerce dans la limite de 50 K€, sous déduction d'une franchise de 305 €.

L'ASSURANCE ASSISTANCE - ASSURANCE VOYAGES

La police d'assurance Assistance - assurance Voyages garantit l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales lors des déplacements professionnels à l'étranger, la durée des missions n'excédant pas 180 jours consécutifs.

La police garantit l'assistance médicale, financière et le transport en cas de maladie, blessure ou décès, et l'assistance juridique en cas d'accident de circulation ou de vol.

Pendant leurs voyages, les collaborateurs de la Société-

té bénéficient également d'une garantie « Individuelle accident de voyage » assurant un capital jusqu'à 150 K€, une garantie « Bagages et effets personnels » à hauteur de 3 K€, une garantie « Retard d'avion » et une garantie « Responsabilité civile – vie privée » à concurrence de 4 500 K€ dont 75 K€ pour les seuls dommages matériels.

Des programmes d'assurances complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Les filiales du Groupe, sauf la filiale SOPADIMA FAR EAST assurée par la Société-mère dans sa police d'assurance responsabilité civile, bénéficient de couvertures d'assurances locales.

LE TANNEUR & CIE Bruxelles fait l'objet d'une couverture auprès d'un assureur local pour ses risques d'exploitation et ses risques de responsabilité civile produits livrés à hauteur de 1 250 K€ en dommages corporels et 125 K€ en dommages matériels avec une franchise de 10% du montant des dommages plafonnée à 620 €. Par ailleurs, le bâtiment fait l'objet d'une

protection « Responsabilité civile locative » à hauteur de 500 K€ et 55 K€ pour les meubles et objets d'aménagements, un complément de garantie permettant de couvrir la perte d'exploitation en indemnité journalière d'un montant de 250 € par jour ouvrable plafonnée à 270 jours.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est pertinent par rapport à sa taille et à ses activités. Néanmoins, il n'est pas exclu que, exceptionnellement, le plafond maximum assuré puisse être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

Afin d'apprécier correctement le niveau de chaque risque, des expertises de cabinets spécialisés sont réalisées périodiquement sur les principaux sites.

Pour éviter toute perte significative d'informations en cas de sinistre, la Société réalise des sauvegardes journalières de ses bases de données informatiques stockées sur des serveurs localisés sur le site de Belley. Elle a également mis en place un outil de sauvegarde collective quotidienne des données informatiques stockées sur les postes de travail individuels.

COMPTES CONSOLIDÉS

1 - Etat de la situation financière consolidé				
(En K€)	Notes	31-déc.-09	31-déc.-08 (publié)	31-déc.-08 (Proforma)
ACTIFS NON COURANTS		8 529	8 468	8 585
Immobilisations incorporelles	3.1	3 654	3 436	3 436
Immobilisations corporelles	3.2	3 398	3 632	3 632
Ecart d'acquisition positif	3.3	246	246	246
Impôts différés	3.4	663	599	717
Autres actifs financiers	3.5	568	554	553
ACTIFS COURANTS		24 965	29 447	29 092
Stocks	3.6	10 795	13 321	13 321
Créances clients et autres créances	3.7	11 977	13 370	13 016
Acomptes versés		10	10	10
Liquidités et quasi-liquidités	3.8	2 184	2 745	2 745
TOTAL ACTIF		33 494	37 915	37 677
CAPITAUX PROPRES		11 262	9 546	9 307
Capital	3.9	4 225	4 218	4 218
Prime d'émission	3.9	6 284	3 571	3 571
Réserves consolidées / Ecart de conversion	3.9	1 583	186	15
Résultat de la période	3.9	-830	1 572	1 503
Intérêts minoritaires	3.10	-	-	-
DETTES NON COURANTES		3 246	2 738	2 738
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	3.11	1 247	1 082	1 082
Impôts différés		40	34	34
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	3.11	346	215	215
Dettes au titre des pensions et retraites	3.13	1 613	1 408	1 408
DETTES COURANTES		18 986	25 630	25 632
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.11	12 681	14 400	14 402
Dettes financières à court terme	3.11	5 793	10 938	10 938
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	3.11	118	84	84
Provisions	3.13	392	208	208
Dettes IS		2	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		33 494	37 915	37 677

2 - Etat du résultat global consolidé

(En K€)	Notes	31-déc.-09	31-déc.-08 (publié)	31-déc.-08 (Proforma)
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1.1	53 260	56 777	55 625
Autres produits de l'activité		15	32	32
Achats consommés	4.2.1	-24 368	-31 322	-30 747
Autres achats et charges externes	4.2.2	-8 838	-10 557	-9 920
Impôts et taxes	4.2.3	-1 011	-1 031	-1 027
Charges de personnel	4.2.4	-15 707	-15 601	-15 430
Dotations aux amortissements	4.2.5	-1 009	-956	-886
Variation des provisions d'exploitation	4.2.6	-345	-223	-176
Variation des stocks de produits finis et en-cours		-2 068	3 118	3 034
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	271	303	303
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		199	540	809
Autres produits opérationnels	4.4	364	790	790
Autres charges opérationnelles	4.4	-228	-117	-117
RESULTAT OPERATIONNEL		336	1 214	1 482
Coût de l'endettement financier net	4.5.1	-428	-689	-689
Autres produits financiers	4.5.2	547	933	930
Autres charges financières	4.5.2	-471	-130	-130
Impôts sur les bénéfices		4	4	4
Impôts différés	4.6	-126	248	281
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-137	1 580	1 878
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	4.7	-693	-8	-375
RESULTAT - PART DU GROUPE		-830	1 572	1 503
Résultat net par action (en €)	2.2.16	-0,25	1,12	1,07
Résultat net par action des activités poursuivies		-0,04	1,12	1,34
Nombre d'actions retenu pour le calcul		3 349 920	1 404 990	1 404 990
Résultat net par action après dilution (en €)		-0,25	1,12	1,07
Résultat net par action des activités poursuivies après dilution		-0,04	1,12	1,33
Nombre d'actions retenu pour le calcul (*)		3 349 920	1 408 990	1 408 990
(*) La dilution potentielle provient des options de souscription et actions gratuites attribuées aux salariés.				
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-830	1 572	1 503
Variation des écarts de conversion des capitaux propres		104	-323	-323
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger		-107	150	150
Variation de juste valeur des instruments financiers		28	-87	-87
Inscription des impôts différés		26	371	371
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		51	112	112
RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-779	1 684	1 615
Dont part attribuable aux actionnaires du Groupe		-779	1 684	1 615
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires		-	-	-

3 - Variation des capitaux propres consolidés					
(En K€)	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Ecart de conversion	Total des Capitaux propres
Situation à la clôture du 31/12/2007	4 206	3 559	5	35	7 804
Résultat net de la période	-	-	1 572	-	1 572
Autres éléments du résultat global	-	-	435	-323	112
Résultat global de l'ensemble consolidé	-	-	2 006	-323	1 684
Augmentation de capital	12	12	-	-	24
Contrepartie de l'inscription des stock options	-	-	81	-	81
Rachat d'actions propres	-	-	-47	-	-47
Situation au 31/12/2008	4 218	3 571	2 045	-288	9 546
Situation à la clôture du 31/12/2008	4 218	3 571	2 045	-288	9 546
Changement de méthode	-	-	-236	-	-236
Situation au 31/12/2008 réajustée	4 218	3 571	1 809	-288	9 310
Résultat net de la période	-	-	-830	-	-830
Autres éléments du résultat global	-	-	-53	104	51
Résultat global de l'ensemble consolidé	-	-	-883	104	-779
Diminution de capital	-2 812	2 812	-	-	-
Augmentation de capital	2 819	-	-6	-	2 812
Frais liés à l'augmentation de capital	-	-99	-	-	-99
Contrepartie de l'inscription des stock options	-	-	53	-	53
Rachat d'actions propres	-	-	-35	-	-35
Situation au 31/12/2009	4 225	6 284	938	-184	11 262

4 - Variation des flux de trésorerie consolidée

En K€	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 publié	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 pro forma
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-137	1 580	1 878
ELIM. DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'EXPLOITATION	1 602	275	172
Dotations aux Amortissements	1 009	973	903
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	390	111	111
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	80	81	81
Plus et moins values de cession	-2	-642	-642
Impôts différés	126	-248	-281
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 465	1 855	2 050
IMPÔT VERSE	136	-100	-100
Variation nette exploitation	1 458	-2 114	-2 114
Variation de stock	2 527	-3 618	-3 618
Variation des Créances d'exploit°	718	-795	-795
Variation des Dettes d'exploit°	-1 786	2 299	2 299
Variation nette hors exploitation	304	105	204
Variation des créances hors exploitation	132	60	60
Variation des dettes hors exploitation	196	284	284
Charges et produits constatés d'avance	-25	-239	-140
VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité	1 762	-2 009	-1 911
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 363	-255	39
Décaiss / acquisition immos incorporelles	-247	-170	-170
Décaiss / acquisition immos corporelles	-985	-1 010	-1 010
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	107	602	602
Décaiss / acquisition immos financières	-14	-97	-96
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	-	-9	-9
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-1 139	-684	-683
Augmentation de capital ou apports	2 664	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	-	24	24
Encaissements provenant d'emprunts (y compris location financement)	888	3 048	3 048
Rachats et reventes d'actions propres	-52	-47	-47
Remboursement d'emprunts (y compris location financement)	-1 385	-3 844	-3 844
Flux net de trésorerie opérations de financement	2 115	-819	-819
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE hors activités abandonnées	4 339	-1 757	-1 462
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-607	-8	-305
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-	-	-
Flux net de trésorerie opérations de financement	-	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE des activités abandonnées	-607	-8	-305
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE TOTALE	3 732	-1 765	-1 768
Incidences des variations de taux de change	25	-194	-192
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	-4 128	-2 168	-2 168
Disponibilités	2 688	1 767	1 767
Valeurs mobilières de placement	76	76	76
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-19	-3	-3
Concours bancaires courants	-457	-195	-195
Créances clients affacturées	-3 424	-3 466	-3 466
Créances en «cession Dailly»	-2 991	-347	-347
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	-371	-4 128	-4 128
Disponibilités	2 103	2 688	2 688
Valeurs mobilières de placement	86	76	76
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-10	-19	-19
Instruments financiers	4	-	-
Concours bancaires courants	-29	-457	-457
Créances clients affacturées	-2 525	-3 424	-3 424
Créances en «cession Dailly»	-	-2 991	-2 991

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2009 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

LE CONTEXTE DE CRISE

La crise économique a fortement perturbé les activités du Groupe au cours de l'année 2009.

Pour les Marques propres, dans une démarche d'anticipation de la baisse de la consommation et donc de réduction de leur stock, les commandes des détaillants multimarques, d'une enseigne de grand magasin français et des clients japonais ont chuté brutalement, tandis que le réseau de distribution à l'enseigne LE TANNEUR a réussi, et c'est une performance notable, à faire progresser son niveau d'activité à périmètre constant.

Pour la Fabrication pour maisons de luxe, les perspectives de prises d'ordres pour l'année 2009 avaient conduit la Société à réduire son effectif de production de 8% en fin d'exercice 2008 par un moindre recours au personnel intérimaire. A cette baisse d'activité, s'est conjuguée au cours du 1er semestre une diminution significative de productivité liée à la mise en place de nouveaux produits. En revanche, la seconde partie de l'année a pu notamment bénéficier des effets positifs d'actions de lean manufacturing qui ont en partie compensé le manque à gagner constaté au 30 juin 2009.

L'OUVERTURE DE NOUVEAUX MAGASINS

Le Groupe a poursuivi le développement du réseau de magasins à l'enseigne LE TANNEUR en inaugurant de nouveaux points de vente : deux en propre dans le centre commercial de Toulouse Labège et à Rouen et 9 en affiliation à Quimper, dans le centre commercial de Montpellier Odysseum, à Nantes, Tours, rue de Sèvres et rue de Passy à Paris, à Compiègne, Versailles et Bruxelles. Avec 11 nouveaux magasins en 2009, le réseau atteint son record d'ouvertures annuelles. Au 31 décembre 2009, il comprend 49 points de vente : 26 magasins détenus en propre (dont 6 magasins d'usine), 22 magasins affiliés et 1 site Internet.

La bonne résistance de la distribution de détail au contexte de crise démontre la pertinence de cette stratégie de développement. La distribution de détail représente désormais 46,9% du chiffre d'affaires 2009 des Marques propres contre 39,1% en 2008.

En début d'année 2009, l'entreprise a engagé une réflexion en profondeur sur le positionnement de sa marque principale, en recherchant les éléments de différenciation propres à séduire des consommateurs remettant eux-mêmes en cause des schémas de consommation traditionnels. Cette réflexion a abouti d'une

part à une nouvelle campagne de communication en liaison avec l'agence de communication Beaurepaire spécialisée dans les annonceurs mode et d'autre part à un nouveau concept de magasin où les valeurs de la marque s'expriment d'une manière claire et novatrice. A partir de mars 2009, tous les magasins ont été ouverts selon ce nouveau concept de point de vente.

LA DIMINUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2009 a décidé de réduire le capital social de la Société mère d'un montant de 2 812 250 €, le portant ainsi de 4 218 375 € à 1 406 125 €. Cette réduction du capital social a été réalisée par diminution de la valeur nominale de chacune des actions, portant celle-ci de 3 € à 1 €. La somme de 2 812 250 € prélevée sur le capital social a été intégralement affectée au compte de prime d'émission.

Aucun créancier ne s'est manifesté pendant le délai légal d'opposition.

L'AUGMENTATION DE CAPITAL

En vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société mère a décidé le 29 mai 2009 d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription d'une somme de 2 812 250 € par l'émission de 2 812 250 actions ordinaires de la Société à leur valeur nominale d'1 € et sans prime d'émission, suivant une parité de deux actions nouvelles pour une ancienne. Après l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de l'opération, l'augmentation de capital a été annoncée le 8 juin 2009 et la période de souscription s'est déroulée du 10 au 24 juin 2009.

Les demandes de souscription à titre irréductible et réductible ont totalisé 3 124 117 €, soit un taux de souscription de 111%.

Conformément à leurs engagements, les deux principaux actionnaires de la Société mère (le groupe familial du PDG M. Hervé Descottes, et le fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV) qui détenaient respectivement 32,7% et 15,5% du capital, ont souscrit à l'opération à hauteur de la totalité de leurs droits de souscription.

Le succès de cette opération a permis au Groupe de renforcer ses fonds propres afin d'affronter sereinement le contexte économique et de diminuer son ratio d'endettement en réduisant les dettes à court terme.

LE TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ AU JAPON

LE TANNEUR & CIE a décidé de réorganiser son activité au Japon. En effet, le marché japonais et en particulier les grands magasins connaissent une crise sans précédent qui a eu un effet particulièrement né-

gatif sur une activité en plein démarrage. Initiées au début du 2ème semestre, des négociations ont conclu au principe du transfert de l'activité de la filiale à un tiers, ce qui permettra à la fois de maintenir la présence de la marque LE TANNEUR sur ce marché, de capitaliser sur les investissements consentis depuis ces dernières années et de supprimer un foyer de pertes important. L'incidence de ce changement, qui n'interviendra qu'au premier semestre 2010, a été totalement provisionnée sur l'exercice 2009.

LA RÉORGANISATION DE LA DIRECTION COMMERCIALE

En mars 2009, le Groupe a accueilli un nouveau directeur commercial France chargé de la distribution de détail et des grands magasins.

LA LIQUIDATION DE LA FILIALE LUXROM

La filiale roumaine qui n'avait plus d'activité depuis 2006 a été dissoute en décembre 2009. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'exercice compte tenu des provisions constatées lors des exercices précédents.

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LE TANNEUR & CIE, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 1028 avenue de la Gare 19110 Bort-les-Orgues. La Société est immatriculée au RCS sous le numéro 414 433 797 RCS Brive et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 reflètent la situation comptable de LE TANNEUR & CIE et de ses filiales. Le 31 mars 2010, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 et a donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2010.

2.1 - Principes généraux

2.1.1 - Déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2009 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par

L'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2.1.2 - Normes, amendements et interprétations applicables

L'application de la révision d'IAS 1 Présentation des états financiers a un impact en termes de présentation des états financiers, sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, le Groupe a retenu les options suivantes :

- l'appellation du bilan devient « l'Etat de la situation financière »
- le compte de résultat est complété par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

L'application de la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009 n'a pas entraîné de changement dans la répartition sectorielle des comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas appliqué la norme IFRS 3R Regroupements d'entreprises de manière anticipée. Cette norme sera d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010. Les impacts éventuels de ce texte sont en cours d'évaluation.

La norme IAS 38.69 Immobilisations incorporelles relative à la comptabilisation des activités de publicité et promotion, telle qu'amendée par le texte Amélioration des normes IFRS publié en mai 2008 a été appliquée à partir du 1^{er} janvier 2009. L'amendement n'autorise plus de comptabiliser en charges constatées d'avance des achats de biens ou services dont la livraison ou la prestation sont déjà intervenues, même s'ils ont une utilité ultérieure. Ainsi, les dépenses de campagne publicitaire de la saison suivante et les frais de salons engagés à la clôture de la période pour des manifestations se déroulant ultérieurement ne sont plus enregistrés en charges constatées d'avance. Cette première application a été traitée de manière rétrospective avec retraitement de la période 2008 présentée en comparatif. Au titre de 2009, ce changement de méthode s'est traduit par un impact positif de 117 K€ sur le résultat net de l'exercice.

L'information comparative pro-forma de 2008 tient également compte du reclassement de l'activité au Japon en « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession », telle que préconisée par la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Les tableaux ci-après présentent les effets des retraitements liés au changement de méthodes comptables et aux activités arrêtées, cédées ou en cours de cession :

(En K€)	31/12/2008 (publié)	IAS 38	31/12/2008 (pro-forma)
Impôts différés	599	118	717
Créances clients et autres créances	13 370	-354	13 016
TOTAL ACTIF	37 915	-237	37 677
Réserves consolidées / Ecart de conversion	186	-171	15
Résultat de la période	1 572	-69	1 503
TOTAL PASSIF	37 915	-240	37 677

(En K€)	Publiés 31-déc.-08	IAS 38	IFRS 5	Pro forma 31-déc.-08
CHIFFRE D'AFFAIRES	56 777		-1 152	55 625
Autres produits de l'activité	32			32
Achats consommés	-31 322		575	-30 747
Autres achats et charges externes	-10 557	-97	734	-9 920
Impôts et taxes	-1 031		4	-1 027
Charges de personnel	-15 601		171	-15 430
Dotations aux amortissements	-956		70	-886
Variation des provisions d'exploitation	-223		47	-176
Variation des stocks de produits finis et en-cours	3 118		-84	3 034
Autres produits et charges opérationnels courants	303	-1	1	303
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	540	-99	368	809
Autres produits opérationnels	790			790
Autres charges opérationnelles	-117			-117
RESULTAT OPERATIONNEL	1 214	-99	368	1 482
Coût de l'endettement financier net	-689			-689
Autres produits financiers	933		-2	930
Autres charges financières	-130			-130
Impôts sur les bénéfices	4			4
Impôts différés	248	32		281
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 580	-69	367	1 878
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-8		-367	-375
RESULTAT - PART DU GROUPE	1 572	-69		1 503

(En K€)	Du 01/01/2008 31/12/2008 (publié)	IAS 38	IFRS 5	Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (pro forma)
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 580	-69	367	1 878
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation : 275		-33	-70	172
Dotations aux Amortissements	973		-70	903
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	111			111
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	81			81
Plus et moins values de cession	-642			-642
Impôts différés	-248	-33		-281
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 855	-102	297	2 050
IMPÔT VERSE	-100			-100
Variation nette exploitation	-2 114			-2 114
Variation de stock	-3 618			-3 618
Variation des Créances d'exploitation	-795			-795
Variation des Dettes d'exploitation	2 299			2 299
Variation nette hors exploitation	105	99		204
Variation des créances hors exploitation	60			60
Variation des dettes hors exploitation	284			284
Charges et produits constatés d'avance	-239	99		-140
VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité	-2 009	98		-1 911
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-255	-3	297	39
Décassement/acquisition immos incorporelles	-170			-170
Décassement/acquisition immos corporelles	-1 010			-1 010
Encaissement cession d'immos corp et incorp	602			602
Décassement/acquisition immos financières	-97		1	-96
Trésorerie nette /acquisitions & cessions de filiales	-9			-9
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-684		1	-683
Augmentation de capital ou apports	-			-
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	24			24
Encaissements provenant d'emprunts (y compris location financement)	3 048			3 048
Rachats et reventes d'actions propres	-47			-47
Remboursement d'emprunts (y compris location financement)	-3 844			-3 844
Flux net de trésorerie opérations de financement	-819			-819
VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées	-1 757	-3	298	-1 462
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8		-298	-305
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-			-
Flux net de trésorerie opérations de financement	-			-
VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées	-8		-298	-305
VARIATION DE TRESORERIE NETTE Totale	-1 765	-3		-1 768

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2009 sont décrits ci-après.

2.1.3 - Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues au 31 décembre 2009.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- les tests de dépréciation sur les goodwill et les droits aux baux
- l'inscription à l'actif des reports déficitaires
- l'évaluation des instruments financiers.

2.1.4 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.2 - Principes et méthodes de consolidation

2.2.1 - Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles LE TANNEUR & CIE exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
LE TANNEUR & CIE Bort-les-Orgues - France	100%	100%	Société-mère
Sopadima Far East, Hong-Kong	100%	100%	Intégration globale
Luxrom, Roumanie ⁽¹⁾	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA, Belgique	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR Japan K.K., Japon	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR Chine Co LTD., Chine	100%	100%	Intégration globale

(1) La filiale roumaine LUXROM a été dissoute en décembre 2009.

2.2.2 - Date de clôture

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre.

2.2.3 - Ecarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net réestimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

2.2.4 - Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- pour le bilan par application du taux de clôture,

- pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste « Écarts de conversion ».

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Devises	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/09 - 31/12/09	Filiales concernées
1 HKD	0,089518	0,092595	Sopadima Far East
1 RON	0,236055	0,235869	Luxrom
100 JPY	0,750976	0,767847	LE TANNEUR Japan
1 RMB	0,101678	0,105071	LE TANNEUR Chine Co LTD.

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opéra-

tions. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD ou en HKD (contrats de change à terme ou options d'achat), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

2.2.5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux et des droits d'entrée, non amortis, faisant l'objet de test de dépréciation annuel ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux et des droits d'entrée, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. Le Groupe compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

2.2.6 - Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première application », le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue. L'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissement retenues et de l'absence d'impact de l'approche par composant en raison de la nature des actifs corporels.

Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats

de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ». La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements (1)	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

2.2.7 - Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées au coût historique. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

2.2.8 - Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

2.2.9 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage et de la loi Dailly font l'objet d'un retraitement. Ce retraitement a pour effet d'augmenter d'une part le poste « Clients et comptes rattachés » par imputation sur le poste « Trésorerie » et d'autre part le poste « Dettes financières ».

2.2.10 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.2.11 - Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par le Groupe. Ce dernier neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échange non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.2.12 - Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs

- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

2.2.13 - Provisions pour risques et charges

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les écarts actuariels issus du calcul de ces engagements sont immédiatement reconnus en résultat.

2.2.14 - Produits de l'activité

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires ne comprennent que les entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte.

2.2.15 - Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non opérationnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les dépréciations exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de valeur ;
- les gains ou pertes sur litiges exceptionnels ;
- les coûts de restructuration.

2.2.16 - Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

2.2.17 - Plans de souscription et/ou d'achats d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

2.2.18 - Titres d'autocontrôle

En application de la norme IAS 32, les actions pro-

pres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.2.19 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Pour la couverture de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont des options d'achat et de vente et des swaps.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la

comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

Les § 2.2.10 et 2.2.9 expliquent la méthode comptable utilisée pour les valeurs mobilières de placement et les créances et dettes.

2.2.20 - Activités abandonnées

En conformité avec la norme IFRS 5, le Groupe classe un actif non courant comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan et le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées.

3.1 - Immobilisations incorporelles

Les variations au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/08	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/09
Logiciels	355	87	-	(1) 442
Droits aux baux et droits d'entrée	3 397	160	-	3 557
Fonds de commerce	8	-	-	8
Autres immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Total	3 760	247	-	4 007

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et du crédit-bail mobilier du logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€

Amortissements (en K€)	31/12/08	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/09
Logiciels	(1) 323	30	-	(1) 353
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	323	30	-	353

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées. Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Leur méthode de valorisation est décrite au § 2.2.5 des règles et méthodes comptables. Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été projetés sur la base des budgets approuvés par la direction sur une durée de 5 ans, un taux de croissance annuelle de 2,5% étant ensuite utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie sur les 5 années suivantes. Comme fin 2008, un taux d'actualisation de 12% a été retenu. Aucune

dépréciation n'a eu à être constatée à fin 2009.

Le Groupe a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail du magasin de Saint Etienne, précédemment exploité par un partenaire affilié, et à l'achat de divers logiciels dont un logiciel de GPAO pour la Fabrication pour maisons de luxe financé par crédit-bail mobilier.

3.2 - Immobilisations corporelles

Les variations au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/08	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/12/09
Terrains	(1) 118	-	-		(1) 118
Constructions	1 413	59	-		(2) 1 472
Installations techniques, matériel et outillage	2 372	(3) 133	4		(3) 2 501
Autres immobilisations corporelles	5 909	633	239	42	(4) 6 345
Immobilisations en cours	84	-	-	(42)	43
Total	9 896	825	243	-	10 479

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 113 K€

(2) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 1 156 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€

(3) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 133 K€

(4) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€ et de crédits-baux mobiliers pour du matériel de transport et du matériel informatique pour 25 K€

Amortissements (en K€)	31/12/08	Dotations	Cessions ou sortie	31/12/09
Terrains	1	-	-	1
Constructions	994	99	-	(1) 1 093
Instal. techniques, matériel et outillage	1 525	255	4	(2) 1 776
Autres immobilisations corporelles	3 744	677	210	(3) 4 211
Total	6 264	1 031	214	7 081

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 893 K€

(2) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 8 K€

(3) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€

La catégorie des «Autres immobilisations corporelles» se compose principalement d'agencements et d'installations des sites industriels de Bort-les-Orgues, des magasins, des sites de Paris et de Belley, de matériel informatique et de mobilier (dont celui des corners en grands magasins).

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

- le réseau de vente au détail avec l'aménagement des magasins de Toulouse Labège (246 K€) et de Rouen (251 K€)
- du matériel pour le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues (133 K€) financé par crédit-bail mobilier,
- des agencements de sécurisation (alarmes) des ateliers de Bort-les-Orgues (60 K€) financés par crédit-bail,
- l'agencement de corners en grands magasins français (35 K€),
- des matériels informatiques (72 K€) dont 12 K€ financé par crédit-bail mobilier.

D'anciens matériels informatiques amortis ont fait l'objet de mises au rebut.

3.3 - Ecarts d'acquisition positifs et regroupements d'entreprise

Le 1^{er} août 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 4 € et 9 000 € de frais d'acquisition la totalité des parts de la SARL Tannis exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nantes. Le 12 septem-

bre 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 2 € la totalité des parts de la SARL Niconath exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nice. La transmission universelle du patrimoine de Tannis à LE TANNEUR & CIE a été décidée le 28 août 2008, celle de Niconath le 12 septembre 2008. Les fusions sont devenues effectives le 12 octobre 2008 pour les deux sociétés, après le délai légal de publication. L'activité des magasins a été conservée. Du statut d'affiliés, ils sont devenus des magasins détenus en propre.

Ces opérations ont généré des goodwills de 27 K€ pour le magasin de Nantes et de 218 K€ pour celui de Nice. En conformité avec le test réalisé, aucune dépréciation n'a été constatée fin décembre 2009.

3.4 - Impôts différés actifs

Depuis 2008, un impôt différé actif est inscrit au bilan concernant la maison-mère car il est estimé que la Société a l'assurance raisonnable de le récupérer les exercices suivants. De 599 K€ à fin 2008, il est passé à 663 K€ à fin 2009, principalement en raison du déficit fiscal de l'exercice.

Cet impôt différé actif correspond à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

3.5 - Actifs financiers

(en K€)	Valeurs brutes			Provisions	
	31/12/08	Augmentation	Diminution	31/12/09	31/12/09
Dépôts de garantie	554	33	(19)	568	-

L'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux des magasins de Rouen et de Saint Etienne et à la revalorisation des loyers. La diminution provient du déménagement en mai 2009 du bureau de la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK.

3.6 - Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2009			2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières Premières	4 222	(1 191)	3 032	4 477	(1 105)	3 372
En-cours	873	-	873	944	-	944
Produits finis	7 605	(568)	6 890	9 836	(831)	9 005
Total	12 700	(1 905)	10 795	15 257	(1 936)	13 321

La baisse du stock de matières premières, d'en-cours et de produits finis s'explique par la diminution d'activité mais surtout par les efforts d'optimisation menés au cours de l'exercice.

3.7 - Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2009, la ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	10 518	10 518	-	-
Créances sociales	44	27	17	-
Créances fiscales	339	339	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	295	295	-	-
Instruments financiers dérivés	30	30	-	-
Charges constatées d'avance	739	739	-	-
Autres créances	355	145	210	-
Total	12 320	12 093	227	-

La Société-mère utilise un contrat d'affacturage confidentiel lui permettant de mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2009, le montant des créances cédées au factor s'élève à 2 525 K€. Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 459 K€ fin 2009.

En application de la norme IFRS 7, voici la répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus au 31 décembre 2009 :

(En K€)	En cours non échus		En cours échus			TOTAL
	Moins d'1 mois	Moins d'1 mois	Entre 1 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Plus de 12 mois	
Créances clients brutes et comptes rattachés	9 415	900	50	46	108	10 518
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(2)	(12)	-	(44)	(115)	(173)
Créances clients nettes et comptes rattachés	9 413	888	50	2	(7)	10 345

L'analyse des créances échues depuis plus de 12 mois mais non dépréciées n'a pas révélé de risque de crédit complémentaire (TVA récupérable, compensation avec des dettes fournisseurs, etc.).

Les créances fiscales incluent un montant de 170 K€ relatif au crédit d'impôt recherche de l'exercice 2009 ainsi qu'un montant de 168 K€ de taxe sur la valeur ajoutée.

Les créances sur cessions d'immobilisations comprennent le solde de la cession d'un terrain du site de Belley opérée en 2008 (125 K€) qui doit être réglé lorsque ce terrain ne sera plus du tout occupé par la Société. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement.

Ce poste inclut également pour 170 K€ le solde de la

cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années. Les échéances de décembre 2008 et 2009 n'ont pas été honorées, le débiteur est en période d'observation et une dépréciation complémentaire de 85 K€ a été dotée en 2009 pour déprécier la totalité de la créance. LE TANNEUR & CIE dispose du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance.

Le poste « Autres créances » correspond à la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (210 K€), aux créances sur opérations d'échanges publicitaires (44 K€), aux comptes des fournisseurs débiteurs (47 K€) et à des produits à recevoir sur litiges (20 K€).

Les provisions comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/08	Dotations	Reprises	31/12/09
Créances clients et comptes rattachés	194	69	(90)	173
Créances sur cessions d'immobilisations	85	85	-	170
Total	279	154	(90)	343

Le détail des charges constatées d'avance s'analyse ainsi :

(en K€)	2009	2008 (publié)	2008 (proforma)
Loyers et charges immobilières	471	373	373
Mobilier magasins et comers	85	129	129
Honoraires	38	39	39
Locations diverses	26	23	23
Maintenance contrats divers	25	8	8
Salons	17	71	-
Prestations	16	44	44
Charges d'intérêts sur crédit-bail Bort-les-Orgues	15	27	27
Publicité	11	141	15
Primes d'assurance	5	35	35
PLV	-	142	-
Charge de maintenance sur matériel informatique en location-financement	-	22	22
Autres	30	21	4
Total	739	1 074	719

Les charges constatées d'avance correspondent à des éléments facturés en 2009 alors qu'ils concernent l'exercice 2010. La norme IAS 38.69 telle qu'amendée par le texte Amélioration des normes IFRS publié en mai 2008 a été appliquée à partir du 1^{er} janvier 2009. L'amendement n'autorise plus de comptabiliser en charges constatées d'avance des achats de biens ou services dont la livraison ou la prestation sont déjà intervenues, même s'ils ont une utilité ultérieure. Ainsi, les dépenses de campagne publicitaire de la saison suivante et les frais de salons engagés à la clôture de la période pour des manifestations se déroulant ultérieurement ne sont plus enregistrés en charges constatées d'avance. Cette première application a été traitée de manière rétrospective avec retraitement de la période 2008 présentée en comparatif.

3.8 - Liquidités et quasi-liquidités

Les valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en K€)	2009		2008	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
6 310 Etoile Patrimoine Equi. C	76	66	76	57
0,157 TRESORICIC	10	10	-	-

La différence entre la valeur d'achat et la valeur liquidative a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 10 K€ au 31 décembre 2009.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 517 K€ (dont 482 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel).

3.9 - Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

Au 31 décembre 2009, le capital se compose de 4 224 759 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2009 a décidé de réduire le capital social de la Société-mère d'un montant de 2 812 250 €, le portant ainsi de 4 218 375 € à 1 406 125 €. Cette réduction du capital social a été réalisée par diminution de la valeur nominale de chacune des actions, portant celle-ci de 3 € à 1 €. La somme de 2 812 250 € prélevée sur le capital social a été intégralement affectée au compte de prime d'émission.

Aucun créancier ne s'est manifesté pendant le délai légal d'opposition.

En vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société-mère a décidé le 29 mai 2009 d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription d'une somme de 2 812 250 € par l'émission de 2 812 250 actions ordinaires de la Société-mère à leur valeur nominale d'1 € et sans prime d'émission, suivant une parité de deux actions nouvelles pour une ancienne. Après l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de l'opération, l'augmentation de capital a été annoncée le 8 juin 2009 et la période de souscription s'est déroulée du 10 au 24 juin 2009. Le certificat du dépositaire a été obtenu en date du 9 juillet 2009.

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société-mère ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2008	2009
Actions à droit de vote double	21 757	29 702
Actions à droit de vote simple	1 374 814	4 164 245
Actions d'autocontrôle	9 554	30 812
Nombre total d'actions	1 406 125	4 224 759

Dans le cadre de l'augmentation de capital décrite dans les Faits caractéristiques de l'exercice, le nombre de stock options et le prix de souscription des plans en vigueur ont été ajustés de la façon suivante pour préserver le droit des bénéficiaires :

$$\text{Prix de souscription ajusté} = \frac{\text{Prix de souscription initial} \times \text{Valeur du droit de souscription}}{\text{Valeur de l'action ex-droit}}$$

$$\text{Nombre d'actions ajusté} = \frac{\text{Prix de souscription total}}{\text{Prix de souscription ajusté}}$$

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société mère le 4 juin 2009, soit 3,10 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élevait à 1,40 € et la valeur théorique de l'action ex-droit à 1,70 €.

Le prix de souscription du plan du 30 août 2007 a ainsi été ajusté de 14,76 € à 12,16 € et le nombre d'options affectées est passé de 7 000 à 8 498.

Le prix de souscription du plan du 28 août 2008 a été ajusté de 6,55 € à 5,39 € et le nombre d'actions affectées est passé de 40 000 à 48 609.

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2009 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008
Nature d'option	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	-	-
Options affectées en cours	8 498	48 609
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-
Dont consenties aux 10 principaux tributaires salariés	8 498	48 609

Aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'augmentation de capital décrite dans les Faits caractéristiques, les droits des titulaires d'actions gratuites ont été ajustés de la façon suivante pour préserver le droit des bénéficiaires :

Nombre d'actions gratuites ajusté =

$$\frac{\text{Valeur de l'action droit attaché} \times \text{Nombre d'actions gratuites initialement attribuées}}{\text{Valeur de l'action ex-droit}}$$

Le nombre d'actions gratuites en cours d'attribution dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration le 30 août 2007 a ainsi été ajusté de 3 500 à 6 384.

Ces actions gratuites ont été attribuées le 30 août 2009 à des salariés du Groupe à l'issue d'une période d'attribution de deux ans. A cette date, le cours de l'action était de 2,20 €.

Il n'a été consenti aucune option et aucune attribution d'action gratuite au cours de l'exercice.

L'effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action est nul. Les bénéficiaires n'incluent aucun mandataire social.

3.10 - Intérêts des minoritaires

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires, l'ensemble des participations consolidées étant détenu à 100%.

3.11 - Dettes

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 556	1 315	1 241	-
Impôts différés	28	28	-	-
Dettes liées aux locations-financements	464	118	346	-
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	4 483	4 483	-	-
Dettes au titre des pensions et retraites	1 613	44	247	1 323
Fournisseurs et comptes rattachés	7 498	7 498	-	-
Dettes sociales	2 687	2 687	-	-
Dettes fiscales	1 251	1 251	-	-
Dettes sur immobilisations	64	64	-	-
Instruments financiers dérivés	89	89	-	-
Avoirs à établir	625	625	-	-
Produits constatés d'avance	7	7	-	-
Autres dettes	462	462	-	-
Total	21 828	18 671	1 834	1 323

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à une provision pour frais et intérêts bancaires pour 29 K€, aux créances clients affacturées pour 2 525 K€ et au tirage à 1 mois de 1 929 K€ renouvelé en décembre 2009 sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal.

LE TANNEUR & CIE a souscrit un emprunt de 360 K€ en mars 2009 pour le financement de son nouveau magasin du centre commercial de Toulouse Labège et de 230 K€ en juin pour celui de Rouen. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 1 219 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 1 866 K€ et des factures à recevoir pour 799 K€.

Les autres dettes comprennent les comptes clients créditeurs pour 128 K€, des dettes sur opérations d'échange pour 99 K€, le compte-courant avec la société d'affacturage pour 69 K€ et un montant de 121 K€ versé à la Société en août 2009 pour un procès de défense de marque gagné en première instance. La partie adverse ayant fait appel de cette décision, le gain n'a pas été comptabilisé en résultat.

3.11.1 - Dettes au titre des pensions et retraites

Les dettes au titres des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3,85% pour les cadres
- 1,715% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 1,52% pour les employés
- 2,65% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (3,82% au 31 décembre 2009). L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +792 K€ en 2009 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -669 K€.

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

31/12/2008	Dotation aux provisions	Reprise de de provision utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2009
1 408	284	(54)	(24)	1 613

3.11.2 - Contrats de location-financement

La valeur nette comptable pour chaque catégorie d'actif faisant l'objet de contrats de location-financement a évolué de la façon suivante :

(en K€)		31/12/08	Augm.	Dim.	31/12/09
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	Valeur brute	21	44	-	65
	Amortissements	(21)	-	-	(21)
Valeur nette des immobilisations incorporelles		-	44	-	44
Immobilisations corporelles					
Terrains	Valeur brute	113	-	-	113
	Amortissements	-	-	-	-
	Valeur nette	113	-	-	113
Constructions	Valeur brute	1 156	59	-	1 215
	Amortissements	(815)	(77)	-	(892)
	Valeur nette	341	(18)	-	323
Installations techniques	Valeur brute	-	133	-	133
	Amortissements	-	(8)	-	(8)
	Valeur nette	-	124	-	124
Autres immobilisations corporelles	Valeur brute	93	25	-	118
	Amortissements	(75)	(19)	-	(93)
	Valeur nette	18	6	-	25
Valeur nette des immobilisations corporelles		472	112	-	585
Total général Valeur nette		472	156	-	628

Le rapprochement entre les paiements futurs au titre des contrats de location-financement et leur valeur actualisée au 31/12/2009 se présente ainsi :

(en K€)	Total		A moins d'un an		A plus d'un an et moins de 5 ans		A plus de 5 ans	
	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée
Crédit-bail Bort-les-Orgues n°1	215	199	65	63	150	136	-	-
Crédits-baux mobiliers conclus en 2009	266	244	75	73	191	171	-	-
Total	481	443	140	135	341	307	-	-

Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent.

3.12- Exposition aux risques de marché

3.12.1 - Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2009, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bilan					
ACTIFS FINANCIERS	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS					
Créances affacturées EUR 3M +0,7%	2 525	-	-	-	2 525
EMPRUNT À TAUX VARIABLE : Euribor 3M +1,2%	3 062	-	-	-	3 062
EMPRUNTS À TAUX FIXE :					
3,20%	23	23	110	-	156
3,41%	35	36	130	-	201
3,90%	15	15	103	-	133
3,95%	18	18	125	-	161
3,99%	14	14	7	-	35
4,00%	16	16	120	-	152
4,50%	3	2	-	-	5
4,90%	14	15	77	-	106
5,60%	20	20	123	-	164
5,81%	10	9	63	-	83
Total Emprunts	3 230	169	857	-	4 257

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.

- Swap de couverture du 30 janvier 2009 au 30 juillet 2010 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 2,96%, adossé à l'endettement à court terme.

Au cours de l'exercice 2009, la couverture de taux d'intérêt suivante a atteint son terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.

3.12.2 - Exposition aux risques de liquidité

La ventilation des dettes financières par échéance contractuelle se présente ainsi au 31 décembre 2009 (avec l'hypothèse d'un taux Euribor 3 mois de 0,7%) :

(En K€)		Emprunts bancaires	Dettes de location financement	Créances affacturées	Banques créditrices	Instruments dérivés	Autres dettes	Total passifs financiers
2010	Nominal	3 238	134	2 525	29	89	6	6 021
	Intérêts	72	15	6	-	-	-	93
2011	Nominal	371	136	-	-	-	217	723
	Intérêts	31	9	-	-	-	-	40
2012	Nominal	356	155	-	-	-	-	511
	Intérêts	17	3	-	-	-	-	20
2013	Nominal	244	27	-	-	-	7	277
	Intérêts	6	1	-	-	-	-	7
2014	Nominal	48	16	-	-	-	-	64
	Intérêts	1	0	-	-	-	-	1
Total	Nominal	4 257	467	2 525	29	89	229	7 597
	Intérêts	126	29	6				161

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 2 855 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio R1 (dit ratio de levier) est égal à DLMT / EBITDA avec :

- DLMT désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières
- EBITDA désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio R2 (dit ratio de gearing) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- Dettes financières nettes désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites « loi Dailly » et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.
- Fonds propres désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, le ratio R1 s'élève à 3,19 (3,37 en 2008) et le ratio R2 à 0,24 (0,70 en 2008).

La condition R1 n'est donc pas respectée cette année, ce qui constitue un cas de défaut. Toutefois, la majorité des banques participantes a donné son accord, par un courrier du 22 février 2010, pour accepter cette dérogation pour l'année. La totalité de cet emprunt (tranches A et B) a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2009. Sans cette reclassification, un montant de 556 K€ de la tranche A est à échéance en 2011/2012. Quant à la tranche B de 1 929 K€ au 31/12/2009, son enveloppe diminue de 643 K€ chaque 30 juin.

3.12.3 - Exposition aux risques de change

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2009, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2010. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante.

Opérations couvrantes

Il existe deux catégories d'opérations couvrantes :

- 1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2009 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Cours de conversion initial	Résultat de change
Achat HKD à terme	20/01/10	11,3100	500 000	10,8543	2
Achat HKD à terme	23/06/10	11,5975	500 000	10,8543	3
Achat USD à terme	27/01/10	1,4190	100 000	1,4100	-
Achat Call USD (Put EUR)	22/02/10	1,4000	500 000	1,4100	-3
Achat USD à terme	24/03/10	1,4559	150 000	1,4100	3
Achat Call USD (Put EUR)	07/06/10	1,4700	200 000	1,4100	6
Achat Call USD (Put EUR)	14/06/10	1,4800	150 000	1,4100	5
					17

Le traitement comptable de ces couvertures consiste à valoriser les dettes et créances en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat.

2) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2009 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Variation de la valeur temps en K€	Variation de la valeur intrinsèque en K€	Total de l'écart valorisation en K€
Achat Call USD (Put EUR)	26/05/10	1,4350	150 000	-	-	-
Vente Put EUR (Call USD)	26/05/10	1,4860	150 000	-	-	-
Vente Put EUR (Call USD)	07/06/10	1,5130	200 000	1	-	1
Vente Put EUR (Call USD)	14/06/10	1,5295	150 000	1	-	1
Achat USD à terme	23/06/10	1,4595	300 000	-	3	3
Achat Call USD (Put EUR)	28/06/10	1,5000	150 000	-2	4	2
Vente Put EUR (Call USD)	28/06/10	1,5500	150 000	1	-	1
Achat USD à terme	07/07/10	1,4965	150 000	-	4	4
Achat USD à terme	07/07/10	1,4694	150 000	-	2	2
Achat Call USD (Put EUR)	19/07/10	1,5020	100 000	-1	1	1
Vente Put EUR (Call USD)	19/07/10	1,5020	100 000	-	-	-
Achat Call USD (Put EUR)	23/08/10	1,4600	100 000	-1	1	-
Vente Put EUR (Call USD)	23/08/10	1,5100	100 000	1	-	1
Achat USD à terme	25/08/10	1,4372	200 000	-	-	-
Achat USD à terme	29/09/10	1,4589	100 000	-	1	1
Achat USD à terme	29/09/10	1,4650	150 000	-	2	2
Achat Call USD (Put EUR)	25/10/10	1,4300	150 000	-	-	-
Vente Put EUR (Call USD)	25/10/10	1,4650	150 000	-	-	-
Achat USD à terme	26/11/10	1,4224	250 000	-	-2	-2
Achat HKD à terme	23/06/10	11,3630	500 000	-	1	1
Achat HKD à terme	23/06/10	11,0230	750 000	-	-1	-1
Achat HKD à terme	28/07/10	11,6350	500 000	-	2	2
Achat HKD à terme	28/07/10	11,2350	600 000	-	1	-
Achat HKD à terme	25/08/10	11,3590	1 000 000	-	2	2
Achat HKD à terme	25/08/10	11,1240	600 000	-	-	-
				-	21	21

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2009 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Total de l'écart de valorisation en K€
Vente Put EUR (Call USD)	26/05/10	1,4860	50 000	-
Vente Put EUR (Call USD)	07/06/10	1,5130	100 000	1
Vente Put EUR (Call USD)	14/06/10	1,5295	150 000	1
Vente Put EUR (Call USD)	28/06/10	1,5500	100 000	1
Vente Put EUR (Call USD)	19/07/10	1,5020	100 000	-
Vente Put EUR (Call USD)	23/08/10	1,5100	50 000	-
Vente Put EUR (Call USD)	25/10/10	1,4650	50 000	-
				3

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2009	31/12/2008
- Gain de change	(24)	(46)
- Perte de change	5	32
- Compte spécifique de capitaux propres	(21)	20
- Compte d'actif d'instruments financiers	30	149
- Compte de passif d'instruments financiers	(8)	(149)
- Revalorisation des dettes fournisseurs	17	(6)

3.13 - Provisions

Les provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

	31/12/08	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/09
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	60	52	(3)	(10)	99
Provision pour médailles du travail	148	30	-	-	178
Provision pour transfert d'activité	-	114	-	-	114
Total	208	196	(3)	(10)	392

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Une provision de 114 K€ a été dotée pour prendre en compte les conséquences du transfert de l'activité de la filiale LE TANNEUR Japan à un tiers : indemnités de départ du personnel, frais de remise en état des corners et autres engagements contractuels.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2009. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédant (3,82% au 31/12/2009). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 4 K€.

En 2009, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les autres produits opérationnels.

3.14 - Classification des actifs et passifs financiers et valeur de marché

En conformité avec la norme IFRS 7, nous vous présentons la classification des actifs et passifs financiers et leur valeur de marché au 31 décembre 2009 :

	2009		Juste valeur par résultat	Ventilation par classification comptable				
	Valeur comptable	Valeur de marché		Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant								
Autres actifs financiers	568	568			568			
Actif courant								
Créances clients	10 518	10 518				10 518		
Autres actifs financiers	1 469	1 469				1 439	26	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 184	2 184	81			2 103		
Passif non courant								
Emprunts et dettes financières LT	1 593	1 593				1 593		
Passif courant								
Emprunts et dettes financières CT	5 911	5 911				5 911		
Autres passifs financiers courants	5 183	5 183				5 094	89	
Dettes fournisseurs	7 498	7 498				7 498		

Au 31 décembre 2008, la situation était la suivante :

	2008		Juste valeur par résultat	Ventilation par classification comptable				
	Valeur comptable	Valeur de marché		Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant								
Autres actifs financiers	554	554			554			
Actif courant								
Créances clients	11 014	11 014				11 014		
Autres actifs financiers	2 363	2 363				2 286	73	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 745	2 745	57			2 688		
Passif non courant								
Emprunts et dettes financières LT	1 297	1 297				1 297		
Passif courant								
Emprunts et dettes financières CT	11 022	11 022				11 022		
Autres passifs financiers courants	5 154	5 154				5 005	145	4
Dettes fournisseurs	9 246	9 246				9 246		

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 - Produits opérationnels courants

4.1.1 - Chiffres d'affaires

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (19 en France et 1 à Bruxelles au 31/12/09), ses commissionnaires-affiliés (20 en France, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique au 31/12/09), son réseau de magasins d'usine (6 au 31/12/09) et le site Internet www.eTanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2009			2008 (pro-forma)			2008 (publié)		
	France	Export	Total	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins contrôlés en propre et affiliés	11 628	361	11 989	10 365	337	10 702	10 365	337	10 702
Autres distributions	11 494	2 091	13 585	13 205	2 288	15 493	13 205	3 440	16 645
Fabrication pour maisons de luxe	27 668	18	27 685	29 397	34	29 431	29 397	34	29 431
Total chiffre d'affaires	50 790	2 470	53 260	52 967	2 659	55 625	52 967	3 810	56 777

En comparaison avec les comptes pro-forma 2008, l'exercice 2009 a enregistré un chiffre d'affaires en baisse de 4,2%.

Les activités traditionnelles du Groupe ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail ont augmenté de 12,0%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (4 en 2008 et 11 en 2009) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 1,7% à périmètre constant.

- En France, les ventes en gros des Marques propres ont baissé de 13,0%. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multi-marques a subi une chute de 22,4% en raison d'un phénomène de déstockage. Les ventes aux grands magasins affichent un repli de 7,2% malgré une progression de 32,8% des Galeries Lafayette. En effet, l'activité avec les autres distributeurs a connu un net recul qui s'explique en partie par la prise en compte d'un rachat de stock de 180 K€ au Printemps en prévision d'un passage au mode de gestion conditionnel début 2010.

- A l'exportation, l'activité « Autres distributions » en baisse de 8,4% a souffert. Seuls la Belgique, la Suisse et le Liban finissent l'année en progression.

- La Fabrication pour maisons de luxe a connu une diminution de chiffre d'affaires de 5,9%. Le Groupe a signé un engagement de confidentialité avec ses clients maisons de luxe l'empêchant de publier leurs noms.

4.1.2 - Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité correspondent à des subventions d'exploitation.

4.2 - Charges opérationnelles courantes

4.2.1 - Achats consommés

La diminution des achats consommés est supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait d'une variation des stocks de produits finis et en-cours en baisse.

4.2.2 - Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Locations et charges locatives	2 418	2 008	2 213
Honoraires et commissions	1 435	1 513	1 673
Publicité, relations extérieures	863	1 379	1 458
Personnel extérieur à l'entreprise	578	1 179	1 353
Achats non stockés de matériels et fournitures	676	954	860
Transports	670	727	754
Déplacements, missions et réceptions	580	599	648
Prestations de services	449	441	446
Entretien et réparations	384	354	354
Frais postaux, télécommunications	240	222	234
Services bancaires	188	194	201
Assurances	150	158	159
Divers	207	192	204
Total	8 838	9 920	10 557

Du pro-forma 2008 à 2009, la diminution de 10,9% de ce poste s'explique principalement par les éléments suivants :

- La diminution de coût du personnel extérieur en raison d'un moindre recours aux intérimaires de la Fabrication pour maisons de luxe,

- La baisse des charges de publicité dans le cadre du plan d'économies de la Société, ainsi que celle des achats non stockés, des honoraires et commissions et des frais de déplacement dans une moindre mesure,

- La diminution des coûts de transport en lien avec la baisse d'activité.

4.2.3 - Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Taxe professionnelle	448	399	399
Impôts et taxes sur rémunérations	284	360	360
Taxe ORGANIC	89	91	91
Contribution personnes handicapées	35	25	25
Taxe CIDIC	47	52	52
Taxes foncières	40	40	40
TVS	24	27	27
Impôt Forfaitaire Annuel	21	22	22
Autres taxes	23	11	15
Total	1 011	1 027	1 031

L'augmentation de la taxe professionnelle s'explique par les investissements réalisés.

La baisse des impôts et taxes sur rémunérations résulte d'une imputation plus importante de frais de formation sur la taxe correspondante.

4.2.4 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Salaires et traitements	11 385	11 150	11 281
Charges sociales (allègements Fillon déduits)	4 205	4 138	4 179
Charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions	80	81	81
Participation	-	25	24
Autres charges de personnel	38	36	36
Total	15 707	15 430	15 601

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par un effectif moyen en ETP qui est passé de 493 en 2008 à 500 en 2009 et par la revalorisation des salaires indexés aux grilles de minima.

La part des filiales sur ce poste est de 194 K€ en 2009 (187 K€ pour le pro-forma 2008).

En 2009, la participation n'a pas été déclenchée au niveau de la Société-mère.

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la maison-mère signé pour 3 ans le 30 mars 2007 est basé sur une évolution des performances à la fois semestrielles et annuelles. Les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints, aucun montant n'a été distribué ni provisionné au titre de 2008 et 2009.

La charge de stock options et d'attribution gratuite

d'actions constatée en 2009 trouve sa contrepartie dans les capitaux propres et résulte de l'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions aux plans de souscription d'actions du 30 août 2007 et 28 août 2008 et d'attribution gratuite d'actions du 30 août 2007 au profit de certains salariés.

En ce qui concerne les stock options attribuées le 30 août 2007, la charge a été évaluée au moment de l'attribution des options et a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (30 août 2007) et celle de premier emploi (30 août 2009). En l'absence de marché, le calcul Black & Scholes a été employé selon les hypothèses suivantes :

- Cours de l'action au moment de l'attribution à 14,80 € soit la valeur moyenne de cotation du mois précédent,

- Durée de vie estimée de l'option fixée à 3 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 30 août 2009 et le 30 août 2011 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles),

- Volatilité attendue du cours de l'action à 50% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 1^{er} janvier 2003 et le 30 août 2007,

- Taux d'intérêt sans risque à 4,47% soit le TMO à fin juin 2007,

- Turnover nul car le nombre de bénéficiaires est limité.

En ce qui concerne les stock options attribuées le 28 août 2008, la charge a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (28 août 2008) et celle de premier emploi (28 août 2010).

- Cours de l'action au moment de l'attribution à 6,90 € soit la valeur moyenne de cotation des 20 derniers jours de bourse,

- Durée de vie estimée de l'option fixée à 4,5 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 28 août 2012 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles) et le 28 août 2013 (dernière date possible de levée),

- Volatilité attendue du cours de l'action à 41% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 1^{er} janvier 2003 et le 27 août 2008,

- Taux d'intérêt sans risque à 4,54% soit le TMO à fin juin 2008,

- Distribution de dividende de 0,08 €, soit la moyenne des 4 dernières années,

- Turnover nul car un seul bénéficiaire.

En ce qui concerne l'attribution gratuite d'actions, la charge a été évaluée en fonction du cours de l'action au moment de l'attribution et a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (le 30 août 2007) et la fin de la période d'acquisition (30 août 2009).

4.2.5 - Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 1 009 K€ en 2009 (contre 886 K€ pour le pro-forma 2008).

4.2.6 - Variation des provisions d'exploitation

La variation des provisions d'exploitation s'analyse ainsi :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	(211)	(322)	(394)
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	(69)	(84)	(84)
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	(366)	(179)	(179)
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	233	304	330
Reprise de provision pour dépréciation des créances	47	41	41
Reprise de provision pour risques et charges	21	63	63
Total	(345)	(176)	(223)

Les provisions pour dépréciation de stock sont détaillées au § 3.6.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 3.13.

4.3 - Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels courants se détaillent ainsi :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Redevances de licences	100	103	103
Droits d'entrée	81	30	30
Produits sur pertes de colis	11	-	-
Cessions diverses	175	238	238
Autres produits opérationnels courants	367	371	371
Droits d'auteur	(41)	(30)	(30)
Jetons de présence	(12)	(12)	(12)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(41)	(1)	(1)
Divers	(7)	(31)	(31)
Autres charges opérationnelles courantes	(101)	(74)	(74)
Transfert de charges opérationnelles courantes	6	6	6
Total	271	303	303

La concession de licences est une activité accessoire du Groupe et concerne principalement la marque TANN'S et l'utilisation des marques LE TANNEUR et SOCO dans le secteur de la lunetterie et d'articles promotionnels.

4.4 - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Dotations pour dépréciation d'une créance sur cession d'immobilisation	(74)	(85)	(85)
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	(17)	(17)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(31)	(15)	(15)
Charges sur litiges	(123)	-	-
Produit de cession des immobilisations (net de frais)	33	642	642
Crédit impôt recherche	301	100	100
Produit sur litige défense de marque	20	48	48
Reprises de provision non utilisée sur litige défense de marque	10	-	-
Total autres produits et charges opérationnels	136	673	673

Comme expliqué dans le § 3.7, les échéances de décembre 2008 et 2009 du solde de la cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années n'ont pas été honorées. Le débiteur est en période d'observation et une dépréciation complémentaire a été dotée en 2009 pour déprécier la totalité de la créance. LE TANNEUR & CIE dispose du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance.

Les charges sur litiges comprennent un montant de 120 K€ que la maison-mère a été condamnée de régler à une société de maroquinerie en première instance pour contrefaçon d'un modèle de sac. LE TANNEUR & CIE a fait appel de cette décision qu'elle juge infondée.

La Société-mère a comptabilisé un produit de 301 K€ au titre du crédit impôt recherche dont 134 K€ sont relatifs à l'exercice 2008 et le solde à l'exercice 2009.

4.5 - Résultat financier

4.5.1 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Charges d'intérêts	382	529	529
Charges d'affacturage	46	160	160
Total	428	689	689

En 2009, le Groupe a procédé à une utilisation moins

4.6 - Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Les impôts différés ont connu l'évolution suivante :

(en K€)	31/12/2008 (publié)	Variation	31/12/2008 (pro-forma)	Variation	31/12/2009
Différences temporaires	3	118	121	(287)	(166)
Déficit reportable	596	-	596	233	829
Total impôts différés actifs	599	118	717	(54)	663
Différences temporaires	34	-	34	6	40
Total impôts différés passifs	34	-	34	6	40

Depuis 2008, un impôt différé actif est inscrit au bilan concernant la maison-mère car il est estimé que la Société a l'assurance raisonnable de le récupérer les exercices suivants. Cet impôt différé actif correspond à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les comptes pro-forma 2008 font apparaître un impôt différé actif de 717 K€ supérieur de 118 K€ à celui des comptes publiés du fait du retraitement des charges constatées d'avance induit par l'application de la norme IAS 38.69. L'impôt différé est inscrit en résultat (charge de 126 K€ en 2009) sauf dans le cas de retraitements de consolidation passés directement en capitaux propres, l'impôt différé correspondant subissant dès lors le même traitement (+65 K€ en 2009).

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant les filiales. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2008		2009	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable LTC Bruxelles SA	183	43	524	178
Perte reportable Luxrom	507	81	-	-
Perte reportable LE TANNEUR Japan K.K.	2 139	471	2 205	485
Perte reportable LE TANNEUR Chine Co LTD.	230	69	262	79
Total	3 059	664	2 991	742

importante de l'affacturage. Par ailleurs, les charges d'intérêts ont diminué en raison d'une baisse des taux variables et d'un moindre recours à l'endettement du fait de l'augmentation de capital, de la diminution des stocks et de celle du délai moyen de règlement client.

4.5.2 - Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Résultat de change	63	810	814
Divers	14	(10)	(10)
Total	77	800	804

Le résultat net de change traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises. En 2009, le Groupe a bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais, toutefois beaucoup moins significative qu'en 2008 où, par ailleurs, un gain net d'environ 0,3 M€ avait été constaté sur le JPY.

L'écart entre les taux d'imposition théorique et réel s'analyse ainsi (en K€) :

	2009	2008 (pro-forma)	2008 (publié)
Résultat avant impôt	-708	1 218	1 320
Taux d'imposition théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt selon le taux théorique	-236	406	440
Incidence des charges et produits non imposables	-82	-50	-50
Utilisation des déficits reportables	-	-335	-335
Actifs d'impôts non constatés sur l'exercice	444	209	209
Crédit impôt recherche ou apprentissage	-4	-4	-4
Inscription des reports déficitaires	-	-596	-596
Incidence de l'impôt différé d'ouverture	-	84	84
Impôt réel	122	-285	-252
Taux d'imposition réel	17,23%	-23,40%	-19,10%

4.7 - Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

Il s'agit des activités des filiales LE TANNEUR Japan et Luxrom.

Concernant LE TANNEUR Japan, le Groupe a décidé de réorganiser cette activité fin 2009, comme expliqué dans les faits marquants. Le transfert de l'activité de la filiale à un tiers n'interviendra qu'au premier semestre 2010 mais son incidence a été totalement provisionnée sur l'exercice 2009.

Concernant la filiale Luxrom, les productions ont été arrêtées début octobre 2006. Le bâtiment industriel a été cédé fin mars 2007 et la dissolution de la société a été opérée en décembre 2009.

En 2008 et 2009, les pertes après impôt de ces activités s'analysent ainsi :

(en K€)	2009			2008 (pro-forma)			2008 (publié)
	LT Japan	Luxrom	Total	LT Japan	Luxrom	Total	Luxrom
Chiffre d'affaires	1 125	-	1 125	1 152	-	1 152	-
Autres produits opérationnels courants	6	-	6	26	-	26	-
Achats consommés	(492)	-	(492)	(526)	-	(526)	-
Autres achats et charges externes	(844)	(11)	(855)	(700)	(7)	(707)	(7)
Charges de personnel	(221)	-	(221)	(172)	-	(172)	-
Impôts et taxes	(3)	-	(3)	(4)	-	(4)	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	(70)	-	(70)	(143)	-	(143)	-
Autres charges opérationnelles courantes	(43)	-	(43)	(1)	-	(1)	-
Résultat opérationnel courant	(542)	(11)	(553)	(367)	(7)	(374)	(7)
Autres charges opérationnelles	(133)	-	(133)	-	-	-	-
Résultat opérationnel	(676)	(11)	(687)	(367)	(7)	(374)	(7)
Résultat financier	-	(6)	(6)	-	(1)	(1)	(1)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtée ou en cours de cession	(676)	(17)	(693)	(367)	(8)	(375)	(8)

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 523 personnes (525 inscrits au 31/12/09).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 500 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	53	50
Agents de maîtrise, techniciens	31	27
Employés	141	135
Ouvriers	269	277
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification	6	4
Total	500	493

5.2- Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 252 K€. La Société-mère a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 844 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 108 K€ au 31 décembre 2009 (charges sociales incluses).

5.3 - Parties liées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice 2009 avec les parties liées ont été les suivantes :

La société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration de LE TANNEUR & CIE, est le gérant, est intervenue comme prestataire de conseils et d'assistance en termes de communication interne et externe, de politique générale, de stratégie, de stylisme et d'animation. La facturation de l'exercice s'est élevée à 240 K€ HT.

En outre, les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 12.000 € au cours de l'exercice 2009.

5.4 - Nantissements, garanties et sûretés

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 2 855 K€ au 31 décembre 2009. Pour le tirage à hauteur de 1 929 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement de matériels utilisés pour la fabrication des maisons de luxe financé par l'emprunt souscrit en février 2006 pour un montant initial de 141 K€ et celui souscrit en mai 2008 pour un montant initial de 150 K€. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 142 K€.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice, de Nantes, de Rouen et du centre commercial de Toulouse Labège ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2009 s'élève au total à 1 173 K€.

Le Groupe bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, le Groupe a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 52 K€.

Dans le cadre de la signature des contrats de commission-affiliation, le Groupe a reçu des cautions bancaires en garantie du paiement des sommes dues ou détenues par les commissionnaires-affiliés.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque.

Le solde du prix de vente de 125 K€ du terrain cédé le 23 décembre 2008 doit être réglé lorsque certains des locaux cédés, partiellement occupés par le Groupe, auront été libérés. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement de ce solde.

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% correspondant
Marques LE TANNEUR	Juillet 2005	Juin 2012	-	-	-
Magasin Carrousel du Louvre	Août 2007	Juin 2012	736		10%
Magasin Strasbourg Rivétoile	Octobre 2008	Septembre 2013	184		3%
Magasin Nice	Septembre 2008	Septembre 2012	324		5%
Magasin Nantes	Septembre 2008	Septembre 2012	234		3%
Magasin Rouen	Mai 2009	Mai 2014	223		3%
Magasin Toulouse Labège	Avril 2009	Mai 2014	326		5%
Matériel industriel	Juillet 2006	Juin 2013	101		1%
Sur immobilisations incorporelles et corporelles			2 128	7 052	30%
TOTAL bilan			2 128	33 804	6%

5.5 - Engagements hors bilan

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2009 est indiqué à la note 3.12.3.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 2 525 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la maison-mère non utilisés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 42 236 heures.

Par une convention en date du 24 décembre 2009, il a été convenu avec un organisme financier le principe d'une opération de lease-back concernant l'ensemble immobilier de l'atelier principal du site de Bort-les-Orgues. Le montant maximum de l'investissement a été fixé à 1,3 M€ et la durée du crédit-bail à 15 ans. L'exécution de cette convention est conditionnée à la levée d'option anticipée du crédit-bail préexistant qui est intervenue le 25 février 2010 (cf. § 5.8 Evénements postérieurs à la clôture).

5.6 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Groupe se détaillent ainsi :

(en K€)	Total	Paiements dus par période		
		1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	2 328	1 310	1 018	-
Obligations en matière de location-financement	464	118	346	-
Contrats de location simple	7 920	1 867	5 039	1 013
Obligations d'achat irrévocables	2 774	2 774	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	13 486	6 069	6 403	1 013

Les dettes à long terme correspondent aux emprunts bancaires du Groupe (hors la tranche B de la dette à moyen-terme de la Société-mère).

Les obligations en matière de location-financement sont relatives au contrat de crédit-bail immobilier de l'atelier principal de Bort-les-Orgues et aux leasings mobiliers conclus au cours de l'exercice.

Les contrats de location simple concernent principalement les magasins détenus en propre, les locaux de l'établissement du quai de Valmy à Paris, le parc de véhicules, des équipements informatiques et des matériels de bureau.

Les obligations d'achat irrévocables correspondent aux contrats de change à terme (cf. § 3.12.3).

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

5.7 - Information sectorielle

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion utilisé par le Conseil d'administration, les dirigeants opérationnels et les responsables budgétaires.

Les secteurs d'activité de Fabrication pour maisons de luxe et Marques propres s'identifient de part leurs produits, procédés de fabrication, types de clients, méthodes de distribution et organisation bien distincts. La part non affectable concerne principalement les « frais centraux » du Groupe : direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière. Ces fonctions profitent communément aux deux activités et il n'est pas opportun d'utiliser une clé de répartition qui serait totalement fictive.

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2009				31/12/2008			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total
Chiffre d'affaires	27 685	25 575	-	53 260	29 431	27 346	-	56 777
Résultat opérationnel courant	2 322	1 520	(3 642)	199	3 348	935	(3 743)	540
Autres produits et charges opérationnels	(4)	141	-	136	-	-	673	673
Résultat opérationnel	2 318	1 661	(3 642)	336	3 348	935	(3 070)	1 214
Coût de l'endettement financier net	-	-	(428)	(428)	-	-	(689)	(689)
Autres produits et charges financiers	-	-	77	77	-	-	804	804
Charge d'impôt	-	-	(122)	(122)	-	-	252	252
Résultat net avant abandon d'activités	2 318	1 661	(4 116)	(137)	3 348	935	(2 703)	1 580
Résultat des activités abandonnées	-	(693)	-	(693)	-	(8)	-	(8)
Résultat net	2 318	968	(4 116)	(830)	3 348	927	(2 703)	1 572
- part du Groupe	2 318	968	(4 116)	(830)	3 348	927	(2 703)	1 572
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-

Exercice 2009	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Dotation aux amortissements	558	362	90	1 009
Variation des provisions	7	170	7	184

Les contributions des secteurs d'activité à l'actif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2009				31/12/2008			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total
Immobilisations incorporelles	56	3 569	29	3 654	8	3 429	-	3 436
Immobilisations corporelles	1 215	1 840	343	3 398	1 327	2 305	-	3 632
Ecart d'acquisition positifs	-	246	-	246	-	246	-	246
Impôts différés	-	-	663	663	-	-	599	599
Actifs financiers	3	517	49	569	3	551	-	554
Total actifs non courants	1 274	6 172	1 083	8 529	1 337	6 531	599	8 468
Stocks	3 872	6 922	-	10 794	4 302	9 019	-	13 321
Créances clients et autres créances	5 843	5 607	537	11 987	5 823	7 480	77	13 380
Liquidités et quasi-liquidités	-	1 575	607	2 182	1	1 972	773	2 745
Total actifs courants	9 715	14 105	1 144	24 963	10 126	18 471	850	29 447
TOTAL ACTIF	10 989	20 277	2 227	33 494	11 463	25 002	1 448	37 915

Les contributions des secteurs d'activité au passif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2009				31/12/2008			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres affectables	Non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres affectables	Non affectables	Total
Capital	-	-	4 225	4 225	-	-	4 218	4 218
Prime d'émission	-	-	6 284	6 284	-	-	3 571	3 571
Réserves	3 553	9 986	(11 771)	1 768	(1 532)	13 496	(11 490)	474
Ecart de conversion	-	(184)	-	(184)	-	(288)	-	(288)
Résultat	2 317	968	(4 115)	(830)	3 348	927	(2 703)	1 572
Total capitaux propres	5 870	10 770	(5 377)	11 262	1 816	14 135	(6 404)	9 546
Dettes financières	142	4 014	2 884	7 040	3 189	4 505	4 325	12 020
Dettes liées aux locations financières	464	-	-	464	299	-	-	299
Impôts différés	-	40	-	40	-	34	-	34
Dettes au titre des pensions retraites	1 016	507	90	1 613	886	521	-	1 407
Dettes fournisseurs et autres dettes	3 397	4 662	4 624	12 683	5 123	5 728	3 549	14 400
Provisions	101	284	7	392	95	114	-	209
TOTAL PASSIF	10 989	20 277	2 228	33 494	11 408	25 037	1 470	37 915

5.8 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 25 février 2010, le Groupe a procédé à la levée anticipée du crédit-bail immobilier de l'atelier principal de Bort-les-Orgues pour un montant de 199 K€ (frais inclus) dans l'intention d'opérer une cession-bail de ce même site avec un organisme financier au cours du 2^{ème} trimestre 2010.

1 - BILAN ACTIF

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Prov.	31/12/09 Valeurs Nettes	31/12/08 Valeurs Nettes
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement		23 657	15 770	7 886	13 732
Concessions, brevets et droits similaires		357 708	312 425	45 283	32 031
Fonds commerciaux et droits aux baux		3 376 927	-	3 376 927	3 216 948
Autres immobilisations incorporelles		19 818	19 818	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Sous total	1	3 778 110	348 013	3 430 096	3 262 711
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions		261 749	201 130	60 619	82 601
Installations techniques, matériel, outillage		2 367 870	1 762 981	604 888	846 835
Autres immobilisations corporelles		5 879 170	3 820 351	2 058 819	1 995 144
Immobilisations en cours		42 716	-	42 716	84 317
Sous total	2	8 551 505	5 784 462	2 767 043	3 008 897
Immobilisations financières					
Autres participations		661 344	446 086	215 258	413 925
Créances rattachées à des participations		2 295 855	2 291 493	4 362	-
Prêts		40 386	39 118	1 268	304
Autres immobilisations financières		462 227	-	462 227	428 739
Sous total	3	3 459 812	2 776 697	683 115	842 970
Actif immobilisé		15 789 427	8 909 172	6 880 255	7 114 578
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements		4 222 432	1 190 607	3 031 825	3 372 466
En-cours de production de biens		872 642	-	872 642	943 709
Produits intermédiaires et finis		7 393 818	618 200	6 775 619	8 685 345
Sous total	4	12 488 892	1 808 807	10 680 085	13 001 520
Créances					
Avances et acomptes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		8 423 739	417 807	8 005 932	5 233 927
Autres créances		1 031 676	174 636	857 040	1 208 206
Sous total	5	9 455 415	592 443	8 862 972	7 161 835
Divers					
Valeurs mobilières de placement	6	165 943	13 204	152 739	89 589
Disponibilités		1 666 905	-	1 666 905	2 592 051
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	7	893 755	-	893 755	1 028 590
Actif circulant		24 670 910	2 414 454	22 256 456	23 153 938
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	-	-	-	-
Ecart de conversion actif		2 792	-	2 792	2 428
Total général		40 463 129	11 323 626	29 139 503	30 270 943

2 - BILAN PASSIF

(en €)	Notes	31/12/09	31/12/08
Capital social ou individuel		4 224 759	4 218 375
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 234 975	3 570 665
Réserve légale		245 253	228 643
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		1 633 647	1 324 449
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(458 099)	332 191
Capitaux propres	9	11 935 638	9 729 426
Provisions pour risques		280 579	210 459
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	10	280 579	210 459
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 203 710	5 312 071
Emprunts et dettes financières diverses		222 260	184 934
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 426 249	9 420 251
Dettes fiscales et sociales		3 885 018	3 904 355
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		64 172	315 827
Autres dettes		1 077 894	815 880
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance		6 766	11 821
Dettes	11/12	16 886 069	19 965 140
Ecarts de conversion passif		37 218	365 919
Total général		29 139 503	30 270 943

3 - COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	Notes	du 01/01/09 au 31/12/09	du 01/01/08 au 31/12/08
Production vendue de biens		53 410 563	56 004 760
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		1 848 061	917 986
Chiffre d'affaires net	13	55 258 624	56 922 746
Production stockée		(2 061 958)	3 043 617
Reprises sur amortissements et provisions	14	794 000	392 818
Transferts de charges	14	41 881	45 911
Autres produits	15	145 674	158 417
Produits d'exploitation		54 178 221	60 563 510
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	16	25 517 034	32 159 424
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		254 570	(494 001)
Autres achats et charges externes	17	9 487 247	10 017 008
Impôts, taxes et versements assimilés	18	1 008 312	1 023 959
Salaires et traitements	19	11 319 014	11 122 061
Charges sociales	19	4 243 148	4 199 523
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		899 908	775 500
Sur actif circulant : dotations aux provisions		302 405	1 101 093
Pour risques et charges : dotations aux provisions		82 288	-
Autres charges d'exploitation		144 211	88 994
Charges d'exploitation		53 258 137	59 993 561
Résultat d'exploitation		920 084	569 949
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		936	1 821
Autres intérêts et produits assimilés		82 559	63 315
Reprises sur provisions et transferts de charges		26 691	87 681
Différences positives de change		456 834	536 053
Produits financiers		567 020	688 870
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 505 818	597 401
Intérêts et charges assimilées		450 619	925 379
Différences négatives de change		108 472	56 570
Charges financières		2 064 910	1 579 350
Résultat financier	20	(1 497 890)	(890 480)
Résultat courant avant impôts		(577 806)	(320 531)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		417 764	47 926
Produits exceptionnels sur opérations en capital		178 807	642 492
Reprises sur provisions et transferts de charges		615 435	-
Produits exceptionnels		1 212 006	690 418
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 312 408	14 570
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		85 000	101 904
Charges exceptionnelles		1 397 408	116 493
Résultat exceptionnel	21	(185 402)	573 925
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(868)	24 804
Impôts sur les bénéfices	22	(304 240)	(103 600)
Total des produits		55 957 247	61 942 798
Total des charges		56 415 345	61 610 607
Bénéfice ou perte		(458 099)	332 191

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2009 a été marqué essentiellement par les évènements suivants :

LE CONTEXTE DE CRISE

La crise économique a fortement perturbé les activités de la Société au cours de l'année 2009.

Pour les Marques propres, dans une démarche d'anticipation de la baisse de la consommation et donc de réduction de leur stock, les commandes des détaillants multimarques, d'une enseigne de grand magasin français et des clients japonais ont chuté brutalement, tandis que le réseau de distribution à l'enseigne LE TANNEUR a réussi, et c'est une performance notable, à faire progresser son niveau d'activité à périmètre constant.

Pour la Fabrication pour maisons de luxe, les perspectives de prises d'ordres pour l'année 2009 avaient conduit la Société à réduire son effectif de production de 8% en fin d'exercice 2008 par un moindre recours au personnel intérimaire. A cette baisse d'activité, s'est conjuguée au cours du 1^{er} semestre une diminution significative de productivité liée à la mise en place de nouveaux produits. En revanche, la seconde partie de l'année a pu notamment bénéficier des effets positifs d'actions de lean manufacturing qui ont en partie compensé le manque à gagner constaté au 30 juin 2009.

L'OUVERTURE DE NOUVEAUX MAGASINS

La Société a poursuivi le développement du réseau de magasins à l'enseigne LE TANNEUR en inaugurant de nouveaux points de vente : deux en propre dans le centre commercial de Toulouse Labège et à Rouen et 9 en affiliation à Quimper, dans le centre commercial de Montpellier Odysseum, à Nantes, Tours, rue de Sèvres et rue de Passy à Paris, à Compiègne, Versailles et Bruxelles. Avec 11 nouveaux magasins en 2009, le réseau atteint son record d'ouvertures annuelles. Au 31 décembre 2009, il comprend 49 points de vente : 26 magasins détenus en propre (dont 6 magasins d'usine), 22 magasins affiliés et 1 site Internet.

La bonne résistance de la distribution de détail au contexte de crise démontre la pertinence de cette stratégie de développement. La distribution de détail représente désormais 46,3% du chiffre d'affaires 2009 des Marques propres contre 39,9% en 2008.

En début d'année 2009, l'entreprise a engagé une réflexion en profondeur sur le positionnement de sa marque principale, en recherchant les éléments de différenciation propres à séduire des consommateurs remettant eux-mêmes en cause des schémas de consommation traditionnels. Cette réflexion a abouti d'une part à une nouvelle campagne de communication en liaison avec l'agence de communication Beaurepaire spécialisée dans les annonceurs mode et d'autre part à un nouveau concept de magasin où les valeurs de

la marque s'expriment d'une manière claire et novatrice. A partir de mars 2009, tous les magasins ont été ouverts selon ce nouveau concept de point de vente.

LA DIMINUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2009 a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2 812 250 €, le portant ainsi de 4 218 375 € à 1 406 125 €. Cette réduction du capital social a été réalisée par diminution de la valeur nominale de chacune des actions, portant celle-ci de 3 € à 1 €. La somme de 2 812 250 € prélevée sur le capital social a été intégralement affectée au compte de prime d'émission.

Aucun créancier ne s'est manifesté pendant le délai légal d'opposition.

L'AUGMENTATION DE CAPITAL

En vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé le 29 mai 2009 d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription d'une somme de 2 812 250 € par l'émission de 2 812 250 actions ordinaires de la Société à leur valeur nominale d'1 € et sans prime d'émission, suivant une parité de deux actions nouvelles pour une ancienne. Après l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de l'opération, l'augmentation de capital a été annoncée le 8 juin 2009 et la période de souscription s'est déroulée du 10 au 24 juin 2009.

Les demandes de souscription à titre irréductible et réductible ont totalisé 3 124 117 €, soit un taux de souscription de 111%.

Conformément à leurs engagements, les deux principaux actionnaires de la Société (le groupe familial du PDG M. Hervé Descottes, et le fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV) qui détenaient respectivement 32,7% et 15,5% du capital, ont souscrit à l'opération à hauteur de la totalité de leurs droits de souscription.

Le succès de cette opération a permis à la Société de renforcer ses fonds propres afin d'affronter sereinement le contexte économique et de diminuer son ratio d'endettement en réduisant les dettes à court terme.

LE TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ AU JAPON

LE TANNEUR & CIE a décidé de réorganiser son activité au Japon. En effet, le marché japonais et en particulier les grands magasins connaissent une crise sans précédent qui a eu un effet particulièrement négatif sur une activité en plein démarrage. Initiées au début du 2^{ème} semestre, des négociations ont conclu au principe du transfert de l'activité de la filiale à un tiers, ce qui permettra à la fois de maintenir la présence de la marque LE TANNEUR sur ce marché, de capitaliser sur les investissements consentis depuis ces dernières années et de supprimer un foyer de pertes important. L'incidence de ce changement, qui n'inter-

viendra qu'au premier semestre 2010, a été totalement provisionnée sur l'exercice 2009.

LA RÉORGANISATION DE LA DIRECTION COMMERCIALE

En mars 2009, la Société a accueilli un nouveau directeur commercial France chargé de la distribution de détail et des grands magasins.

LA LIQUIDATION DE LA FILIALE LUXROM

La filiale roumaine qui n'avait plus d'activité depuis 2006 a été dissoute en décembre 2009. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'exercice compte tenu des provisions constatées lors des exercices précédents.

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément à la législation française et aux principes comptables généralement admis, à savoir, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

2.2 - Changement de méthode

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

2.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sans prorata temporis sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature.

Les droits aux baux et les droits d'entrée ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits d'entrée versés aux propriétaires de locaux commerciaux sont immobilisés dès lors qu'ils ne correspondent pas à un surloyer.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable.

Concernant les fonds de commerce, les droits aux baux et les droits d'entrée qui figurent à l'actif, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. La Société compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée

selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;

- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

2.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements	
relatifs aux constructions	10 ans
relatifs aux stands et magasins (1)	5 ans
Matériel et outillage industriels	6 ans 8 mois
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

2.5 - Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

2.6 - Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

2.7 - Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

2.8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

2.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

2.10 - Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.11 - Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours du change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD, HKD, JPY), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.12 - Crédit-bail

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

2.13 - Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/08	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/09
Frais d'établissement	23 657	-	-	23 657
Logiciels	314 396	43 312	-	357 708
Droits aux baux et droits d'entrée	3 209 273	159 979	-	3 369 252
Fonds d'industrie	7 675	-	-	7 675
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	19 818
Total	3 574 819	203 291	-	3 778 110

Amortissements et provisions (en €)	31/12/08	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/09
Frais d'établissement	9 925	5 846	-	15 770
Logiciels	282 365	30 060	-	312 425
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	19 818
Total	312 108	35 906	-	348 013

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.
En 2009, la Société a procédé principalement à l'acqui-

sition du droit au bail du magasin de Saint Etienne pour 141 K€, magasin précédemment exploité par un partenaire affilié, et à l'achat de divers logiciels pour 43 K€.

3.2 - Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/08	Acquisitions	Cessions ou sorties	Transfert	31/12/09
Terrains	4 724	-	-	-	4 724
Constructions	257 026	-	-	-	257 026
Instal. techniques, matériel et outillage	2 371 878	135 322	139 331	-	2 367 870
Instal. générales, agencements	3 146 807	343 778	-	-	3 490 585
Matériel de transport	14 749	-	-	-	14 749
Matériel de bureau, mobilier et informatique	2 270 364	300 416	238 545	41 601	2 373 836
Immobilisations en cours	84 317	-	-	(41 601)	42 716
Total	8 149 865	779 516	377 876	-	8 551 505

Amortissements et provisions (en €)	31/12/08	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/09
Terrains	562	-	-	562
Constructions	178 584	21 983	-	200 568
Instal. Techniques, matériel et outillage	1 525 044	246 908	8 971	1 762 981
Instal. Générales, agencements	1 868 673	296 163	-	2 164 836
Matériel de transport	14 749	1 184	-	14 749
Matériel de bureau, mobilier et informatique	1 553 353	297 766	210 353	1 640 766
Total	5 140 967	864 004	219 324	5 784 462

Les acquisitions de l'exercice 2009 concernent principalement :

- le réseau de vente au détail avec l'aménagement des magasins de Toulouse Labège (246 K€) et de Rouen (251 K€)
- du matériel pour le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues (135 K€),
- l'agencement de corners en grands magasins (35 K€),
- des matériels informatiques (60 K€).

Les cessions sont relatives à des matériels industriels et informatiques acquis au cours de l'exercice et qui ont été revendus à des sociétés de leasing avec lesquelles des contrats de location-financement ont été conclus. D'anciens matériels informatiques amortis ont fait l'objet de mises au rebut.

3.3 - Immobilisations financières (note 3)

Valeurs brutes (en €)	31/12/08	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/09	Provisions 31/12/09
Participations	1 380 704	300 000	1 019 360	661 344	446 086
Créances rattachées à des participations	880 912	1 414 943	-	2 295 855	2 291 493
Prêts	31 203	10 526	1 343	40 386	39 118
Dépôts de garantie	428 739	33 488	-	462 227	-
Total	2 721 558	1 758 957	1 020 703	3 459 812	2 776 697

Le poste Participations a varié du fait de l'augmentation de capital de 300 000 € en décembre 2009 de la filiale LE TANNEUR & CIE Bruxelles entièrement détenue et de la dissolution de la filiale roumaine LUXROM.

Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 2 136 568 € (déprécié en totalité), à la filiale hongkongaise Sopadima Far East pour 157 612 € (déprécié à hauteur de 154 925 €) et à la filiale LE TANNEUR & CIE Bruxelles pour 1 675 €. Au 1er janvier 2009, un montant de 180 MJPY (soit 1 421 K€) a été reclassé du compte client LE TANNEUR Japan vers le compte de créance rattachée à des participations. En conséquence, la dépréciation du compte client a fait l'objet d'une reprise d'exploitation à hauteur de 474 K€ et la créance rattachée a été dépréciée pour le même montant en dotation financière.

Les dépréciations sur titres concernent la filiale belge LTC Bruxelles pour 374 092 € et la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 71 994 €.

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

L'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux des magasins de Rouen et de Saint Etienne et à la revalorisation des loyers.

3.4 - Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en €)	Valeur brute	2008 Valeur brute	Valeur brute	Valeur brute	209 Provision	Valeur nette
Matières Premières	4 477 001	(1 104 536)	3 372 465	4 222 432	(1 190 607)	3 031 825
En-cours	943 709	-	943 709	872 642	-	872 642
Produits finis	9 384 709	(699 364)	8 685 345	7 393 818	(618 200)	6 775 619
Total	14 805 419	(1 803 900)	13 001 519	12 488 892	(1 808 807)	10 680 085

La baisse du stock de matières premières, d'en-cours et de produits finis s'explique par la diminution d'activité mais surtout par les efforts d'optimisation menés au cours de l'exercice.

3.5 - Créances (note 5)

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	478 660	478 660	-	-
Autres créances clients	7 945 079	7 945 079	-	-
Personnel et comptes rattachés	18 445	1 221	17 224	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	22 092	22 092	-	-
État : impôt sur les bénéfices	170 154	170 154	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	168 425	168 425	-	-
Comptes courants débiteurs	4 636	4 636	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	295 000	295 000	-	-
Créances sur opérations d'affacturage	241 150	31 150	210 000	-
Créances sur opérations d'échange	44 390	44 390	-	-
Autres créances	67 384	67 384	-	-
Total	9 455 415	9 228 191	227 224	-

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel lui permettant de mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2009, le montant des créances cédées au factor s'élève à 2 525 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 459 K€.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances professionnelles cédées dans le cadre de la loi Dailly est nul.

La créance d'impôt sur les bénéfices de 170 K€ est principalement relative au crédit d'impôt recherche de l'exercice 2009.

Les créances sur cessions d'immobilisations comprennent le solde de la cession d'un terrain du site de Belley opérée en 2008 (125 K€) qui doit être réglé lorsque ce terrain ne sera plus occupé par la Société. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement.

Ce poste inclut également pour 170 K€ le solde de la cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années. Les échéances de décembre 2008 et 2009 n'ont pas été honorées, le débiteur est en période d'observation et une dotation exceptionnelle complémentaire de 85 K€ a été dotée en 2009 pour déprécier la totalité de la créance. LE TANNEUR & CIE dispose du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance.

Le poste créances sur opérations d'affacturage correspond essentiellement au montant de la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage.

Le poste autres créances correspond principalement aux fournisseurs débiteurs (47 K€), à des produits à recevoir sur litiges (20 K€) et aux avoirs à recevoir (1 K€).

Les provisions comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Provisions (en €)	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/09
Clients	911 779	95 229	589 201	417 807
Compte-courant	4 636	-	-	4 636
Créances sur cessions d'immobilisations	85 000	85 000	-	170 000

La créance client LE TANNEUR Japan est dépréciée en totalité au 31 décembre 2009 mais un montant de 180 MJPY ayant été reclassé en créances rattachées à des participations en début d'exercice, une reprise a été comptabilisée pour l'année 2009 en produit d'exploitation.

3.6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6)

Au 1^{er} janvier 2009, la Société détenait 9 554 actions d'autocontrôle pour un coût d'achat de 51 789 €. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'acquisition de 298 412 de ces propres actions à un prix moyen de 2,46 € et a cédé 277 154 actions à un prix moyen de 2,44 €. Le solde des actions détenues au 31 décembre 2009 s'élève à 80 027 € pour 30 812 actions et le cours de fin décembre 2009 est de 2,48 € si bien qu'une dépréciation de 3 613 € est constatée en fin d'exercice.

Les autres valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en €)	Valeur d'achat	Valeur liquidative
6 310 Etoile Patrimoine Equi. C	75 783	66 192
0,157 TRESORICIC	10 133	10 140

La différence entre la valeur d'achat et la valeur liquidative a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 9 591 €.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 517 K€ (dont 482 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2009, soit 437 K€, sont classés en poste client ; un montant de 427 K€ relève du contrat d'affacturage.

3.7 - Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	470 993	470 993	-	-
PLV	129 077	129 077	-	-
Publicité	10 588	10 588	-	-
Mobilier magasins et corners	84 694	84 694	-	-
Salons	53 282	53 282	-	-
Prestations	16 424	16 424	-	-
Honoraires	37 520	37 520	-	-
Primes d'assurance	4 936	4 936	-	-
Locations diverses	25 522	25 522	-	-
Emballages	10 462	10 462	-	-
Maintenance contrats divers	24 708	24 708	-	-
Commissions	10 567	10 567	-	-
Cotisations	7 279	7 279	-	-
Autres	7 703	6 176	1 527	-
Total	893 755	892 228	1 527	-

3.8 - Capitaux propres (note 9)**3.8.1 - Capital**

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

Au 31 décembre 2009, le capital se compose de 4 224 759 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2009 a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 2 812 250 €, le portant ainsi de 4 218 375 € à 1 406 125 €. Cette réduction du capital social a été réalisée par diminution de la valeur nominale de chacune des actions, portant celle-ci de 3 € à 1 €. La somme de 2 812 250 € prélevée sur le capital social a été intégralement affectée au compte de prime d'émission.

Aucun créancier ne s'est manifesté pendant le délai légal d'opposition.

En vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé le 29 mai 2009 d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription d'une somme de 2 812 250 € par l'émission de 2 812 250 actions ordinaires de la Société à leur valeur nominale d'1 € et sans prime d'émission, suivant une parité de deux actions nouvelles pour une ancienne. Après l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus de l'opération, l'augmentation de capital a été annoncée le 8 juin 2009 et la période de souscription s'est déroulée du 10 au 24 juin 2009. Le certificat du dépositaire a été obtenu en date du 9 juillet 2009.

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2008	2009
Actions à droit de vote double	21 757	29 702
Actions à droit de vote simple	1 374 814	4 164 245
Actions d'autocontrôle	9 554	30 812
Nombre total d'actions	1 406 125	4 224 759

Dans le cadre de l'augmentation de capital décrite dans les Faits caractéristiques de l'exercice, le nombre de stock options et le prix de souscription des plans en vigueur ont été ajustés de la façon suivante pour préserver le droit des bénéficiaires :

$$\text{Prix de souscription ajusté} = \frac{\text{Prix de souscription initial} \times \text{Valeur du droit de souscription}}{\text{Valeur de l'action ex-droit}}$$

$$\text{Nombre d'actions ajusté} = \frac{\text{Prix de souscription total}}{\text{Prix de souscription ajusté}}$$

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 4 juin 2009, soit 3,10 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élevait à 1,40 € et la valeur théorique de l'action ex-droit à 1,70 €.

Le prix de souscription du plan du 30 août 2007 a ainsi été ajusté de 14,76 € à 12,16 € et le nombre d'options affectées est passé de 7 000 à 8 498.

Le prix de souscription du plan du 28 août 2008 a été ajusté de 6,55 € à 5,39 € et le nombre d'actions affectées est passé de 40 000 à 48 609.

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2009 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008
Nature d'option	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	-	-
Options affectées en cours	8 498	48 609
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	8 498	48 609

Aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'augmentation de capital décrite dans les Faits caractéristiques, les droits des titulaires d'actions gratuites ont été ajustés de la façon suivante pour préserver le droit des bénéficiaires :

Nombre d'actions gratuites ajusté =

$$\frac{\text{Valeur de l'action droit attaché} \times \text{Nombre d'actions gratuites initialement attribuées}}{\text{Valeur de l'action ex-droit}}$$

Le nombre d'actions gratuites en cours d'attribution dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration le 30 août 2007 a ainsi été ajusté de 3 500 à 6 384.

Ces actions gratuites ont été attribuées le 30 août 2009 à des salariés du Groupe à l'issue d'une période d'attribution de deux ans. A cette date, le cours de l'action était de 2,20 €.

Il n'a été consenti aucune option et aucune attribution d'action gratuite au cours de l'exercice.

3.8.2 - Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/08	Affectation du résultat	Diminution capital social	Frais d'augmentation de capital	Attribution actions gratuites	31/12/09
Prime d'émission	3 570 665	-	2 812 250	(147 940)	-	6 234 975
Réserve légale	228 643	16 610	-	-	-	245 253
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves indisponibles	55 103	-	-	-	-	55 103
Report à nouveau	1 324 449	315 581	-	-	(6 384)	1 633 647
Résultat de l'exercice précédent	332 191	(332 191)	-	-	-	-
Total	5 511 051	-	2 812 250	(147 940)	(6 384)	8 168 978

L'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2009 a décidé de l'affectation à la réserve légale d'une quote-part de 5% du bénéfice de l'exercice 2008 et du solde au report à nouveau.

Les autres mouvements sont intervenus en lien avec les variations du capital social expliquées dans le paragraphe précédent.

3.9 - Provisions pour risques et charges (note 10)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/08	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises Provision non utilisée)	31/12/09
Provisions pour perte de change	2 428	2 792	2 428	-	2 792
Provisions pour litiges	10 000	-	-	10 000	-
Provisions à caractère social	198 031	82 288	2 532	-	277 788
Total	210 459	85 080	4 960	10 000	280 579

Les provisions à caractère social prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2009. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité, le montant de l'engagement étant actualisé. L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 4 K€.

3.10 - Dettes (note 11)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	1 958 358	1 958 358	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 467 612	1 295 900	1 171 712	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 426 249	7 426 249	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 072 306	1 072 306	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 578 963	1 578 963	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	750 619	750 619	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	483 130	483 130	-	-
Avoirs à établir	624 630	624 630	-	-
Dettes sur immobilisations	64 172	64 172	-	-
Dettes sur opérations d'échange	98 694	98 694	-	-
Produits constatés d'avance	6 766	6 766	-	-
Autres dettes	354 569	354 569	-	-
Total	16 886 069	15 714 357	1 171 712	-

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à une provision pour frais et intérêts bancaires pour 29 K€ et au tirage à 1 mois de 1 929 K€ renouvelé en décembre 2009 sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal.

LE TANNEUR & CIE a souscrit un emprunt de 360 K€ en mars 2009 pour le financement de son nouveau ma-

gasin du centre commercial de Toulouse Labège et de 230 K€ en juin pour celui de Rouen. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 1 201 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 1 866 K€ et des factures à recevoir pour 799 K€.

Les autres dettes comprennent les comptes clients créditeurs pour 128 K€, le compte-courant avec la société d'affacturage pour 69 K€ et un montant de 121 K€ versé à la Société en août 2009 pour un procès de défense de marque gagné en première instance. La partie adverse ayant fait appel de cette décision, le gain n'a pas été comptabilisé en résultat.

3.11 - Exposition aux risques de marché (note 12)

3.11.1 - Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2009, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BILAN					
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers					
Emprunt à taux variable :					
Euribor 3M +1,2%	3 061 926	-	-	-	3 061 926
Emprunts à taux fixe :					
3,20%	22 960	23 330	109 722	-	156 012
3,41%	35 163	35 768	130 091	-	201 023
3,90%	14 856	15 230	102 714	-	132 799
3,95%	17 939	18 297	124 642	-	160 877
3,99%	14 100	14 100	7 050	-	35 250
4,00%	15 879	16 200	119 792	-	151 871
4,50%	2 633	1 913	-	-	4 549
4,90%	14 483	14 843	77 080	-	106 405
5,60%	19 889	20 453	123 299	-	163 641
Total Emprunts	3 219 828	160 134	794 390	-	4 174 352

La Société a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.
- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.
- Swap de couverture du 30 janvier 2009 au 30 juillet 2010 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 2,96%, adossé à l'endettement à court terme.

Au cours de l'exercice 2009, la couverture de taux d'intérêt suivante a atteint son terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 2 855 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à DLMT/EBITDA avec :

- **DLMT** désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières
- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de gearing) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites « loi Dailly » et diminué des disponibilités et valeurs mo-

bilieres de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.

- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, le ratio R1 s'élève à 3,19 (3,37 en 2008) et le ratio R2 à 0,24 (0,70 en 2008).

La condition R1 n'est donc pas respectée cette année, ce qui constitue un cas de défaut. Toutefois, la majorité des banques participantes a donné son accord, par un courrier du 22 février 2010, pour accepter cette dérogation pour l'année. La totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2009.

3.11.2 - Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2009, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	GBP	USD	HKD	JPY
Actifs				
Créances rattachées à des participations	-	-	73 226	2 130 700
Clients	-	5 288	41	218 387
Disponibilités	228	184 308	69 809	12 610
Total actif	228	189 596	143 076	2 361 697
Passifs				
Fournisseurs	7 276	797 140	83 278	-
Total passif	7 276	797 140	83 278	-

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2010, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat HKD à terme	20/01/10	11,3100	500 000
Achat USD à terme	27/01/10	1,4190	100 000
Achat Call USD (Put EUR)	22/02/10	1,4000	500 000
Achat USD à terme	24/03/10	1,4559	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	26/05/10	1,4350	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	26/05/10	1,4860	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	26/05/10	1,4860	50 000
Achat Call USD (Put EUR)	07/06/10	1,4700	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	07/06/10	1,5130	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	07/06/10	1,5130	100 000
Achat Call USD (Put EUR)	14/06/10	1,4800	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	14/06/10	1,5295	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	14/06/10	1,5295	150 000
Achat HKD à terme	23/06/10	11,5975	500 000
Achat USD à terme	23/06/10	1,4595	300 000
Achat HKD à terme	23/06/10	11,3630	500 000
Achat HKD à terme	23/06/10	11,0230	750 000
Achat Call USD (Put EUR)	28/06/10	1,5000	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	28/06/10	1,5500	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	28/06/10	1,5500	100 000
Achat USD à terme	07/07/10	1,4965	150 000
Achat USD à terme	07/07/10	1,4694	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	19/07/10	1,5020	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	19/07/10	1,5020	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	19/07/10	1,5020	100 000
Achat HKD à terme	28/07/10	11,6350	500 000
Achat HKD à terme	28/07/10	11,2350	600 000
Achat Call USD (Put EUR)	23/08/10	1,4600	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	23/08/10	1,5100	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	23/08/10	1,5100	50 000
Achat USD à terme	25/08/10	1,4372	200 000
Achat HKD à terme	25/08/10	11,3590	1 000 000
Achat HKD à terme	25/08/10	11,1240	600 000
Achat USD à terme	29/09/10	1,4589	100 000
Achat USD à terme	29/09/10	1,4650	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	25/10/10	1,4300	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	25/10/10	1,4650	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	25/10/10	1,4650	50 000
Achat USD à terme	26/11/10	1,4224	250 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2010, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Convertis en €, les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

	K USD	K HKD	K JPY	K GBP
Charges d'exploitation	3 953	802	15	8
Pertes de change	89	5	15	-
Production vendue	-	-	245	-
Cessions diverses	28	-	8	-
Produits d'intérêts financiers	-	4	55	-
Gains de change	146	22	288	-

3.11.3 - Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart Passif
Créances rattachées à des participations	-	-	-	11 791
Clients	2 757	2 757	-	-
Fournisseurs	35	35	-	25 359

3.12 - Charges à payer

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	799 086
Avoirs clients à établir	624 630
Dettes envers le personnel (congés payés, primes...)	1 027 404
Dettes envers les organismes sociaux	410 944
Dettes fiscales sur dettes sociales	30 750
TVA sur factures à établir et avoir à recevoir	101 449
Autres dettes fiscales provisionnées	452 380
Intérêts et frais bancaires à payer	29 358
Total	3 476 001

3.13 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Avoirs fournisseurs à recevoir	999
Factures à établir	490 686
Produits à recevoir des organismes sociaux	5 558
TVA sur avoirs à établir et factures à recevoir	168 425
Total	665 668

3.14 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits des locations de mobiliers proposées à certains détaillants.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 - Produits d'exploitation

4.1.1 - Chiffre d'affaires (note 13)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (19 au 31/12/09 en France), ses commissionnaires-affiliés (20 en France, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique au 31/12/09), son magasin-filiale de Bruxelles, son réseau de magasins d'usine (6 au 31/12/09) et le site Internet www.eTanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des filiales, agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

Dans certains cas, la Société approvisionne des sous-traitants en matières et accessoires nécessaires aux fabrications et les leur refacture.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2008	France	Export	Total 2009
Magasins contrôlés en propre et affiliés	10 365	245	10 610	11 628	276	11 904
Autres distributions	13 205	2 761	15 966	11 490	2 331	13 821
Fabrication pour maisons de luxe	29 397	34	29 431	27 668	18	27 686
Sous total Chiffre d'affaires commercial	52 967	3 040	56 007	50 786	2 625	53 411
Refacturation des approvisionnements	133	389	522	91	1 158	1 249
Divers	271	123	394	549	50	599
Total Chiffre d'affaires	53 371	3 552	56 923	51 426	3 833	55 259

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires commercial en augmentation de 4,6%.

En comparaison avec l'année 2008, les activités traditionnelles de la Société ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail (11,9 M€) ont augmenté de 12,2%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (11 en 2009 et 4 en 2008) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 1,7% à périmètre constant.

- En France, les ventes des Marques propres aux tiers (11,5 M€) ont baissé de 13,0%. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multi-marques a subi une chute de 22,4% en raison d'un phénomène de déstockage. Les ventes aux grands magasins affichent un repli de 7,2% malgré une progression de 32,8% des Galeries Lafayette. En effet, l'activité avec les autres distributeurs a connu un net recul qui s'explique en partie par la prise en compte d'un rachat de stock de 180 K€ au Printemps en prévision d'un passage au mode de gestion conditionnel début 2010.

- A l'exportation, l'activité des « Autres distributions » en baisse de 15,6% a souffert, en particulier au Japon. Seuls la Belgique, la Suisse et le Liban finissent l'année en progression.

- La Fabrication pour maisons de luxe (27,7 M€) a connu une diminution de chiffre d'affaires de 5,9%.

4.1.2 - Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 14)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 202 K€, les créances clients pour 587 K€ et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 3 K€. Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 207 K€ au titre des stocks et 69 K€ au titre des créances clients.

Au 1^{er} janvier 2009, un montant de 180 MJPY (soit 1 421 K€) a été reclassé du compte client LE TANNEUR Japan vers le compte de créance rattachée à des participations. En conséquence, la dépréciation du compte client a fait l'objet d'une reprise d'exploitation à hauteur de 474 K€ et la créance rattachée a été dépréciation pour le même montant en dotation financière.

Les transferts de charges (42 K€) sont relatifs pour 36 K€ aux prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel.

4.1.3 - Autres produits (note 15)

Ils correspondent principalement aux revenus des contrats de licences de marques concédées (100 K€), aux subventions d'exploitation perçues (15 K€) et aux indemnités perçues pour perte de colis (11 K€).

4.2 - Charges d'exploitation

4.2.1 - Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 16)

La diminution des achats consommés de matières pre-

mières et approvisionnements est supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait d'une production stockée en baisse.

4.2.2 - Autres achats et charges externes (note 17)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2009	2008
Prestations de services	9 844	8 726
Matières et fournitures non stockées	937 616	828 878
Sous-traitance générale	514 718	440 096
Redevances de crédit-bail	99 389	122 329
Locations et charges locatives	2 366 440	2 009 490
Entretien et réparations	382 257	329 260
Assurances	146 109	155 405
Personnel extérieur à l'entreprise	578 038	1 178 977
Honoraires et commissions	1 618 269	1 623 823
Publicité, relations extérieures	987 752	1 418 536
Transports	684 028	742 310
Déplacements, missions et réceptions	550 090	572 106
Frais postaux, télécommunications	226 963	209 769
Services bancaires	184 362	188 856
Divers	201 372	188 447
Total	9 487 247	10 017 008

La baisse de ce poste de 5,3% s'explique principalement par les éléments suivants :

- La diminution de coût du personnel extérieur en raison d'un moindre recours aux intérimaires de la Fabrication pour maisons de luxe,

- La baisse des charges de publicité dans le cadre du plan d'économies de la Société (et des frais de déplacement dans une moindre mesure),

- Le terme à fin septembre 2009 de l'échéancier du crédit-bail immobilier d'un des deux ateliers de Bortles-Orgues,

- La diminution des coûts de transport en lien avec la baisse d'activité.

4.2.3 - Impôts, taxes (note 18)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2009	2008
Impôts et taxes sur rémunérations	283 689	360 455
Taxe professionnelle	447 575	398 756
Autres taxes	277 048	264 748
Total	1 008 312	1 023 959

La baisse des impôts et taxes sur rémunérations résulte d'une imputation plus importante de frais de formation sur la taxe correspondante.

4.2.4 - Charges de personnel (note 19)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2009	2008
Salaires et traitements	11 319 014	11 122 061
Charges sociales hors allègement Fillon	5 238 064	5 205 491
Allègement Fillon	(1 032 877)	(1 041 597)
Autres charges de personnel	37 961	35 629
Total	15 562 162	15 321 584

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par un effectif moyen en ETP qui est passé de 482 en 2008 à 488 en 2009 et par la revalorisation des salaires indexés aux grilles de minima.

4.2.5 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2009	2008
Dotations aux amortissements sur immobilisations	899 908	775 500
Dotations aux provisions sur stocks	207 175	297 224
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	68 848	803 869
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	82 288	-
Total	1 258 220	1 876 593

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés.

4.3 - Résultat financier (note 20)

La baisse des charges d'intérêts (451 K€ en 2009 contre 925 K€ en 2008) s'explique par une diminution des taux variables et par un recours moins important à l'endettement en raison de l'augmentation de capital, de la baisse des stocks et de celle du délai moyen de règlement client.

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entièreté de l'évolution favorable. Le gain net de change de 348 K€ (479 K€ en 2008) traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises, la Société ayant bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

Du fait de la situation nette des filiales, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 85 K€ concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles, pour 8 K€ concernant le prêt à LE TANNEUR Chine et pour 1 412 K€ concernant la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan. Au 1^{er} janvier 2009, un montant de

180 MJPY (soit 1 421 K€) a été reclassé du compte client LE TANNEUR Japan vers le compte de créance rattachée à des participations. En conséquence, la dépréciation du compte client a fait l'objet d'une reprise d'exploitation à hauteur de 474 K€ et la créance rattachée a été dépréciation pour le même montant en dotation financière.

La ventilation des dotations et reprises de provisions du résultat financier est la suivante :

(en €)	2009
Dotation pour dépréciation des titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles	84 742
Dotation pour dépréciation à la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan KK	1 412 493
Dotation pour dépréciation du prêt à LE TANNEUR Chine	8 219
Dotation aux provisions pour risque de change	364
Total dotations	1 505 818
Reprise de dépréciation sur la créance rattachée à la participation Sopadima Far East	1 912
Reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement	24 779
Total reprises	26 691

4.4 - Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 21)

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

Charges (en €)	Montant
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	170 548
Valeur nette comptable immobilisations financières (titres LUXROM)	1 019 360
Charge sur litiges	122 500
Dotation pour dépréciation exceptionnelle d'une créance sur cession d'immobilisation	85 000
	1 397 408
Produits	
Produit sur litiges	20 401
Produit sur liquidation LUXROM	397 363
Reprise de dépréciation des titres LUXROM	605 435
Produit de cession sur immobilisations corporelles	178 807
Reprise de provision pour litige	10 000
	1 212 006

Le produit de cession d'immobilisations corporelles correspond principalement à des matériels industriels et informatiques acquis au cours de l'exercice et qui ont été revendus à des sociétés de leasing avec lesquelles des contrats de location-financement ont été conclus.

La dissolution de la filiale LUXROM en fin d'exercice a donné lieu à la sortie des titres de participation,

à l'annulation des dettes envers cette filiale et à la reprise de dépréciation des titres pour une charge nette de 17 K€.

En première instance, la Société a été condamnée à régler 120 K€ à une société de maroquinerie pour contre-façon d'un modèle de sac. LE TANNEUR & CIE a fait appel de cette décision qu'elle juge infondée.

4.5 - Participation des salariés et intéressement

PARTICIPATION

Le résultat fiscal étant négatif, la Société n'a pas constaté de participation des salariés au titre de l'exercice.

INTÉRESSEMENT

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la Société signé pour 3 ans le 30 mars 2007 est basé sur une évolution des performances à la fois semestrielles et annuelles. Les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints, aucun montant n'a été distribué ni provisionné au titre de 2009.

4.6 - Impôts sur les bénéficiaires (note 22)

La Société a comptabilisé un produit de 300 K€ au titre du crédit impôt recherche.

Le résultat fiscal au titre de l'année ressort à un déficit de 700 K€. Le solde des déficits fiscaux pouvant être imputés sur les futurs exercices s'élève à 2 489 K€ (1 789 K€ en 2008).

5.3 - Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat fiscal avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	(577 806)	192 602	-	(385 204)	(577 806)
Exceptionnel	(185 402)	61 801	-	(123 601)	(185 402)
Total	(763 208)	254 403	304 240	(508 805)	(458 099)

5.4 - Dettes garanties par des sûretés réelles

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 2 855 K€ au 31 décembre 2009. Pour le tirage à hauteur de 1 929 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement de matériels utilisés pour la fabrication des maisons de luxe financé par l'emprunt souscrit en février 2006 pour un montant initial de 141 K€ et celui souscrit en mai 2008 pour un montant initial de 150 K€. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 142 K€.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice, de Nantes,

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 510 personnes (515 inscrits au 31/12/09).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 488 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	47	44
Agents de maîtrise, techniciens	31	27
Employés	135	130
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification	6	4
Ouvriers	269	277
Total	488	482

5.2 - Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 258 K€. La Société a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 844 K€.

de Rouen et du centre commercial de Toulouse La-bège ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2009 s'élève au total à 1 173 K€.

5.5 - Engagements hors bilan

5.5.1 - Engagement pour indemnités de départ à la retraite

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié et un taux d'actualisation correspondant au

taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent.

Cet engagement s'élève à 1 613 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 108 K€ pour les dirigeants effectifs.

5.5.2 - Crédit bail

Les ensembles immobiliers des usines de Bort-les-Orgues sont financés en crédit-bail. Au cours de l'exercice, plusieurs contrats de crédits-baux mobiliers ont été mis en place pour financer des investissements en matériel et outillage, des agencements de sécurisation (installation d'alarmes) et le projet GPAO du site de Bort-les-Orgues. Au 31 décembre 2009, la constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique Cumulé	Valeur nette théorique
Logiciels	44	-	-	44
Terrain	113	-	-	113
Constructions	1 156	77	893	263
Agencements	60	-	-	60
Matériel et outillages	133	8	8	125
Matériel de transport	13	1	1	12
Matériel informatique	12	-	-	12
Total	1 531	86	902	629

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total restant à payer	Prix d'achat résiduel
	au cours de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans		
	99	1 624	140	341	-	481	54

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 99 K€.

5.5.3 - Autres engagements hors bilan

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

La Société bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, la Société a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 52 K€.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2010, le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2009 est indiqué en note 3.11.2.

Le montant au 31 décembre 2009 des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 2 525 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 42 236 heures.

La Société s'est engagée au soutien financier de ses filiales LE TANNEUR Japan et LE TANNEUR Chine par des courriers datés respectivement du 29 février 2008 et du 31 décembre 2009.

Par une convention en date du 24 décembre 2009, il a été convenu avec un organisme financier le principe d'une opération de lease-back concernant l'ensemble immobilier de l'atelier principal du site de Bort-les-Orgues. Le montant maximum de l'investissement a été fixé à 1,3 M€ et la durée du crédit-bail à 15 ans. L'exécution de cette convention est conditionnée à la levée d'option anticipée du crédit-bail préexistant qui est intervenue le 25 février 2010 (cf. § 5.8 Evénements postérieurs à la clôture).

5.5.4 - Engagements et cautions reçus

Dans le cadre de la signature des contrats de commission-affiliation, la Société a reçu des cautions bancaires en garantie du paiement des sommes dues ou détenues par les commissionnaires-affiliés.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque.

Le solde du prix de vente de 125 K€ du terrain cédé le 23 décembre 2008 doit être réglé lorsque certains des locaux cédés, partiellement occupés par la Société, auront été libérés. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement de ce solde.

5.6 - Entreprises liées

Les entreprises liées sont celles qui sont incluses ou susceptibles de l'être par intégration globale dans les comptes consolidés de la Société. Les soldes et transactions d'importance significative avec ces sociétés sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Créances	Montant brut	Provisions	Montant net
Créances rattachées à des participations	2 295 855	2 291 493	4 362
Prêts	39 118	39 118	-
Créances clients et comptes rattachés	562 245	245 023	317 222
Comptes courants débiteurs	4 636	4 636	-

5.7 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) 2009 de chaque commissaire aux comptes sont les suivants :

	SPITZ, OLLIVIER et associés		FIDUCIAIRE LEYDET	
		%		%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	63 500 €	50,0%	63 500 €	50,0%
Diligences directement liées	5 250 €	50,0%	5 250 €	50,0%
Sous total Prestations d'audit	68 750 €	50,0%	68 750 €	50,0%
Autres prestations	-	-	-	-
Total	68 750 €	50,0%	68 750 €	50,0%

5.8 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 25 février 2010, la Société a procédé à la levée anticipée du crédit-bail immobilier de l'atelier principal de Bort-les-Orgues pour un montant de 199 K€ (frais inclus) dans l'intention d'opérer une cession-bail de ce même site avec un organisme financier au cours du 2^{ème} trimestre 2010.

6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (CLÔTURE DU 31/12/2009)

Filiales	Pays	Devise	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Montant des cautions et avals données par la société (€)	CA (HT) du dernier exercice (k€)	Résultat du dernier exercice social (k€)	Dividendes nets encaissés (€)	Observations (cours de change moyen)
A) FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50 %													
Sopadima Far East													
	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-6 513 789	100,00	0	0	157 611	-	191	3	-	10,7997
LE TANNEUR & CIE Bruxelles													
	Belgique	EUR	102 000	-1 070	100,00	589 350	215 258	1 675	-	181	(78)	-	-
LE TANNEUR Japan K.K.													
	Japon	JPY	10 000 000	-293 597 126	100,00	71 994	-	2 136 568	-	1 125	(775)	-	130,234
B) Filiales détenues entre 10 et 50 %													

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.11.1 de l'annexe intitulée « Exposition aux risques de taux d'intérêt » relative au non respect de covenants.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de ralentissement de l'activité économique où les perspectives restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Règles et principes comptables

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des droits d'entrée, des fonds de commerce et des droits aux baux qui figurent pour une valeur nette de 3 369 milliers d'euros à l'actif du bilan. Nous nous sommes assurés du caractère approprié et de la bonne application des tests de dépréciation.

Exposition aux risques de taux d'intérêts

La note 3.11.1 de l'annexe précise qu'en raison du non respect au 31 décembre 2009, du ratio financier R1, concernant l'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 2 855 milliers d'euros, la totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2009. Nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et du reclassement exposé ci avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.1.2 de l'annexe concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application de l'amendement de la norme IAS 38 relatif à la comptabilisation des activités de publicité et promotion ;
- la note 3.12.2 de l'annexe intitulée « Exposition aux risques de taux d'intérêt » relative au non respect de covenants.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de ralentissement de l'activité économique où les perspectives restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9

du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Immobilisations incorporelles

Les modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée qui figurent pour une valeur nette de 3 557 milliers d'euros à l'actif du bilan, sont indiquées dans la note « Règles et méthodes comptables ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que les notes 2.1.3, 2.2.5 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

- Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé pour un montant de 663 milliers d'euros sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 2.1.3, 2.2.12 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société.

- Exposition aux risques de marché

La note 3.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés précise qu'en raison du non respect au 31 décembre 2009, du ratio financier R1, concernant l'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 2 855 K€, la totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2009. Nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et du reclassement exposé ci avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

II. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ D ET P INVESTISSEMENT (FILIALE DU GROUPE D ET P, ACTIONNAIRE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE D ET P PME IV)

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 mai 2009.

Cette convention concerne une mission de prestations de conseil et d'assistance en vue de la participation d'investisseurs à l'augmentation de capital réalisée sur l'exercice.

Sur l'exercice 2009, D et P INVESTISSEMENT a perçu à ce titre une commission de montage de 40 000 €.

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR JAPAN

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2009, la créance en compte courant s'élève à 2 139 048 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux de 2,749% l'an par LE TANNEUR & CIE s'élèvent sur cet exercice à 55 090 euros.

2. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR & CIE BRUXELLES

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2009, le compte courant s'élève à 1 675 €. Cette convention prévoit une rémunération de ces avances sur la base d'un taux identique à celui pratiqué au titre d'un emprunt bancaire.

Il n'y a pas eu d'intérêts décomptés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

3. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ SOPADIMA FAR EAST

3.1. Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2009, la créance en compte courant s'élève à 157 837 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux de 2,749 % l'an par LE TANNEUR & CIE s'élèvent sur cet exercice à 3 659 euros.

3.2. Cette convention d'une durée d'un an renouvelable, concerne des prestations de services en termes d'achats, de prospection de fournisseurs et de contrôle de qualité.

En rémunération de sa mission, la société SOPADIMA FAR EAST perçoit une redevance comprise entre 2 et 4% des achats.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le montant des redevances facturées s'est élevé à 193 654 euros.

4. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ FINANCIERE DESCOTTES (FIDES)

Cette convention concerne une mission de prestations de services. La mission confiée à la société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) consiste à fournir à votre Société les conseils, l'assistance en terme de communication interne et externe, l'assistance en terme de politique et stratégique générale, les conseils en stylisme et l'animation.

En rémunération de sa mission, la société FIDES perçoit des honoraires journaliers hors taxes de 1 220 €.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les honoraires facturés se sont élevés à un montant hors taxes de 240 340 euros pour 197 jours.

5. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR CHINE CO LTD

Cette convention concerne la mise en place d'un

contrat de prêt, d'un montant maximum de 75 000 euros, accordé par votre société à la société LE TANNEUR CHINE CO LTD. Au 31 décembre 2009, au titre de ce contrat, votre société détient une créance envers LE TANNEUR CHINE CO LTD de 39 118 euros.

Les intérêts facturés à ce titre sur cet exercice par LE TANNEUR & CIE s'élèvent à 915 euros.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LE TANNEUR & CIE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale, dans sa neuvième résolution, et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la neuvième résolution de la présente assemblée générale.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

Rapport des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription et d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société LE TANNEUR & CIE et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous

avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant maximum correspondant à 5% du capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code de travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code du commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représentée par M. Christian BORDAS

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Frédéric MAZEL

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION

1.1 - Responsable du document de référence

Hervé DESCOTTES
Président du Conseil d'Administration

1.2 - Déclaration du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés ou incorporés par référence dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Hervé DESCOTTES
Président du Conseil d'Administration

1.3 - Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

SPITZ, OLLIVIER et Associés,
représenté par M. Christian BORDAS
Le Périscope 83/87 avenue d'Italie 75 013 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fiduciaire LEYDET,
représenté par M. Frédéric MAZEL
47 rue de Liège 75 008 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin

2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.3.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

MMP AUDIT
120 avenue Gambetta 75 020 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SOGENI
455 Promenade des Anglais 06 101 Nice

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements concernant l'émetteur

Dénomination sociale :
LE TANNEUR & CIE

Siège social :
1028, avenue de la Gare
19110 Bort-les-Orgues

DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ :
6 novembre 1997
Nationalité : Française

FORME JURIDIQUE :
La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur, et par les statuts.

DURÉE :
La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation est intervenue le 16 avril 1998.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :
414 433 797 RCS Brive
Code APE : 1512 Z

Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie.
LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ :

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés auprès du service juridique de la Société, 117/119 Quai de Valmy 75010 Paris.

OBJET SOCIAL :
La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la fabrication, la vente, la diffusion sous toutes ses formes de tous objets en cuir, de maroquinerie, articles de mode, articles de voyages et produits dérivés et accessoires,
- l'exploitation directe ou indirecte de tout magasin de vente au détail,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2001, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices :

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine, notamment, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial, figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le Second Marché, l'Assemblée Générale du 29 avril 1999 a décidé de permettre à l'Assemblée d'offrir aux actionnaires une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions selon les termes suivants : « L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions de la Société à émettre. »

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu est déterminé par l'auteur de la convocation. Trente cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée.

Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires avec avis préalable de l'Autorité des Marchés Financiers. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Ils peuvent également, s'ils le désirent, être convoqués par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes. Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu aux jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droit de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un des seuils.

En cas de défaut de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires

tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette déclaration.

DROIT DE VOTE DOUBLE :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2000, toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double.

Un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action nouvelle convertie au porteur ou ayant fait l'objet d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES :

Conformément aux dispositions légales, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS :

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé la Société, dans sa septième résolution, à acquérir sur le marché ses propres actions à concurrence d'un maximum de 10% du capital social et à vendre tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation a été donnée pour 18 mois.

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 30 812 actions propres.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS LA CRÉATION :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

2.2 - Documents accessibles au public

Conformément aux dispositions de l'article L 225 - 117 du Code de Commerce, nous mettons à la disposition du public les documents suivants concernant les trois derniers exercices écoulés :

- les inventaires et les comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) ;
- les comptes consolidés ;
- la liste des administrateurs ;
- les rapports du conseil d'administration ;
- le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- les procès-verbaux des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices et leurs feuilles de présence.

L'acte constitutif et les statuts de la Société peuvent également être consultés.

Les documents ci-dessus sont disponibles à la consultation sur support physique à Paris, au 117-119 quai de Valmy (10^e).

2.3 - Renseignements concernant le capital social

CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est de 4.224.759 € divisé en 4.224.759 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées.

CAPITAL POTENTIEL :

Au 31 décembre 2009, 58 321 options de souscription d'actions au bénéfice des salariés ont été attribuées dont 1 214 sont devenues disponibles à la suite du départ de la Société des bénéficiaires.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL : néant.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS : néant.

2.4 - Résumé des contrats importants conclus les deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires

CONTRATS DE COMMISSION AFFILIATION ET/OU FRANCHISÉ

Depuis octobre 2004, la société LE TANNEUR & CIE a mis en place un réseau de commissionnaires affiliés et/ou franchisés à l'enseigne LE TANNEUR. A fin 2009, ce projet s'est concrétisé par la signature de 22 contrats de commission affiliation. Les contrats de commission affiliation prévoient que la Société met à la disposition des ses commissionnaires affiliés des produits sélectionnés en assurant la prise en charge financière du stock et de son renouvellement, ainsi que le concept de son point de vente et l'usage de l'enseigne LE TANNEUR. La Société se charge de la formation de ses commissionnaires affiliés et leur assure assistance et conseil pendant toute la durée du contrat. Restant propriétaire du stock, elle se réserve le droit de fixer le prix maximum des produits. Les commissionnaires affiliés, commerçants indépendants, sont propriétaires de leur fonds de commerce et conservent la pleine et entière liberté de gestion du point de vente. Ils agissent en leur nom et sous leur seule responsabilité, notamment dans les rapports avec la clientèle et les tiers.

Le chiffre d'affaires du magasin est enregistré par le commissionnaire affilié. A la fin de chaque mois, LE TANNEUR & CIE facture au commissionnaire affilié les ventes de produits de la période multipliées par un taux contractuel dit « taux de commission ». La marge du commissionnaire affilié est donc constituée par le chiffre d'affaires du magasin diminué de la facturation par LE TANNEUR & CIE des produits vendus. La marge de LE TANNEUR & CIE représente la facturation au commissionnaire affilié diminuée du coût de production des produits vendus.

Le contrat de franchise se différencie du contrat de commission affiliation par le fait que le franchisé achète le stock et détermine librement le prix de vente public des produits.

Les contrats décrivent les droits et les obligations des parties ainsi que les modalités de la mise en place et de l'exploitation du concept LE TANNEUR.

CONTRAT DE LICENCE DE LA MARQUE TANN'S

De 2006 à 2010, LE TANNEUR & CIE a concédé le droit d'exploiter en France et en Europe la marque TANN'S dont elle est propriétaire, pour la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie, moyennant une redevance de 7% du chiffre d'affaires.

CONTRAT DE LICENCE DES MARQUES AIR FRANCE

Le 9 janvier 2007, AIR France a concédé à LE TANNEUR & CIE pour 3 ans une licence de création, fabrication et commercialisation de bagages (souples et rigides) et petite maroquinerie portant la marque

AIR France by LE TANNEUR. Le territoire couvert comprend tous les pays où la marque LE TANNEUR est actuellement présente. A défaut de résiliation au 31 décembre 2009 par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 6 mois, le contrat est renouvelé par tacite reconduction par périodes successives d'un an.

En tant que licencié, LE TANNEUR & CIE doit obtenir l'approbation d'AIR France quant aux articles destinés à être créés, fabriqués et vendus et doit respecter la charte graphique du concédant. LE TANNEUR & CIE verse trimestriellement à AIR France une commission en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec un minimum garanti.

CESSION D'UN TERRAIN À BELLEY

En décembre 2007, la Société a signé une promesse de cession concernant une partie du terrain dont elle est propriétaire à Belley (Ain) et qu'elle n'a pas l'intention d'exploiter à l'avenir. La promesse a été signée sous différentes conditions suspensives qui ont été réalisées et l'acte de cession définitive a été signé le 23 décembre 2008.

CONTRAT DE CRÉATION ET D'EXPLOITATION DU SITE INTERNET LE TANNEUR

Au quatrième trimestre 2007, la Société a signé avec un partenaire spécialisé un accord concernant l'exploitation du site Internet LE TANNEUR. Le contrat définit les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles le partenaire crée et exploite le site Internet pour le compte de la Société.

CONTRAT DE DISTRIBUTION AU JAPON

En décembre 2009, LE TANNEUR & CIE a signé un protocole d'accord et un contrat de distribution avec un partenaire local concernant le marché japonais. Ces accords ont pour but de permettre le transfert d'activité de la filiale LE TANNEUR Japan vers le partenaire local. Les accords régissent les modalités de transfert d'activité, les conditions financières de l'opération ainsi que les engagements des parties.

3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

3.1 - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

PRÉSIDENT :

Hervé DESCOTTES

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Hervé Descottes et la société « Financière Descottes » dont il est le gérant détiennent 1 338 588 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2009.

ADMINISTRATEURS :

René-Jean BRUN

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur René-Jean BRUN détient 2 222 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2009.

Jocelyne DESCOTTES

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Jocelyne DESCOTTES détient 48 330 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2009.

Alain FAUQUEUR

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Alain FAUQUEUR détient 376 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2009.

Aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet depuis le début de l'année 2005 d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation ou ne s'est vu prononcer une incrimination ou sanction publique.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du Conseil d'Administration.

3.2 - Equipe de Direction

L'équipe de Direction est composée de :

Hervé DESCOTTES

Président-Directeur Général

63 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris

Après avoir été Directeur du Marketing du Printemps, Hervé DESCOTTES devient Directeur Commercial puis Directeur Général de Burton France. En 1980, il rachète Andre-lux à son fondateur. Il en est le Président-Directeur Général jusqu'en 1993. Depuis novembre 1997, il assure les fonctions de Président-Directeur Général de LE TANNEUR & CIE.



Jean CLENET



Directeur Général Adjoint

53 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité et de l'ICG Pays de Loire (management d'entreprise)

Après une expérience d'ingénieur dans le groupe Total puis au Centre électronique de Laval, Jean Clenet rejoint le groupe La Fourmi où il occupe pendant 11 ans les fonctions successives de

Directeur logistique, Secrétaire Général, Directeur Industriel et Logistique puis Directeur Général. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en janvier 2001 comme Directeur Industriel et Logistique et devient Directeur Général Adjoint en 2004. Il est responsable de la Fabrication pour maisons de luxe et de la supply chain des Marques propres.



Francis VARESANO

Directeur Général Adjoint

48 ans – diplômé DESS Finance à l'Université de Dauphine et de l'INSEAD

Après des débuts dans le cabinet d'audit Mazard-Guéraud, Francis Varesano rejoint pendant 10 ans le groupe ACCOR où il occupe les fonctions successives d'auditeur interne, de contrôleur financier et de directeur financier de Carlson Wagonlit Suisse puis Europe. Il travaille ensuite pendant 5 ans en position de n°2 pour la filiale française de Computacenter dans le secteur des systèmes d'information, avant de rejoindre le groupe LVMH où il est directeur général adjoint de Labrosse & Dupont pendant 4 ans. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en mai 2008 pour diriger les opérations commerciales et de développement des Marques propres.

Philippe DELBECQ

Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe

53 ans – Ingénieur Textile diplômé de l'Ecole Supérieure des Industries du Vêtement

Après une vingtaine d'années d'expérience dans le secteur de la production des industries de l'habillement, Philippe Delbecq rejoint le groupe LE TANNEUR & CIE en 2000 en tant que directeur de production de l'usine de Bort-les-Orgues avant d'accéder au poste de Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe en 2005.



Olivier BRAMBILLA

Directeur Commercial France

40 ans – diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Pau

Après 5 ans d'expérience au sein du groupe MULLIEZ (Kiabi), Olivier Brambilla travaille pendant 6 ans pour le groupe ETAM comme responsable régional puis directeur de zone France. Il occupe ensuite le poste de directeur des ventes chez Levi Strauss & Co pour le retail France, Comptoir des cotonniers et LOFT avant de rejoindre LE TANNEUR & CIE en mars 2009.

Fabien THEVENOT*Directeur Export*

34 ans – diplômé de l'ESSEC

Après des débuts dans le groupe Kraft Foods comme Chef de Secteur, Fabien Thevenot devient directeur commercial d'une start up dans le domaine de la vidéo pendant 2 ans puis regional export manager chez Puig, groupe espagnol de parfums et cosmétiques (Nina Ricci, Paco Rabanne, Prada,...) en étant basé à Singapour durant 3 ans. En décembre 2006, il rejoint LE TANNEUR & CIE en tant que Directeur Export.

Guillaume PONTARRASSE*Directeur du Développement du Réseau de vente au détail*

36 ans – titulaire du DESS Stratégie et ingénierie financière des groupes de l'Université de Sceaux

Après une expérience dans le cabinet d'expertise comptable Fiducial, Guillaume Pontarrasse rejoint le groupe Intersport comme Conseiller Finance et Développement du Commerce associé puis devient Contrôleur de gestion Retail chez Nike France. Il est embauché en tant que Directeur du Développement du réseau de Franchise chez LE TANNEUR & CIE en mai 2004 et son champ d'action s'élargit au développement des magasins succursales en mars 2006.

Patricia MOULON*Directeur Financier*

38 ans - diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et d'expertise comptable

Après 4 années d'audit chez Price Waterhouse, Patricia MOULON devient Contrôleur financier Europe dans le groupe de lunetterie Bollé. Elle rentre chez LE TANNEUR & CIE comme contrôleur financier en août 2001 avant de prendre la direction financière du Groupe en avril 2006.

Jean de PEYRECAVE*Directeur du développement commercial*

63 ans – licencié en Droit et titulaire d'un certificat de Sciences Politiques

Entré dans le groupe Andrelux en 1979, Jean de PEYRECAVE a été chef de produit et notamment créateur de la collection TANN'S avant de devenir assistant du Directeur Commercial en 1994, Directeur des ventes en gros pour la France en 1997 puis Directeur du développement commercial en 2007.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de l'équipe de direction.

- EN MATIÈRE ORDINAIRE -

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport joint établi par le Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés.

Troisième résolution

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 20 346 € et qui ont donné lieu à réintégration dans le résultat fiscal.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 458 098,67 € à la diminution du compte « report à nouveau » bénéficiaire qui se trouve ainsi porté de 1 633 646,52 € à 1 175 547,85 €.

L'Assemblée Générale reconnaît que conformément à la Loi, il lui a été rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2006	2007	2008
Dividende global	168 135€	-	-
- dont éligible à la réfaction de 40%	168 135€	-	-
- dont non éligible	-	-	-

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'attribuer aux administrateurs une allocation globale de 12 000 € de jetons de présence au titre de l'exercice 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, décide de nommer :

* La société AFIGEC, société à responsabilité limitée dont le siège social est à Levallois-Perret (92300), 26-28 Rue Marius Aufan, immatriculée sous le n° 324 021 542 RCS NANTERRE, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,

et

* La société FIDUCIAIRE LEYDET, société anonyme dont le siège social est à Paris 8ème, 47 Rue de Liège, immatriculée sous le n° 382 956 514 RCS PARIS, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

en remplacement des sociétés SPITZ, OLIVIER ET ASSOCIÉS et FIDUCIAIRE LEYDET dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, décide de nommer :

* Monsieur Yannis GIRAUD, expert comptable et commissaire aux comptes, demeurant à Levallois-Perret (92300), 26-28 Rue Marius Aufan, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,

et

* Madame Evelyne CLARI, expert comptable et commissaire aux comptes, demeurant à Aix-en-Provence (13100), 120 Avenue Bonaparte, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

en remplacement des sociétés MMP AUDIT et SOGENI dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté prévue par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Com-

mission européenne du 22 décembre 2003, autorise la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- * De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;
- * D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- * De réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées, cet objectif étant permis par l'adoption de la onzième résolution permettant l'annulation des actions ;
- * D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 10 euros. Les actions achetées pourront être annulées, conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous

accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

- EN MATIÈRE EXTRAORDINAIRE -

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, comme conséquence de l'autorisation donnée au Conseil de procéder au rachat par la Société de ses propres actions aux termes de la Neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, autorise le Conseil d'Administration :

* A annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite légale de 10% du capital par période de vingt-quatre mois expirant le 4 mai 2012, tout ou partie des actions acquises dans le cadre des autorisations données selon les dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce,

* A réduire corrélativement le capital à due concurrence et à modifier les articles 6 et 7 des statuts en cas de réalisation définitive de réduction de capital constatée par lui.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008.

En vue d'assurer l'exécution matérielle des opérations qui précèdent, si elles se réalisent, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, à l'effet d'accomplir tous actes, de procéder à toutes formalités et notamment celles d'enregistrement, de publication, de modification des statuts et en général faire le nécessaire.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

* Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L.225-177 à L.225-185 du Code du Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois au

profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, cette autorisation étant donnée au Conseil d'Administration pour une durée de trente huit mois à compter de ce jour ;

* Décide que les bénéficiaires de ces options seront :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, tant de la Société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce,
- d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce, dans la mesure où les salariés ou mandataires sociaux bénéficiaires ne détiennent pas plus de 10% du capital social.

* Décide que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter plus de 10% du capital existant au moment où ces options seront attribuées ;

* Décide, en cas d'octroi d'options de souscription, que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne du cours des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties ;

* Décide, en cas d'octroi d'options d'achat, que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur ni à 95% de la moyenne du cours des vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et/ou L.225-209 du Code de Commerce ;

* Décide qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

* Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

* Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration

pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment, pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires ; fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles R 225-137 à R 225-142 du Code de commerce,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de cinq ans à compter de leur date d'attribution,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de six mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

* Autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, cette autorisation étant donnée au Conseil d'Administration pour une durée de trente huit mois à compter de ce jour ;

* Décide que les bénéficiaires des attributions d'actions gratuites seront :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, tant de la Société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce,
- d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Société LE TANNEUR & CIE que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui

lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code du Commerce, dans la mesure où les salariés ou mandataires sociaux bénéficiaires ne détiennent pas plus de 10% du capital social.

- * Décide que le nombre total des actions attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration ;
- * Décide que l'attribution des actions à leur bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et que le Conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;
- * Prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélatives des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée ;
- * Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des actions gratuites, et notamment, pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles les actions gratuites seront attribuées et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires ; fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires,
 - procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société,
 - fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital,
 - constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation,

- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, de celui des Commissaires aux Comptes et des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du Commerce, décide de réserver à des salariés adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues par l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide :

- * que le Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 3332-1 et suivants du Code du Travail,
- * d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de douze mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 5% du capital qui sera réservée aux salariés adhérant audit Plan d'Épargne d'Entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'Administration

Page		
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	102
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	102
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	102
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redesignés	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	4,5
3.2	Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	37
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la Société	2
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	102
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	102
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	102
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	102
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	2
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	52,53
5.2.2	Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3	Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1	Principales activités	6 -> 9
6.1.1	Nature des opérations effectuées et principales activités	6 -> 9
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2	Principaux marchés	8
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	38
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle	N/A
7.	ORGANIGRAMME	
7.1	Description sommaire du Groupe	37
7.2	Liste des filiales	94
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	53
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	N/A
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1	Situation financière	41
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants	64
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	64
9.2.3	Stratégie ou facture de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations	N/A

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Informations sur les capitaux	44
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	44
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	59
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	18
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	21
12.2	Tendance connue, incertitude, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives	21
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1	Organes d'administration	33, 106
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	N/A
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés	28
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	N/A
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	105, 106
16.2	Informations sur les contrats de service	28
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	N/A
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	34
17.	SALARIÉS	
17.1	Nombre de salariés et répartition	22, 69
17.2	Participation et stock-options	99, 57
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Principaux actionnaires	25
18.2	Droits de vote différents	25
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	25
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	69
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	41
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	Etats financiers	41
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	102
20.4.2	Autres informations du document de référence vérifiées	N/A
20.4.3	Informations financières non tirées des états financiers	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	0

20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières intermédiaires publiés depuis les derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	27, 103
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	21
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	21
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	104
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	82
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachés au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	104
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	102
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	105, 106
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	104
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	103
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	121
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	105
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	104
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	94

1. COMPTES SOCIAUX	73
2. COMPTES CONSOLIDÉS	41
3. RAPPORT DE GESTION	16
4. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	124
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS	95, 96
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	29

2009

table de réconciliation avec le rapport financier

www.letanneuretcie.com